

---

# Guide méthodologique régional pour la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de Rhône-Alpes

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
Validation du 31 mars 1998, version définitive intégrant les compléments adoptés  
par le C.S.R.P.N. lors de ses réunions du 8 février 2001 et du 12 février 2003

---

---

---

---

---



Ministère de l'écologie et  
du développement  
durable

20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

DIREN  
Rhône-Alpes

208 bis, rue Garibaldi

69422 LYON cedex 03

Communauté Européenne

Rue de la loi 200

B-1049 BRUXELLES

Muséum national  
d'histoire naturelle

57 rue Cuvier

75005 PARIS cedex

---

# Guide méthodologique régional pour la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de Rhône-Alpes

## Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Validation du 31 mars 1998, version au 30 juin 2005 intégrant les compléments adoptés  
par le C.S.R.P.N. lors de ses réunions du 8 février 2001 et du 12 février 2003

---

Rédaction : N. GREFF (Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels) et F. COQ  
(Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes) avec l'appui de F. DIDIER (CREN)  
pour le volet informatique.

L'ouvrage doit être référencé comme suit :

GREFF N. & COQ F., 1998 - Guide méthodologique régional pour la modernisation de  
l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Rhône-  
Alpes - Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DIREN Rhône-  
Alpes, Communauté européenne, MNHN - Bron - 69 pages.

Conservatoire Rhône-Alpes  
des espaces naturels

Maison Forte,

2 rue des Vallières 69390 VOURLES Tel : 04 72

31 84 50 - Fax : 04 72 31 84 59

Courriel : [cren.rhonealpes@wanadoo.fr](mailto:cren.rhonealpes@wanadoo.fr)

Direction régionale de l'environnement  
Rhône-Alpes

208 bis, rue Garibaldi 69422 LYON cedex 03

Tel : 04 72 13 83 13 - Fax : 04 78 53 13 15

Courriel : [diren@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](mailto:diren@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)

# Sommaire

<i>Introduction</i> .....	6
<i>Critères de sélection des ZNIEFF</i> .....	7
<b>Un cadre national</b> .....	7
Les ZNIEFF de type 1 .....	7
Les ZNIEFF de type 2 .....	8
La recherche d'une harmonisation des contours .....	9
<b>Une adaptation régionale</b> .....	10
Liste des espèces et des habitats déterminants .....	10
Degré de naturalité .....	10
<i>Les espèces et habitats déterminants : élaboration des listes et des critères de sélection</i> .....	11
<b>Méthode de travail</b> .....	11
<b>Zones biogéographiques de Rhône-Alpes</b> .....	11
<b>Définition des différentes catégories d'espèces et d'habitats</b> .....	13
Espèces et habitats déterminants : D .....	13
Espèces et habitats déterminants avec des critères : DC .....	13
Espèces confidentielles .....	14
Espèces et habitats complémentaires : c .....	14
Précisions sur la sélection des espèces végétales et animales .....	14
Conclusion .....	15
<b>Les critères généraux d'éligibilité des espèces et des habitats au niveau régional</b> .....	16
Données récentes .....	16
Critère de régularité .....	16
<b>Les oiseaux</b> .....	17
<b>Les mammifères</b> .....	19
<b>Les amphibiens</b> .....	19
<b>Les reptiles</b> .....	21
<b>Les poissons</b> .....	22
<b>Les crustacés</b> .....	24

Les mollusques .....	24
Les libellules .....	25
Les coléoptères .....	26
Les papillons.....	27
Les orthoptères.....	27
Les végétaux vasculaires .....	28
Les végétaux non vasculaires.....	29
Les habitats.....	30
<b>Bilan des listes d'espèces et d'habitats .....</b>	<b>31</b>
Synthèse des conditions générales d'éligibilité et des critères par groupe .....	31
Synthèse du nombre d'espèces et d'habitats sélectionnés en Rhône-Alpes.....	34
 <i>Compléments au guide méthodologique (réunions du CSRPN du 8 février 2001 et du 12 février 2003) .....</i>	 <i>35</i>
Zonage de type I .....	35
Zonage de type II .....	37
 <i>Déontologie .....</i>	 <i>40</i>
Déontologie par rapport aux observateurs .....	40
Diffusion des données .....	40
 <i>Organisation du travail dans la région Rhône-Alpes .....</i>	 <i>42</i>
Transparence de la modernisation .....	42
Organisation technique .....	43
Calendrier prévisionnel.....	44
Rappel des démarches entreprises.....	44
Prévisionnel pour chaque département .....	44
Ajustement du calendrier (mise à jour 07/07/2005) .....	46
 <i>Instruction technique pour le renseignement et la rédaction des bordereaux..</i>	 <i>47</i>
Guide de remplissage pour les utilisateurs de la version papier.....	47
Rubrique n°2 : N° ancienne ZNI EFF.....	47
Rubrique n°2a : liste d'espèces.....	47
Rubrique n°3 : nom de la zone et zone biogéographique.....	48
Rubrique n°4 : mise à jour le.....	49
Rubrique n°6 : rédacteur de la fiche.....	49

Rubrique n°7 : liste d'habitats.....	49
Rubrique n°11 : bilan des connaissances.....	49
Rubrique n°12 : critères de délimitation.....	49
Rubrique n°13 : commentaire général.....	51
Rubrique n°15 : bibliographie.....	51

**Guide de remplissage pour les utilisateurs de la base de données**

<b>informatique.....</b>	<b>53</b>
Configuration requise.....	53
Menu général.....	53
Le module de saisie :.....	54
Message d'erreur.....	65
Module de consultations et de modifications.....	67

<b><i>Bibliographie.....</i></b>	<b>74</b>
----------------------------------	-----------

<b><i>Annexes .....</i></b>	<b>76</b>
-----------------------------	-----------

# Introduction

Lancées en 1982 sur le territoire français, sur l'initiative du Ministère de l'environnement, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dressent un état de référence des richesses naturelles du territoire national.

Dans la région Rhône-Alpes, le recueil des données s'est déroulé de 1984 à 1989. Des atlas cartographiques au 1/50000<sup>ème</sup> et des classeurs départementaux ont été édités en 1991.

Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a engagé une modernisation de cet inventaire qui, outre sa mise à jour, doit conduire à en préciser les contours et le contenu selon une démarche de qualité actualisée. Un guide national de modernisation de l'inventaire ZNIEFF

(MAURIN et Al 1997, mise à jour 2004) précise la méthode à appliquer.

Ce guide régional précise certains paramètres du guide national selon le contexte particulier de la région Rhône-Alpes.

L'ensemble des points de ce document a été validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 31 mars 1998.

Ce guide doit permettre de répondre aux interrogations de l'ensemble des partenaires concernant les différentes modalités de sélection des ZNIEFF, de rappeler et de préciser les conditions techniques d'organisation du travail des différents interlocuteurs qui seront amenés à participer à la modernisation des ZNIEFF en Rhône-Alpes.

# Critères de sélection des ZNIEFF

## Un cadre national

La méthodologie nationale de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF (MAURIN et Al 1997, mise à jour 2004), pose comme principe que l'identification d'une ZNIEFF doit obligatoirement trouver sa justification dans la présence d'espèces ou d'habitats naturels d'intérêt patrimonial.

Ainsi les intérêts fonctionnels, paysagers, géologiques, historiques ou pédagogiques ne peuvent justifier à eux seuls la définition d'une ZNIEFF. Ils peuvent néanmoins apporter des éléments complémentaires à la description et à la justification de ZNIEFF.

## Les ZNIEFF de type 1

D'après la circulaire n°91-71 du 4 mai 1991 du Ministère de l'environnement, une ZNIEFF de type 1 correspond à « un secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ».

Le guide national précise cette définition : « le territoire désigné devra correspondre à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ».

Il est précisé que sa superficie est de manière générale limitée mais il est admis que lorsque l'intérêt patrimonial est homogène sur une vaste surface, la ZNIEFF de type 1 peut

être plus vaste et atteindre plusieurs milliers d'hectares.

De plus, lorsque plusieurs ZNIEFF de type 1 voisines définies dans le cadre de la première génération, présentent des similitudes ou entretiennent de nombreux échanges, il apparaît cohérent de les regrouper pour ne faire qu'une seule zone.

Egalement, une ZNIEFF de type 1 pourra comprendre des milieux différents pourvu que ceux-ci entretiennent des liens fonctionnels ou des forts enjeux biologiques proches.

Une ZNIEFF de type 1 n'est pas obligatoirement incluse dans une ZNIEFF de type 2. En particulier, lorsque les milieux remarquables sont fortement morcelés de par la présence d'espaces interstitiels très anthropisés.

## Les ZNIEFF de type 2

---

Cette même circulaire du 14 mai 1991 du ministère de l'environnement définit une ZNIEFF de type 2 comme un « grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou offrant des potentialités biologiques importantes ». Le guide national précise cette définition en la caractérisant de la manière suivante :

« elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles (chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement) possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible ».

## La recherche d'une harmonisation des contours

---

### ◆ Cohérence avec d'autres inventaires

D'une manière générale, une cohérence sera recherchée avec les autres inventaires d'espaces naturels, notamment les inventaires réalisés préalablement à l'application des Directives Oiseaux et Habitats, l'inventaire zones humides du bassin Rhône - Méditerranée - Corse, les espaces naturels

sensibles, ... Cependant, une harmonisation parfaite des contours ne peut être systématiquement envisagée car chaque inventaire répond à une problématique et à un cadre méthodologique particulier, et reflète un état des connaissances à un instant donné.

### ◆ Cohérence interrégionale

La cohérence des contours sera recherchée avec les régions voisines de Rhône-Alpes : Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

---

---

## Une adaptation régionale

---

---

---

### Liste des espèces et des habitats déterminants

---

Les critères patrimoniaux justifiant de la création d'une ZNI EFF sont définis à partir de listes d'habitats et d'espèces dits « déterminants » qui sont à définir pour chaque région.

La sélection des espèces et habitats déterminants, conformément à la méthodologie nationale, repose sur une évaluation de leur intérêt patrimonial.

Une approche pragmatique a été jugée préférable en Rhône-Alpes à la prise en compte systématique de listes d'espèces protégées ou menacées qui ne s'avèrent pas toujours adaptées pour permettre une sélection pertinente des territoires méritant d'apparaître à l'inventaire ZNI EFF.

---

### Degré de naturalité

---

Au-delà de la présence avérée d'espèces ou d'habitats déterminants, il convient dans le choix de la délimitation, de prendre en compte la vocation du site. Ainsi sont exclues les zones artificialisées de façon intense comme les zones urbanisées, zones agricoles intensives, carrières en activités, ... Le seuil d'artificialisation à ne pas

dépasser reste à apprécier au cas par cas. La notion de durabilité du milieu sera un facteur d'appréciation important. Il faut considérer le pas de temps de l'inventaire, c'est à dire une dizaine d'années. Ainsi une friche industrielle en pleine mutation sera écartée tandis qu'un lac de barrage ou une ancienne carrière pourront être retenus.

# Les espèces et habitats déterminants : élaboration des listes et des critères de sélection

---

## Méthode de travail

---

Il a été choisi d'animer des comités d'experts pour chaque "groupe" où l'on possède des connaissances suffisantes pour sélectionner des espèces à valeur patrimoniale forte à l'échelle régionale et où des spécialistes sont suffisamment représentés (en nombre et répartition géographique) pour obtenir un avis pertinent sur ces listes.

Ce travail de sélection des espèces et des habitats a été réalisé dans un cadre partenarial puisque 70 structures ont été consultées.

Sur la région Rhône-Alpes une centaine de personnes bénévoles et professionnelles ont pu s'impliquer dans la démarche.

Ainsi 5 comités d'experts se sont réunis entre décembre 1997 et mars 1998 :

- ◆ vertébrés (amphibiens, reptiles, mammifères et oiseaux),
- ◆ poissons - crustacés - mollusques,
- ◆ invertébrés (libellules, coléoptères, orthoptères, papillons),
- ◆ flore (vasculaire et non vasculaire),
- ◆ habitats.

L'ensemble de ces listes a connu ensuite quelques évolutions, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) s'étant donné les premières années de lancement de l'inventaire pour réaliser éventuellement quelques ajustements suite aux premières phases de terrain.

Celles-ci ont notamment été prises en compte à la suite d'une réunion tenue le 8 février 2001.

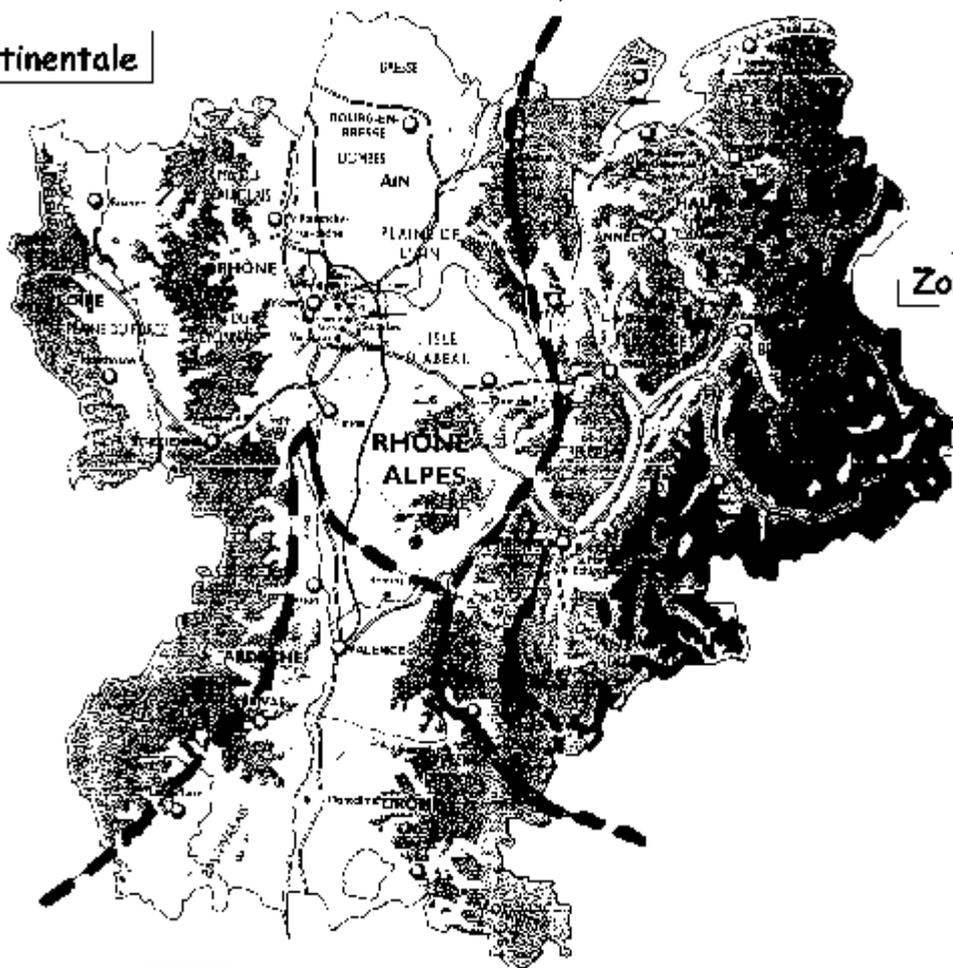
---

## Zones biogéographiques de Rhône-Alpes

---

Les listes d'espèces et d'habitats sont établies pour chacune des 3 grandes zones biogéographiques présentes en Rhône-Alpes - alpine, continentale, sub-méditerranéenne - plus proches des réalités écologiques que les découpages administratifs.

Zone continentale



Zone alpienne

Zone sub-méditerranéenne

---

---

## Définition des différentes catégories d'espèces et d'habitats

---

---

4 catégories d'espèces ou d'habitats sont définies :

### Espèces et habitats déterminants : D

---

La présence d'au moins une espèce ou un habitat déterminant, répondant aux critères d'éligibilité généraux (voir page 15), est une condition nécessaire et suffisante à la désignation d'une ZNIEFF.

Ces espèces ou habitats ont une valeur patrimoniale très forte et reconnue par l'ensemble des scientifiques et des naturalistes.

### Espèces et habitats déterminants avec des critères : DC

---

Ce sont les espèces ou les habitats qui pour présenter une valeur patrimoniale identique à la catégorie précédente, doivent répondre à certains critères (en plus des critères généraux décrits p 15) : populations remarquables (effectifs très importants, ...), stations remarquables (abyssales, altitudes élevées, ...).

Par ailleurs, certaines espèces à forte valeur patrimoniale, notamment celles à grands territoires, sont assorties de critères pour permettre une délimitation pertinente de ZNIEFF.

Lorsque que plusieurs critères sont cochés dans les tableaux, ils doivent être simultanément atteints, excepté si des précisions contraires sur les critères sont indiquées dans la colonne remarque.

Les espèces inscrites dans la catégorie « déterminantes avec des critères (DC) » passeront dans celle « complémentaire (c) » si les critères définis ne sont pas atteints.

## Espèces confidentielles

---

Ce sont les espèces à forte valeur patrimoniale pour lesquelles la diffusion de l'information représente un facteur de vulnérabilité supplémentaire.

2 espèces entrent dans cette catégorie : La Moule perlière et l'Ecrevisse à pattes blanches uniquement en zone calcaire.

## Espèces et habitats complémentaires : c

---

Les espèces et les habitats inscrits dans cette catégorie ont une valeur patrimoniale moindre. Certains peuvent cependant être protégés, inscrits dans des directives, sur des listes rouges, ... mais ils ne sont pas pertinents pour délimiter des ZNIEFF.

Ces espèces et habitats permettent aussi de décrire une ZNIEFF dans le cas des espèces bio indicatrices, à grands territoires.

Remarque : sur proposition des naturalistes et scientifiques et après examen du CSRPN une ZNIEFF peut être désignée exceptionnellement à partir d'un nombre remarquable d'espèces inscrites en liste complémentaire (notion de biodiversité).

## Précisions sur la sélection des espèces végétales et animales

---

Par ailleurs les quelques points suivants ont été arrêtés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour le choix des espèces et des habitats :

◆ Pour les plantes introduites et naturalisées, il convient de conserver celles qui sont apparues il y a plusieurs siècles et souvent assimilées aux plantes indigènes.

Les adventices, (taxons naturalisés à petite échelle, taxons cultivés) ne sont pas intégrés dans la liste d'espèces déterminantes permettant de désigner une ZNIEFF.

◆ En ce qui concerne la faune introduite, la Genette est maintenue dans la liste.

◆ Toutes les espèces disparues, non confirmées, ou soupçonnées n'apparaissent pas dans les listes. Au cas où de telles espèces seraient observées, elles seraient bien évidemment examinées afin de statuer sur leur intégration dans ces listes.

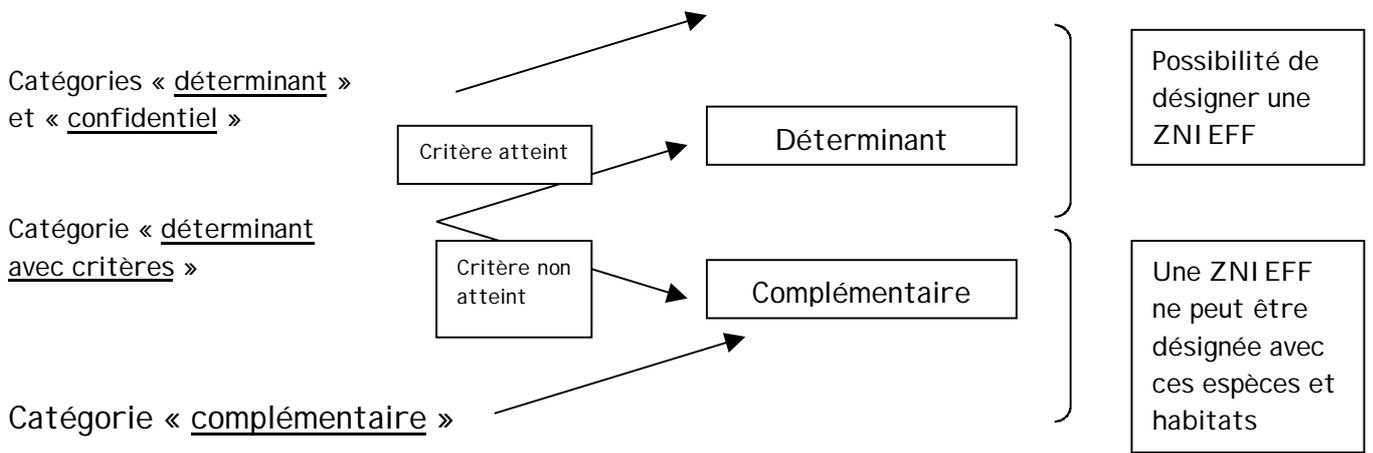
◆ Toutes les listes sont à considérer comme une base de travail et sont susceptibles d'être évolutives à l'issue d'une année de mobilisation des données. Les avis des différents utilisateurs seront synthétisés et soumis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Les papillons et quelques coléoptères n'ayant pas fait l'objet d'une validation le 31 mars 1998, seront examinés lors de la prochaine réunion ainsi que le cas des Chauves-souris pour lesquelles le CSRPN

demandé quelques critères plus précis.

## Conclusion

---



---

---

## Les critères généraux d'éligibilité des espèces et des habitats au niveau régional

---

---

Pour rendre valide l'ensemble des espèces et des habitats déterminants ou déterminants avec critères, les 2 conditions suivantes devront être respectées.

### Données récentes

---

S'agissant d'une modernisation d'un inventaire ancien, seules seront prises en compte les données postérieures à :

◆ 1990 pour la faune (fin du premier inventaire),

◆ 1980 pour la flore. Ce pas de temps plus long a été arrêté compte tenu du recyclage plus lent des données flore,

◆ 1990 pour les habitats.

### Critère de régularité

---

Une espèce, pour être retenue, doit faire l'objet de plusieurs observations sur la dernière décennie. Cette notion de régularité est à interpréter selon chaque espèce : ce critère sera utilisé avec plus de souplesse pour les espèces discrètes.

---

---

## Les oiseaux

---

---

(voir annexe 3 : liste des oiseaux déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux oiseaux

---

Pour l'ensemble des espèces d'oiseaux ne seront retenus dans la catégorie « D » que celles dont la reproduction aura été prouvée selon les 2 catégories utilisées classiquement

par les ornithologues : nidification certaine ou probable.

Définitions extraits de YEATMAN-BERTHELOT et JARRY 1995.

#### Nidification certaine :

- Construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité
- Adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus
- Découverte d'un nid vide ou de coquille d'œufs
- Juvéniles non volants
- Nid fréquenté inaccessible
- Transport de nourriture ou de sacs fécaux
- Nid garni (œufs)
- Nid garni (poussins)

#### Nidification probable :

- Couple en période de reproduction, chant du male répété sur un même site
- Territoire occupé
- Parades nuptiales
- Sites de nids fréquentés
- Comportements et cris d'alarme
- Présence de plaques incubatrices sur un oiseau tenu en main

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance

général à l'échelle des zones biogéographiques.  
Il est donc à apprécier au cas par cas.

### Station remarquable :

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

### Zone d'hivernage majeure :

Les données devront être argumentées, à dire d'expert, comme étant d'intérêt au minimum régional. Les seuils définis dans la méthodologie des ZICO (ROCAMORA 1994) seront un élément d'appréciation.

### Dortoir hivernal majeur :

Il concerne les grands rassemblements de certaines espèces. Le chiffre seuil est à rapprocher au regard d'un niveau d'abondance national.

### Secteur de reproduction :

Pour les espèces concernées par cette catégorie, il s'agit uniquement de prendre la zone de nidification. Ce critère est principalement proposé pour les rapaces.

### Halte migratoire :

Les données devront être argumentées, à dire d'expert, comme étant d'intérêt au minimum régional.

### Zone de chasse :

Il s'agit de retenir certaines zones d'alimentation essentielles pour la survie d'une espèce.

---

---

## Les mammifères

---

---

(voir annexe 3 : liste des mammifères déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux mammifères

---

Aucune condition générale spécifique aux mammifères n'a été retenue.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

Il s'agit de retenir uniquement les gîtes de mise bas. Ce critère est surtout valable pour les mammifères à vastes territoires et certaines chauve-souris

#### Station remarquable :

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

#### Population naturelle :

Ne pourront être prises en compte que les populations n'ayant pas fait l'objet de lâchés.

#### Remarque :

#### Zone d'hivernage majeure :

Les données devront être argumentée, à dire d'expert, comme étant d'intérêt national.

A la demande du CSRPN certains critères ont été précisés pour les Chauves souris à l'issue de la réunion du 8 février 2001.

#### Secteur de reproduction :

---

---

## Les amphibiens

---

---

(voir annexe 3 : liste des amphibiens déterminants)

## Définition de conditions générales spécifiques aux amphibiens

---

Pour l'ensemble des espèces d'amphibiens, il convient de prendre en compte, dès que les connaissances sont disponibles, à la fois les zones de reproduction (mares, étangs, ...) et les zones d'hivernage (haies, boisements, ...).

## Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

### Station remarquable :

---

---

## Les reptiles

---

---

(voir annexe 3 : liste des reptiles déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux reptiles

---

Aucune condition générale ne concerne les reptiles.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

#### Station remarquable :

---

---

## Les poissons

---

---

(voir annexe 3 : liste des poissons déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux poissons

---

Une espèce de poisson ne pourra être retenue que si les deux conditions suivantes sont atteintes : la répartition des classes d'âges et la densité.

♦ La bonne répartition des différentes classes d'âges caractérise une population naturelle. Cette dernière présente alors des effectifs décroissants par classes d'âges

variant d'un grand nombre d'alevins à une densité plus faible en juvéniles ou en adultes.

♦ La forte densité d'une espèce (hors empoissonnements) traduit un milieu où l'habitat et les facteurs abiotiques sont optimum.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

et plus particulièrement celles qui effectuent des migrations régulières et systématiques.

#### Station remarquable :

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, isolat, biotope particulier, ...).

#### Zone de frayères :

Les secteurs de reproduction (radiers, ceintures végétales, ...) constituent des zones essentielles pour la vie de certaines espèces

Population naturelle :

Ne pourront être prises en compte que les populations n'ayant pas fait l'objet de lâchés.

Association avec d'autres espèces ou habitats :

La présence seule de certaines espèces (Barbeau méridional, Lamproie de planer) ne peut justifier la désignation d'une ZNIEFF. La présence dans un habitat particulier (lac naturel) ou d'espèces caractéristiques (composition théorique de HUET 1952) est nécessaire.

---

---

## Les crustacés

---

---

(voir annexe 3 : liste des crustacés déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux crustacés

---

Seule l'Ecrevisse à pattes blanches est retenue dans cet embranchement. Elle n'est considérée confidentielle que sur les zones

calcaires. Ce biotope particulier favorise la présence de milieux temporaires et rend cette espèce plus sensible aux prélèvements.

---

---

## Les mollusques

---

---

(voir annexe 3 : liste des mollusques déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux mollusques

---

Aucune condition générale n'a été retenue pour cet embranchement. Cette liste

peut être incitative pour améliorer nos connaissances sur ce groupe peu connu.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

Population et station remarquables :

Le nombre d'individus de *Sphaerium solidum* doit être significatif au regard du

niveau d'abondance général et être présent dans des situations particulières.

---

---

## Les libellules

---

---

(voir annexe 3 : liste des libellules déterminantes)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux libellules

---

Pour l'ensemble des libellules déterminantes ne seront retenues que celles dont la reproduction aura été prouvée sur le site.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

#### Station remarquable :

---

---

## Les coléoptères

---

---

(voir annexe 3 : liste des coléoptères déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux coléoptères

---

Aucune condition particulière n'a été proposée pour cet ordre. Les listes des carabiques, cérambycidés, scarabéidés, lucanidés

et cétonidés ont notablement évolué à la suite de la réunion du CSRPN du 8 février 2001.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

---

---

## Les papillons

---

---

(voir annexe 3 : liste des papillons déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux papillons

---

Pour l'ensemble des papillons déterminants ne seront retenus que ceux dont la reproduction aura été prouvée sur le site.

Cette liste a évolué à la suite de la réunion du CSRPN du 8 février 2001.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles (limite altitudinale, station abyssale, isolat, ...).

#### Station

remarquable :

---

---

---

---

## Les orthoptères

---

---

(voir annexe 3 : liste des orthoptères déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux orthoptères

---

Aucune condition générale et critère particulier n'ont été proposés pour cet ordre.

---

---

---

---

## Les végétaux vasculaires

---

---

(voir annexe 3 : liste des végétaux vasculaires déterminants)

## Définition de conditions générales spécifiques aux végétaux vasculaires

---

Une démarche particulière a été réalisée pour les espèces végétales du fait du nombre très important de taxons à passer en revue (environ 4800) dans un délai relativement court. Le comité d'experts a donc choisi de proposer dans la catégorie des déterminants toutes les espèces protégées au niveau national et régional, inscrites au livre rouge national tome 1 et à l'annexe II de la directive Habitats.

Les espèces protégées dans les départements ont été systématiquement mentionnées dans la catégorie « déterminants avec des critères (DC) », le critère étant la présence dans le département de leur protection.

Pour toutes les autres espèces, d'une valeur patrimoniale moindre (listes rouges régionales, départementales et autres espèces non inscrites), des critères ont été attribués.

La condition générale d'éligibilité est la présence d'une population significative.

## Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

### Population remarquable :

Le nombre d'individus doit être significatif au regard du niveau d'abondance général à l'échelle des zones biogéographiques. Il est donc à apprécier au cas par cas.

### Cortège floristique :

Une espèce ne pourra être retenue qu'au sein d'un groupement d'espèces caractéristiques.

### Station remarquable :

Elle concerne les espèces présentes dans des situations géographiques inhabituelles comme par exemple :

- ◆ Les milieux primaires (sommets ventés, zones d'érosion de fleuves, ...),
- ◆ Les limites d'aire géographique à l'échelle nationale,
- ◆ Les stations abyssales,
- ...

### Rareté départementale :

Des espèces ont pu être retenues sur des critères uniquement de rareté ou de menace de leur milieu de vie. *Centranthus angustifolius* en zone alpine est rare en Savoie et en Isère mais plus courante en

Drôme ce qui explique qu'elle n'a pas été retenue dans ce département.

extensive (82.3) - qui a pour critère : présence de messicoles. Les espèces ne peuvent donc être retenues en tant que telles mais uniquement associées à cet habitat.

Messicole :

Cette catégorie doit permettre de retenir un habitat déterminant - culture

---

---

## Les végétaux non vasculaires

---

---

(voir annexe 3 : liste des végétaux non vasculaires déterminants)

### Définition de conditions générales spécifiques aux végétaux non vasculaires

---

La condition générale d'éligibilité est la présence pour chaque espèce d'une population significative.

---

---

## Les habitats

---

---

(voir annexe 3 : liste des habitats déterminants)

---

### Définition de conditions générales spécifiques aux habitats

---

Les habitats ne pourront être retenus que s'ils présentent un état de conservation favorable.

---

### Précision des critères pour la catégorie « déterminant avec critères »

---

#### Richesse et diversité en espèces :

Ce critère permet de ne retenir que les habitats qui abritent un nombre important d'individus et d'espèces diversifiées. Par exemple les pelouses à Nard raide, dégradées par le surpâturage, doivent être exclues.

#### Surface remarquable :

La surface doit être significative au regard des étendues des habitats similaires à l'échelle des zones biogéographiques. Ce critère est donc à apprécier au cas par cas.

#### Maturité du peuplement :

Il est préférable de choisir des peuplements forestiers mélangés avec un large éventail de classes d'âges, en particulier ceux hébergeant des arbres creux, sénescents ou morts.

#### Présence d'espèces endémiques :

Parfois moins rares ces espèces n'ont pas toujours été intégrées dans la liste des végétaux vasculaires déterminants. Elles pourront cependant permettre de retenir un habitat DC.

#### Station de lycopode :

La présence de lycopodes est une condition nécessaire pour que certains habitats soient déterminants.

#### Cortège d'espèce en limite d'aire :

Un habitat peut abriter un certain nombre d'espèces en limite d'aire à l'échelle nationale ou bien au niveau des 3 zones biogéographiques.

---



---

## Bilan des listes d'espèces et d'habitats

---



---

### Synthèse des conditions générales d'éligibilité et des critères par groupe

---

Les tableaux ci-dessous rappellent les conditions d'éligibilité dans les différentes catégories (déterminantes, déterminantes avec des critères, confidentielles et complémentaires).

◆ Pour le choix des espèces et des habitats il est nécessaire de réunir au préalable les 2 paramètres décrits p 15 :

- Ø Données récentes
- Ø Critère de régularité

	Groupe vertébrés			
	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles
Conditions générales spécifiques d'éligibilité	Nidification certaine ou probable		Retenir à la fois les zones de reproduction et d'hivernage	
Catégorie « déterminant avec critères »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population remarquable</li> <li>- Station remarquable</li> <li>- Zone d'hivernage majeure</li> <li>- Dortoir hivernal majeur</li> <li>- Secteur de reproduction</li> <li>- Halte migratoire</li> <li>- Zone de chasse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population remarquable</li> <li>- Station remarquable</li> <li>- Zone d'hivernage majeur</li> <li>- Secteur de reproduction</li> <li>- Population naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population remarquable</li> <li>- Station remarquable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population remarquable</li> <li>- Station remarquable</li> </ul>

Groupe poissons-crustacés-mollusques			
	Poissons	Crustacés	Mollusques
Conditions générales spécifiques d'éligibilité	- Bonne répartition des classes d'âges - Densité importante		
Catégorie « déterminant avec critères »	- Population remarquable - Station remarquable - Secteur de reproduction - Population naturelle - Association avec d'autres espèces ou habitats		
Catégorie « confidentielle »		Ecrevisse à pattes blanches sur zone calcaire	Moule perlière

Groupe invertébrés				
	Libellules	Orthoptères	Coléoptères	Papillons
Conditions générales spécifiques d'éligibilité	- Reproduction prouvée			- Reproduction prouvée
Catégorie « déterminant avec critères »	- Population remarquable - Station remarquable		- Population remarquable	- Population remarquable - Station remarquable

Groupe flore		
	Végétaux vasculaires	Végétaux non vasculaires
Conditions générales spécifiques d'éligibilité	- Population significative	- Population significative
Catégorie « déterminant avec critères »	- Population remarquable - Cortège floristique - Station remarquable - Rareté départementale - Messicole	

Groupe habitats	
Habitats	
Conditions générales spécifiques d'éligibilité	- Etat de conservation favorable
Catégorie « déterminant avec critères »	- Richesse et diversité en espèces - Surface remarquable - Maturité du peuplement - Présence d'espèces endémiques - Station de lycopode - Cortège d'espèces en limite d'aire

## Synthèse du nombre d'espèces et d'habitats sélectionnés en Rhône-Alpes

Le tableau ci-dessous fait la synthèse du nombre d'espèces et d'habitats par zones biogéographiques et catégories « déterminantes » (D) et « déterminants avec critères » (DC).

<i>Zones biogéographiques</i>	Alpienne		Continentale		Sub - méditerranéenne	
<i>Catégories</i>	D	DC	D	DC	D	DC
<b>FAUNE</b>						
Oiseaux	62	59	73	53	73	47
Mammifères (hors chir.)	7	8	6	5	5	7
Chiroptères	10	17	10	16	10	16
Poissons	7	6	7	7	8	3
Amphibiens	6	7	6	6	8	2
Reptiles	4	2	5	2	6	4
Crustacés	1	0	1	0	1	0
Mollusques	24	1	10	1	8	1
Libellules	10	22	19	9	13	4
Coléoptères	2	0	1	0	1	1
Orthoptères	1	0	1	0	2	0
Papillons	24	13	14	12	11	11
<b>FLORE</b>						
Végétaux vasculaires	292	449	226	387	120	238
Végétaux non vasculaires	3	0	3	0	3	0
<b>HABITATS</b>						
	22	49	26	44	19	41
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>	<b>633</b>	<b>408</b>	<b>542</b>	<b>288</b>	<b>375</b>

## Compléments au guide méthodologique (réunions du CSRPN du 8 février 2001 et du 12 février 2003)

---

---

### Zonage de type I

---

---

- **Cas particulier de la Dombes (réunion CSRPN 08/02/2001) :**

compte tenu du nombre élevé d'étangs assez homogènes (environ un millier) et du mode de gestion traditionnel (assec, évitage) qui se traduit par un certain nomadisme des espèces d'intérêt patrimonial, le CSRPN adopte les points suivants concernant la cartographie des ZNIEFF dans la Dombes :

- \* une seule ZNIEFF éclatée sera créée, dont le périmètre prendra en compte les étangs ainsi que les zones limitrophes (prairies, boisements), avec par conséquent une liste unique d'espèces et d'habitats pour l'ensemble de la Dombes.
- \* une ZNIEFF de type II prendra en compte l'ensemble de ce territoire, accompagnée d'un commentaire rappelant que les étangs dombistes représentent une même unité fonctionnelle.
- \* le principe, inscrit dans la méthodologie, de cartographier les ZNIEFF en s'appuyant sur la présence d'espèces et d'habitats déterminants s'applique aussi à la Dombes.

- **Cas des gîtes artificiels à chiroptères (réunion CSRPN 08/02/2001) :**

les bâtiments publics à caractère historique dont la durabilité est assurée et qui hébergent d'importantes colonies de chiroptères pourront être inscrits à l'inventaire. Le site sera positionné sur la carte par un symbole spécifique.

- **Cas d'absence d'espèce déterminante (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Les propositions de ZNIEFF de type I basées sur l'unique présence d'espèces « déterminantes avec critère » demandent une analyse au cas par cas afin de vérifier si le critère de détermination est atteint. Toutefois, compte tenu d'enjeux naturalistes forts liés à ce type de zones, les secteurs présentant des problématiques de zones alluviales ainsi que les zones de types I incluses en type II devraient à priori être maintenues.

- **Cas de faible représentation en espèces déterminantes (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Les propositions de zonages en type I basées sur la présence d'un très faible nombre d'espèces déterminantes, voire d'une seule, nécessite une expertise individuelle des zones compte tenu de la fragilité du zonage au regard des préconisations méthodologiques du MNHN. Les zones de type I étendues devraient à priori être maintenues au prix de prospections supplémentaires.

L'argumentaire des petites zones doit être développé en vue de leur maintien. La présence d'écrevisses à pattes blanches justifie à elle seule le maintien de ZNIEFF de type I, elles doivent être conservées.

- **Possibilité d'inclusion de secteurs artificialisés (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

L'inclusion en ZNIEFF de type I de secteurs très artificialisés (voire construits) doit rester exceptionnelle mais s'avère parfois justifiée (cas de certaines espèces d'oiseaux telles que le Hibou Petit duc en zone sub-méditerranéenne, Chouette chevêche, Moineau soulcie...)

Cela nécessite le développement d'un argumentaire justifiant une telle délimitation, dans le commentaire de la ZNIEFF correspondante. Un zonage en type II prenant en compte le domaine vital est souhaitable au delà de la ZNIEFF de type I.

La question du zonage des secteurs artificialisés est à apprécier au cas par cas, mais uniquement lorsque l'activité humaine contribue au maintien d'espèces ou d'habitats déterminants (le commentaire devra être argumenté en conséquence).

Dans le cas contraire le périmètre de la ZNIEFF pourra être réduit à une délimitation plus pertinente, voire supprimé.

- **Prise en compte d'espèces déterminantes soumises à fortes fluctuations du fait des pratiques agricoles ou de la dynamique naturelle -fluviale, etc. - (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Les secteurs subissant des fluctuations en fonction de l'activité humaine (assec/évolage des étangs, plantes messicoles) et abritant des espèces déterminantes peuvent être délimités en ZNIEFF de type I, en considérant que ces facteurs cycliques sont justement favorables à la présence d'espèces déterminantes.

L'ensemble des zones faisant partie du cycle périodique forme une unité fonctionnelle et donc une seule zone de type I.

- **Prise en compte des secteurs glaciaires (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Les secteurs glaciaires dépourvus d'habitat ou d'espèce déterminants sont exclus des zones de type I.

Dès lors qu'existe un lien fonctionnel, de tels glaciers peuvent par contre justifier un classement en ZNIEFF de type II.

- **Prise en compte du patrimoine cryptogamique (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Aucune liste d'espèce déterminante n'a pu être constituée en ce qui concerne les cryptogames.

La prise en compte correcte à travers l'inventaire des sites de peuplement majeurs en la matière pourra néanmoins être vérifiée auprès de spécialistes identifiés, et cet élément spécifié dans le commentaire descriptif des zones concernées.

- **Prise en compte des espèces déterminantes fonctionnant en « métapopulations » (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

Il est important de distinguer les sites hébergeant les « population sources » (qui doivent être zonées en ZNIEFF de type I) des autres sites, ces derniers peuvent donner lieu à un zonage en type II.

- **Application du « critère de confidentialité » (réunion CSRPN 12/02/2003) :**

La rédaction d'un commentaire descriptif pertinent est impossible lorsque la seule espèce déterminante légitimant une zone se trouve être une espèce à caractère « confidentiel ».

Il est donc admis de lever le critère de confidentialité dès lors que l'espèce est seule, voire accompagnée d'un seul habitat ou espèce déterminants.

---

---

## Zonage de type II (réunion CSRPN du 12 février 2003)

---

---

Il s'agit de renforcer la légitimité des zonages ZNIEFF de type II, dont la prise en compte présente notamment un grand intérêt dans le cadre des politiques d'aménagement de niveau départemental, régional ou suprarégional.

Les ZNIEFF de type II permettent de faire ressortir des notions de cohérence et d'échanges fonctionnels entre des ZNIEFF de type I, d'identifier des espaces de "nature ordinaire" susceptibles de jouer un rôle majeur pour la survie des espèces à l'intérieur des ZNIEFF de type I.

- **Base de travail :**

C'est le zonage de première génération. Postulats de base :

- à grande échelle (comme c'est le cas pour les types II), il n'y a à priori que peu d'évolution notable des milieux,
- il convient de rechercher une cohérence avec la nouvelle méthodologie appliquée pour les zonages de type I modernisés (cohérence de milieux...),
- il n'est opportun de modifier sensiblement les zonages existants que si ce choix s'appuie sur un argumentaire suffisant (développé dans les points suivants).

- **Critères de sélection proposés, à partir des principes énumérés dans le guide méthodologique national.**

✓ **Zone abritant des espèces remarquables à grands territoires se trouvant dans des milieux interstitiels de niveau d'artificialisation modéré, ou jouant un rôle de corridor biologique :**

- Un zonage de type II peut être réalisé pour délimiter le domaine vital d'espèces à grands territoires exploitant des milieux interstitiels d'artificialisation modérée, ou un corridor biologique lorsque l'on est en présence de populations ou de sites « clés » pour la conservation de l'espèce.
- La notion de corridor biologique doit être prise en considération pour la constitution des ZNIEFF de type II partout où l'on dispose de connaissances suffisantes. Il faudra notamment prendre en compte dans le cas de l'Isère les apports du travail Econat/Conseil général.
- Seuls les corridors biologiques dont la fonctionnalité est avérée doivent être pris en compte dans la définition des ZNIEFF de type II.
- Les secteurs urbains ou suburbains à fonction de « coulée verte » sont pris en compte uniquement lorsqu'ils répondent à un critère de fonctionnalité avéré pour des espèces déterminantes.

✓ **Zone regroupant des ZNIEFF de type I fortement corrélées (cas de zones humides (inventaire tourbières, « plaques » d'étangs...), de réseaux de pelouses sèches, de certains secteurs boisés (dans le cadre par exemple d'une ZNIEFF de type I éclatée à l'intérieur d'un massif forestier...)) :**

- La fonctionnalité des systèmes fluviaux est soulignée par un zonage linéaire qui doit s'appuyer sur le lit majeur du cours d'eau et peut inclure des secteurs artificialisés, comme des zones

d'agriculture intensive. Toutefois, dans les secteurs de traversée d'agglomération et d'habitats denses, la ZNIEFF doit être resserrée sur le lit mineur du cours d'eau.

- Les régions étendues entourant des ZNIEFF de type I, caractérisées par le maintien d'espaces interstitiels à forte naturalité, peuvent ou non être délimitées en ZNIEFF de type II dans leur totalité. Il est nécessaire de chercher une traduction homogène de l'ensemble. L'argumentaire de la zone à une importance particulière pour justifier les choix effectués.

▼ **Zones présentant de fortes présomptions de présence d'espèces ou d'habitats déterminants :**

- Les zones à retenir pour la délimitation de ZNIEFF de type II doivent avoir fait l'objet de vérifications (études ayant confirmé la présence d'espèces ou habitats déterminants).

▼ **Zones correspondant au bassin d'une station d'espèce déterminante sensible :**

- Concernant des espèces déterminantes sensibles comme la Moule perlière ou l'Ecrevisse à pattes blanches, il convient d'associer systématiquement une ZNIEFF de type II à l'ensemble des ZNIEFF de type I. Il convient également de ne pas oublier de bassins sensibles (voir données SDAGE).
- Il est possible d'étendre ce traitement à d'autres espèces, comme la Loutre, la Crossope aquatique, en lien avec la présence d'invertébrés aquatiques.

▼ **Zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires, telles que la très haute montagne, les éboulis instables dont le niveau d'anthropisation est nul ou excessivement faible,**

- **Eléments techniques pour ajuster les tracés.**

▼ **Prise en compte des régions naturelles :**

- Les ZNIEFF de type II peuvent être mises en cohérence avec l'enveloppe des régions ou d'entités écologiques ou paysagères lorsque celles-ci sont de dimensions modestes.

▼ **Prise en compte des zonages réglementaires :**

- La mise en cohérence des zonages réglementaires de protection nationaux ou européens doit être recherchée. Ceux-ci seront intégrés, sauf exception justifiée, aux ZNIEFF de type II s'ils ne le sont déjà dans les ZNIEFF de type I.

▼ **Fragmentation :**

- Rappel du cadre méthodologique national : une ZNIEFF de type II peut, à titre exceptionnel, être divisée en plusieurs ensembles portant le même nom et le même numéro de zone (site « éclaté »). Toutefois, il faudra veiller à limiter ces cas et à éviter une fragmentation excessive ainsi qu'une distance trop élevée entre les ensembles

▼ **Suppression d'une ZNIEFF de type II :**

Une ZNIEFF préexistante pourra disparaître si l'argumentaire ayant prévalu à sa désignation ne répond plus à aucun des critères précédemment listés.

▼ **Modification du périmètre d'une ZNIEFF préexistante :**

Elle s'appuie :

- Sur les critères précédemment listés,
- Sur la nécessité de ne jamais recouper le tracé d'une ZNIEFF de type I,
- Sur le respect de la cohérence des milieux (ex : « plaque » de tourbières, réseau de pelouses sèches...), en tenant compte de connaissances nouvelles.

▼ **Création d'une ZNIEFF nouvelle :**

Une ZNIEFF de type II pourra être créée si cette zone correspond à l'un des critères précédemment listés.

▼ **Echelle :**

La numérisation des ZNIEFF de type II est réalisée avec une précision d'échelle du 1/100 000<sup>ème</sup>. Ce choix souligne la bonne adaptation d'un tel zonage aux évaluations à grande échelle (visualisation des grands enjeux naturalistes à l'échelle régionale et nationale, prise en compte dans les Schémas de Cohérence Territoriale...) et a contrario ses limites dans les approches à petite échelle (Plans Locaux d'Urbanisme, études d'impact ponctuelles, etc.).

▼ **Relations entre ZNIEFF de Type II et de type I**

- Recoupement : les limites de 2 ZNIEFF (qu'elles soient de type I ou II) ne doivent en aucun cas se recouper,
- Juxtaposition : Les ZNIEFF de type I jouxtant des ZNIEFF de type II correspondant à des milieux naturels différents doivent être maintenues jointives, en conservant distincts les deux zonages,
- Superposition : Dans les cas de création d'une ZNIEFF de type I en grande partie superposée à une ZNIEFF de type II délimitée lors de la première version de l'inventaire, on pourra maintenir une enveloppe de type II autour de la nouvelle zone, ceci afin de conserver une image cohérente des grands ensembles fonctionnels traduits par le zonage de type II à l'échelle régionale.

▼ **ZNIEFF de type II ne contenant aucune ZNIEFF de type I**

- Ce cas de figure est théoriquement possible. En pratique, aucune zone de ce type n'est proposée dans la région.

# Déontologie

---

---

## Déontologie par rapport aux observateurs

---

---

Pour être valide toute donnée espèce ou habitat devra être accompagnée de la source (bibliographie, collection ou terrain), du nom de l'observateur et de la dernière date d'observation. La reconnaissance de la « paternité » des données est ainsi assurée.

Lors de la transcription des données collectées sur les bordereaux prévus à cet effet il devra être fait une nette distinction entre le rédacteur et le (ou les) observateur(s), de manière à ne pas créer de confusions qui pourraient remettre en cause la paternité des données.

---

---

## Diffusion des données

---

---

Il convenait d'établir un cadre précis de déontologie et d'utilisation des données de l'inventaire pour permettre à chaque contractant de participer librement et en toute sérénité et confiance à cette modernisation.

Ainsi, les données « brutes » et « élaborées » (voir définition des types de données dans les conventions) transmises au CREN puis à la DIREN ne seront jamais diffusées à quiconque sauf accord du contractant.

Les données publiques qui sont rattachées au périmètre des ZNIEFF

validées pourront quant à elles être communiquées sans consultation de son auteur. A l'identique des données contenues dans une publication, les données de l'inventaire relèveront du domaine public. L'observateur ne sera plus l'utilisateur exclusif de sa donnée mais, en conservera le libre usage.

◆ Il conserve le droit de publier ou de transmettre à titre gratuit ou onéreux, une donnée « espèce ou habitat » à partir de laquelle sont réalisés ces différents travaux.

Le CREN et la DIREN s'interdisent à communiquer toutes données brutes ou élaborées auxquelles ils auront accès à quelque tiers qu'il soit. Ces données seront utilisées en cas de contentieux sur le périmètre d'une ZNIEFF et si nécessaire pour appuyer les avis de la DIREN dans le cadre d'instructions administratives sur des projets d'aménagement. Le CREN s'engage à transmettre à la DIREN, l'ensemble des données brutes et élaborées cartographiées, après les différentes phases de validation. Le CREN ne conservera aucune copie sauf accord particulier du contractant.

Le contractant s'engage à ne pas diffuser les travaux de synthèse (propositions de délimitation, bordereaux) issus de l'inventaire. Une diffusion sera faite sur l'initiative de l'Etat après les différentes validations scientifiques.

Dans ce porter à connaissance, il sera fait mention des différentes structures et personnes ayant contribué à l'inventaire.

# Organisation du travail dans la région Rhône-Alpes

La DIREN a souhaité réaliser cette modernisation en associant l'ensemble des acteurs de l'environnement. Pour cela elle s'appuie sur le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels pour assurer les coordinations technique et financière par le biais d'une convention précisant le cadre de ce partenariat, signée le 24 février 1998 (voir annexe 4 et 5).

---

## Transparence de la modernisation

---

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement (art L411-5) concernant l'inventaire du patrimoine naturel, le préfet doit informer du lancement de cette modernisation les différentes collectivités locales.

En Rhône-Alpes, une information a eu lieu à cet effet avant tout démarrage de la modernisation. Une plaquette d'information a été réalisée à cet effet.

Cette information initiale a été suivie en 2004/2005, et avant validation des propositions par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et le Muséum

national d'histoire naturelle, d'une présentation des propositions de périmètres et de bordereaux descriptifs auprès des communes (dossiers communaux sous forme papier), puis des autres collectivités, des administrations et de l'ensemble des partenaires régionaux de l'inventaire (CD-ROM départementaux, mise en ligne sur le site INTERNET DIREN RA).

Un porté à connaissance des ZNIEFF validées sera par la suite de nouveau diffusé à chaque partenaire et commune concernés.

---

---

## Organisation technique

---

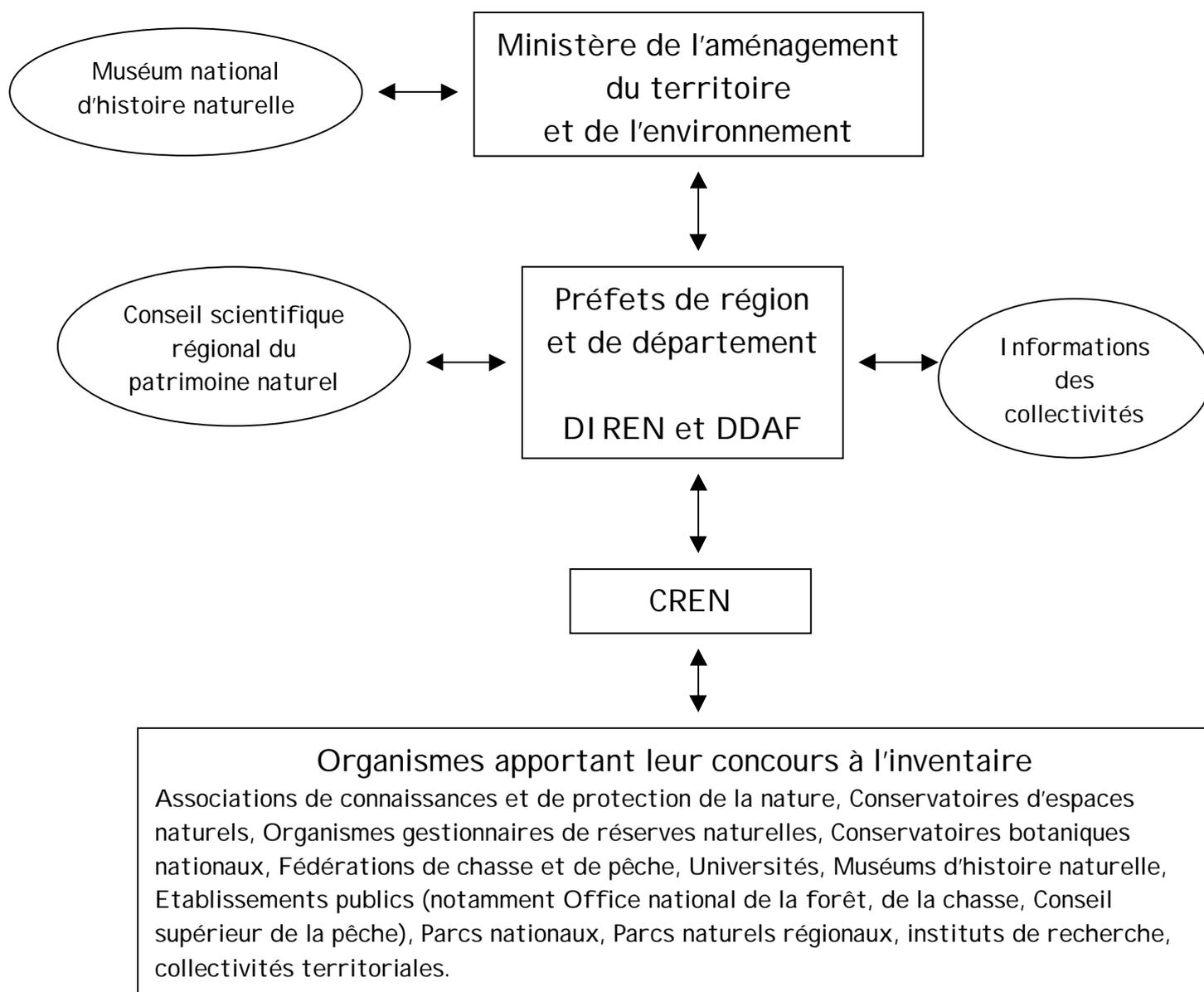
---

La responsabilité et la coordination générale de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF sont assurées par la DIREN qui s'appuie dans chaque département sur la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Le CREN coordonne quant à lui les aspects financiers et techniques.

Les différentes structures qui possèdent des données naturalistes contribuent à la modernisation par le biais de conventions présentées en annexe.

Les financeurs de l'opération sont l'Etat et la Communauté européenne.

Schéma extrait de la plaquette ZNIEFF réalisé pour la région Rhône-Alpes par la DIREN



---

---

# Calendrier prévisionnel

---

---

## Rappel des démarches entreprises

---

Juin 1997 : édition de la méthodologie nationale (*celle-ci a été actualisée en 2004*).

1998 : mise en place et amélioration de la méthodologie régionale.

Ainsi, conformément à la méthodologie nationale, des listes d'espèces et d'habitats sont réalisées et ce grâce au concours essentiel d'un grand nombre de partenaires dont les associations de connaissance et de protection de la nature et les Conservatoires botaniques nationaux. Les fédérations de chasse et de pêche, universitaires participent à ce travail (voir annexe 2 : liste des participants).

Deux conventions types (voir annexe 3 et 4) sont rédigées par la DIREN et le CREN et affinées avec l'appui des FRAPNA région et Isère ainsi que du Conseil d'administration du CREN, instance regroupant en son sein l'ensemble des structures pouvant être impliquées dans la préservation et la gestion de la nature.

Dans un deuxième temps, un travail d'inventaire demandé par le comité d'étude du projet de Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est mis à profit pour tester grandeur nature cette méthode.

Parallèlement à ce travail des compléments financiers sont recherchés afin d'augmenter le volume prévisionnel prévu début 1998. En fonction des prévisions budgétaires acquises le programme projeté est réparti en 2 phases :

### En 1999 / 2000

Ardèche  
Drôme  
Isère  
Haute-Savoie

### En 2000 / 2001

Ain  
Loire  
Rhône  
Savoie

## Prévisionnel pour chaque département

---

Pour chaque département, la mobilisation des données et les propositions de contours se déroulent sur une période estimée à deux années.

Le travail de mobilisation de données s'effectue sur une année. La deuxième année permet de compléter, vérifier les informations.

Première année :

◆ Janvier / février / mars

Information sur le cadre de réalisation de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF des différents partenaires potentiellement intéressés.

Demande de participation puis contacts avec les différents partenaires pour préciser les modalités techniques, financières et administratives de participation au travail de modernisation.

◆ Printemps et été

Entrevues régulières avec les contractants pour suivre l'état d'avancement du dossier.

◆ Hiver

Rendu intermédiaire du travail des contractants et synthèse intermédiaire par le CREN.

Deuxième année :

◆ Printemps

Réunion avec l'ensemble des partenaires pour recueillir leurs avis sur les propositions de tracés.

◆ Printemps et été

Compléments éventuels de la part des contractants.

◆ Automne

Rendu final du travail des contractants.

◆ Hiver

Synthèse par le CREN, fin de l'inventaire dans les départements.

## Ajustement du calendrier (mise à jour 07/07/2005)

---

Par rapport à ce calendrier prévisionnel, des ajustements se sont avérés nécessaires compte-tenu de l'ampleur du travail de modernisation de l'inventaire :

- ◆ Achèvement du travail départemental consacré aux zonages de type I en mai 2002 (département de Savoie),
  
- ◆ Mobilisation à la suite de trois groupes thématiques du CSRPN :
  - ◆ Amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux : 22/05/02
  - ◆ Flore, habitats : 11/06/02
  - ◆ Poissons, invertébrés : 02/07/02
  
- ◆ Mobilisation de groupes départementaux restreints sur le thème des zonages de type II (74 : 21/11/02, 73 : 22/11/02, 01 : 28/11/02, 42 : 03/12/02, 69 : 03/12/02, 26 : 05/12/02 et 38 : 17/12/02),
  
- ◆ Nouvelle saisine du CSRPN le 12/02/2003 (avis sur difficultés méthodologiques diverses en type I, Validation de la méthodologie régionale type II),
  
- ◆ De mars 2003 à juillet 2004, préparation de la phase d'information préalable à validation (Rencontres DIREN / Préfectures, relecture et correction des fiches descriptives ZNIEFF, réalisation d'une seconde plaquette d'information à destination des communes, signature des lettres de transmission par les Préfets de départements, conception et édition des dossiers communaux,
  
- ◆ De juillet 2004 à juillet 2005, déroulement de la phase d'information des collectivités, administrations et partenaires (envoi des dossiers communaux, envoi de CD-ROM départementaux à destination des administrations, conseils généraux et régionaux, partenaires de l'inventaire, membres du CSRPN, mise en ligne sur le site INTERNET DIREN RA, animation de plusieurs réunions locales,
  
- ◆ Simultanément, analyse des retours et lancement d'une phase d'expertises complémentaires avant validation des propositions par le CSRPN.

# Instruction technique pour le renseignement et la rédaction des bordereaux

---

## Guide de remplissage pour les utilisateurs de la version papier

---

Les numéros référencés sur le bordereau Rhône-Alpes reprennent ceux du bordereau national. Dans un souci de simplification de ce dernier certaines rubriques ont été écartées.

Les bordereaux à utiliser figurent à l'annexe 6.

### Rubrique n° 2 : N° ancienne ZNIEFF

---

Cette rubrique est la seule facultative à renseigner. Cette information peut être prise à partir des classeurs et cartographies édités en 1991.

### Rubrique n° 2a : liste d'espèces

---

#### Nom vernaculaire ou scientifique

Le rédacteur peut choisir de rentrer les noms scientifiques ou vernaculaires des espèces inventoriées. Une exception est faite pour la flore où seuls les noms scientifiques sont possibles. Concernant le problème des nomenclatures, le rédacteur devra utiliser pour la faune les noms qui figurent dans les tableaux annexés. Pour la flore il pourra aussi bien rentrer des espèces décrites sous BONNIER et DOUIN 1911 - 1935, COSTE 1901 - 1906, GUINOCHET et VILMORIN 1973 - 1984, KERGUELEN 1993, FOURNIER 1934 - 1940, TUTIN et AL 1964 - 1980.

#### Critère

Certains critères liés aux espèces et aux habitats sont à préciser dans cette rubrique. Lorsque par exemple, le rédacteur rencontre population remarquable, il devra préciser le nombre

d'individus estimé. Pour le critère « station remarquable », il est nécessaire de préciser s'il s'agit d'une station abyssale, un isolat, ...

## Source

3 catégories sont retenues pour la provenance d'une donnée :

- ◆ la bibliographie,
- ◆ les collections issues de muséums ou de personnes privées
- ◆ les visites de terrain
- ◆
- ◆ L'ensemble de ces sources est accompagné d'un numéro qui permettra le renvoi à la carte. Cette information est primordiale dans le cas de listes d'espèces conséquentes et de vastes zones.
- ◆

## Date

Pour simplifier le travail seul le mois et l'année sont demandés.

## Observateur

Un ou plusieurs observateurs peuvent être rattachés à une donnée. Il convient non pas de nommer le découvreur d'une espèce mais le dernier observateur. Une donnée de terrain prévaut sur une donnée provenant de la bibliographie ou de collection.

Si l'ensemble de ces colonnes n'est pas rempli, la base de données informatique ne pourra retenir l'espèce.

## Rubrique n° 3 : nom de la zone et zone biogéographique

---

Nom de la zone (département)

Afin d'homogénéiser les appellations des ZNIEFF, il est proposé de ne mentionner en début de nomination aucun article. Dans la constitution du nom préférer d'abord la typologie du site puis le nom des lieux dits que l'on trouvera de préférence sur les cartes de l'institut géographique national. Exemple : Lône et milieux alluviaux de la Ferrande, Lande tourbeuse des Oignons. Privilégier les appellations locales plus proches de la réalité et des acteurs locaux. L'indication du département reste une sécurité en cas de d'égarement du bordereau.

Zone biogéographique

Cocher la case correspondante en vous aidant de la carte régionale p 11. Cette information permet de choisir les listes d'espèces et d'habitats concernés. A titre exceptionnel une ZNIEFF pourra s'étendre sur 2 zones biogéographiques.

## **Rubrique n° 4 : mise à jour le**

---

Pour garder en mémoire les dernières modifications et l'état des connaissances acquises cette information est importante dans le cadre de cette remise à jour.

## **Rubrique n° 6 : rédacteur de la fiche**

---

Le rédacteur du bordereau sera identifié par le nom de la structure à laquelle il appartient, son prénom et son nom. Il correspond à la personne qui a regroupé l'ensemble des données qu'il avait à sa disposition dans sa structure pour remplir l'ensemble des rubriques. Les auteurs de données apparaissent dans la rubrique n°7.

## **Rubrique n° 7 : liste d'habitats**

---

Le rédacteur pourra s'il le désire rentrer soit le code CORINE ou bien la typologie précise. Les remarques concernant les critères, sources, dates et observateurs sont rigoureusement identiques à la rubrique 2a.

## **Rubrique n° 11 : bilan des connaissances**

---

Elle permet de faire un état des lieux complet et synthétique du niveau de connaissance sur chaque zone pour en déduire les éventuelles lacunes et planifier des prospections complémentaires. Une note de 0 à 3 est précisée dans le bordereau. Cette information servira de base pour des exercices de statistique à l'échelle régionale et nationale.

Une information complémentaire sur le nombre d'espèces observées (à l'exception des espèces occasionnelles ou accidentelles et des oiseaux de passage ne stationnant pas sur le site) peut être renseignée par les contractants dans la mesure de leurs connaissances.

## **Rubrique n° 12 : critères de délimitation**

---

Les critères qui ont guidé les propositions de délimitation ont une importance primordiale dans la justification de chacune d'elles. Une carte réalisée en couleur permettra le renvoi parmi les 5 critères sélectionnés. Une délimitation fine au 1/25000<sup>ème</sup> est indispensable.

### **Répartition des espèces déterminantes (en rouge sur la carte jointe) :**

Il convient de localiser les observations précises des stations (voir définition données brutes ou élaborées). Les zones d'alimentation, d'hivernage pour les amphibiens, aires de repos, ...

### **Répartition des habitats déterminants (en vert sur la carte jointe) :**

Comme pour les espèces la localisation fine de ces habitats est prioritaire

### **Fonctionnalité des milieux (en bleu sur la carte jointe) :**

Positionner les territoires nécessaires à la fonctionnalité écologiques de la zone. Ce critère est complémentaire à celui des espèces. Un cours d'eau, un réseau de mares, ... sont des éléments essentiels pour la survie de certaines espèces déterminantes qu'il convient de cartographier.

### **Degré d'artificialisation (croix noire sur la carte jointe) :**

Lorsque le tracé proposé inclut des territoires légèrement urbanisés ou dégradés, il convient de le préciser à l'intérieur de la proposition de zonage.

### **Contrainte du milieu physique (aussi en noir sur la carte jointe) :**

La topographie, la géomorphologie peuvent être des critères de délimitation d'un zonage.

## Rubrique n° 13 : commentaire général

---

Ce champ d'expression libre doit résumer les enjeux majeurs de la zone et insister sur ses particularités dans une vision régionale.

Il est proposé une structuration de l'information en plusieurs rubriques qui faciliteront la lecture par les différents acteurs régionaux et départementaux :

- ◆ aspects géomorphologie
- ◆ intérêts des espèces et des habitats et leurs états de conservation
- ◆ intérêts fonctionnels
- ◆ liens avec d'autres ZNIEFF
- ◆ activités humaines principales sur le secteur
- ◆ conditions actuelles de conservation et potentialités biologiques.

Ce champ n'est pas lieu de prescriptions de mesures de gestion ou de protection de la zone, l'objectif est d'informer objectivement des richesses patrimoniales de la zone proposée.

## Rubrique n° 15 : bibliographie

---

Afin de faciliter le traitement informatique des informations, chaque référence bibliographique doit être codifiée de la même manière. Il convient d'indiquer les références standardisées des principales sources bibliographiques utilisées concernant la ZNIEFF et ou ses environs. La codification proposée est la suivante :

Auteur, date. Titre. Type de publication (si thèse, ...). Editeur, Organisme, financeur, Lieu : nombre de pages.

### Exemple 1 : document simple

GEHU J.M. & PELT J.M., 1981. L'évaluation biologique du territoire par la méthode des indices biocénétiques. Institut Européen d'écologie, Metz : 100p.

VAN TOL J. & VERDONK M.J., 1988. Protection des libellules (Odonates) et de leurs biotopes. Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. Conseil de l'Europe, Strasbourg : 188p.

### Exemple 2 : extrait d'une revue

ERARD C. & VIELLIARD J., 1964. Observations de la Grande aigrette et du pygargue en Moselle. *Alauda*, 32 : pp 74 -75.

### Exemple 3 : communication à un colloque

COULOUMY C. 1986. Mise en place d'un programme de suivi de la population d'Aigles royaux dans le Parc national des Ecrins. In « Actes du premier colloque international sur l'Aigle royal en Europe ». Briançon, Arvieux, Maison de la nature : pp 147 - 152.

COUTANCEAU J.P., DUQUEF M., HERNANDEZ O. 1992. Les lépidoptères Rhopalocères menacés des pelouses calcaires en Picardie : inventaire, cartographie des espèces et gestion écologique des biotopes. In collection patrimoines naturels - Volume n°13 Edit. J. LHONORE, H.

MAURIN, R. GUILBOT, P. KEITH. Secrétariat de la faune et de la flore / Muséum national d'histoire naturelle, Paris : pp 83 - 91.

Exemple 4 : mémoire, thèse

DOLEDEC S. 1986. Les peuplements de macro invertébrés benthiques du cours inférieur de l'Ardèche. Dynamique spatio-temporelle ; thèse de doctorat, université de Lyon I : 246 p.

---

# Guide de remplissage pour les utilisateurs de la base de données informatique

---

## Configuration requise

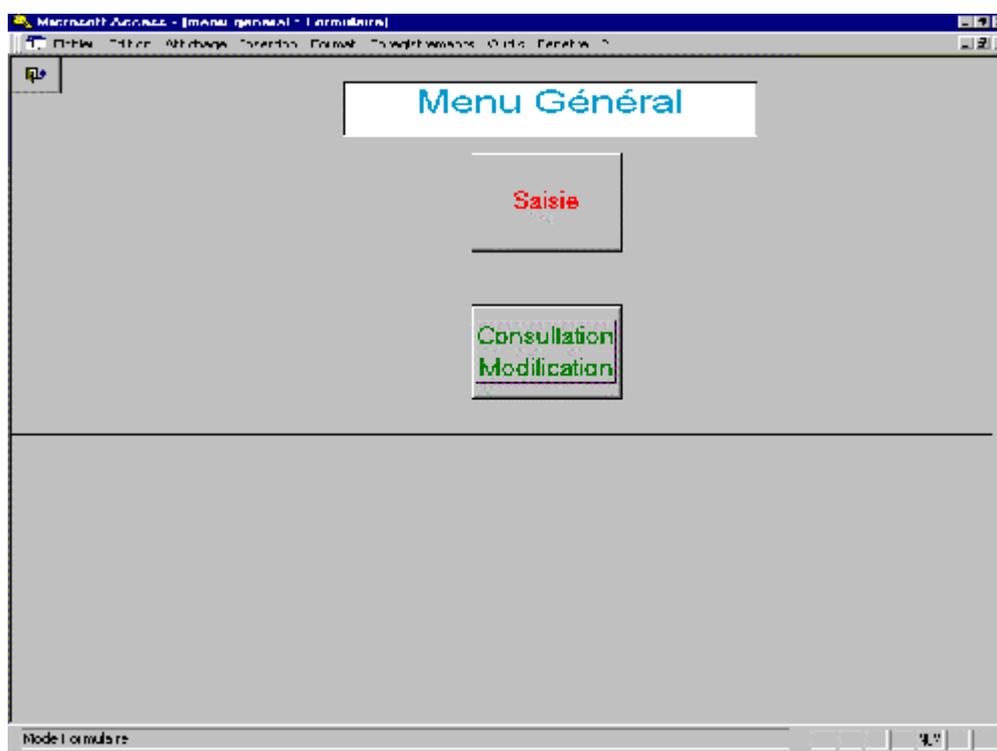
---

Ordinateur de type Pentium équipé d'un écran 15 pouces possédant 8 Mo de mémoire vive et 10 Mo disponibles sur le disque dur.

La base de données fonctionne sous le logiciel Access version 97.

## Menu général

---



Formulaire 1

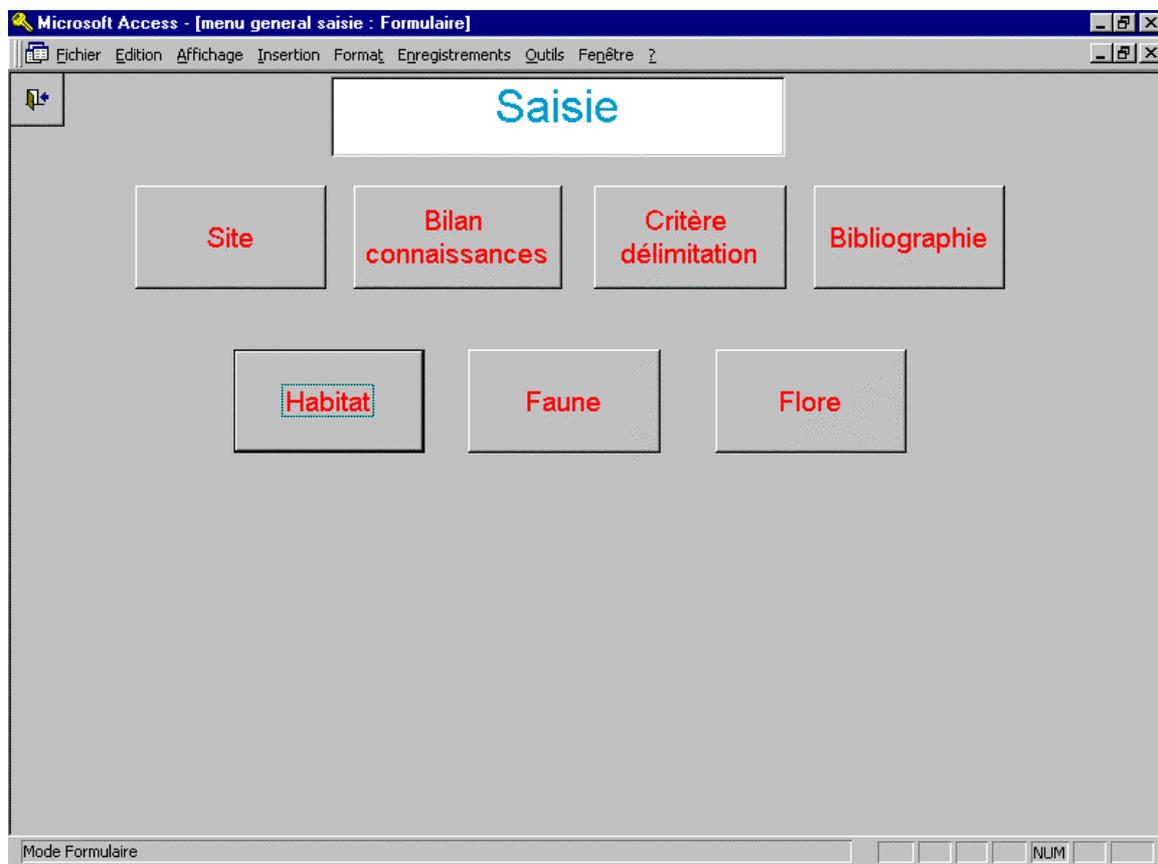
La base de données ZNIEFF se compose d'un module de saisie et d'un module de consultation. Ce dernier permet d'éventuels ajouts ou modifications.

Cliquez une fois sur le bouton saisie.

## Le module de saisie :

---

Il présente les différents thèmes à saisir. Il est obligatoire de commencer par le formulaire site. La saisie des autres thèmes n'est pas possible tant que le formulaire site n'est pas rempli. Le code du site est en effet le lien entre toutes les informations de la base de données.

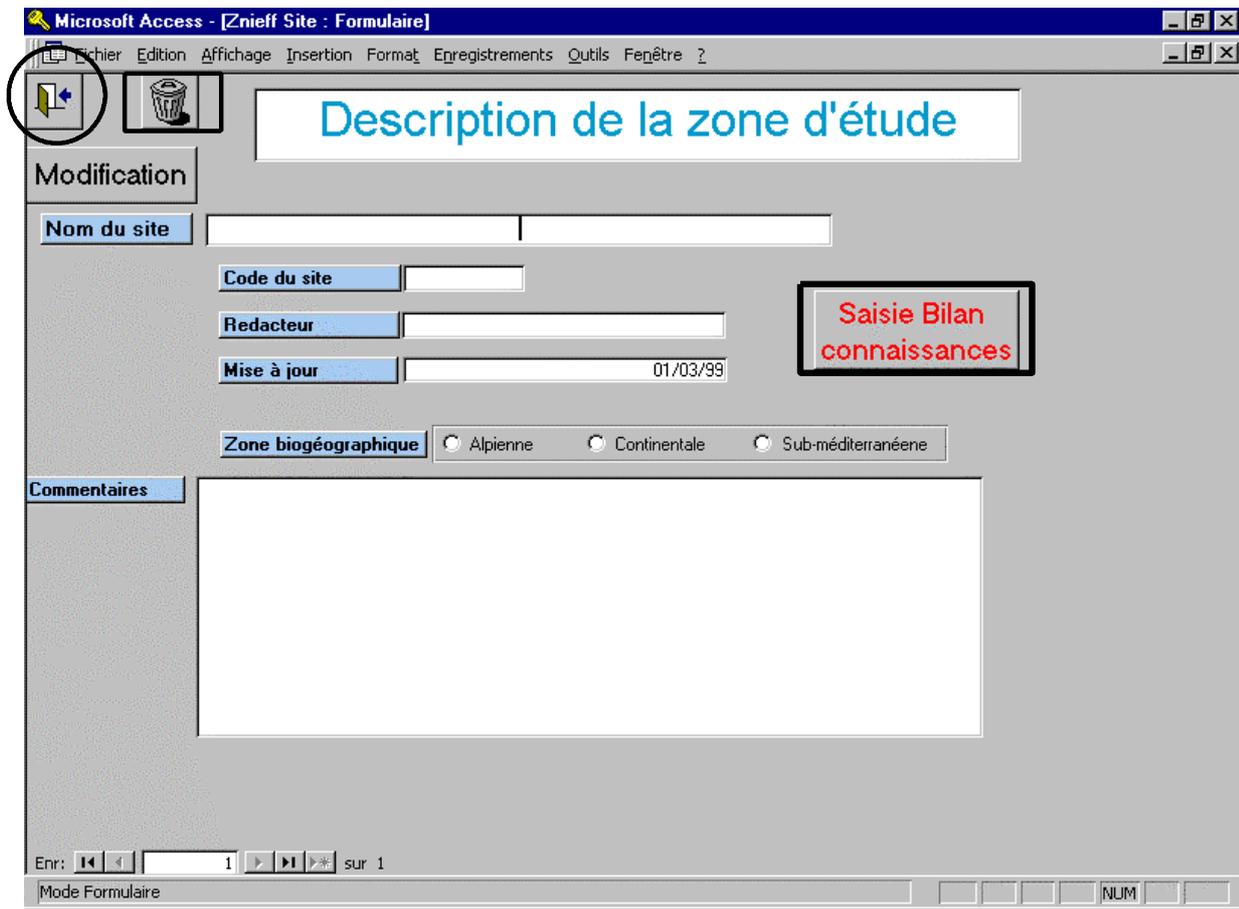


Formulaire 2

La saisie est possible :

- soit en naviguant de formulaires en formulaires selon un ordre établi en utilisant le bouton **Saisie...**(voir explication page suivante) . L'ordre des formulaires est le suivant (site => bilan des connaissances => bibliographie => habitat => faune => flore)
- soit en revenant au menu du module de saisie puis en sélectionnant le formulaire désiré.

Pour chaque formulaire, l'enregistrement est automatique.



Formulaire 3

Le bouton  permet de fermer la fiche en cours et de revenir au menu saisie.

Le bouton  permet de supprimer l'enregistrement en cours.

Ø Le bouton  permet d'accéder à la fiche suivante sans passer par le menu général. Ce mode permet de saisir toutes les fiches sans risque d'oublis ou de double saisie.

Ø

Ø Ces 3 boutons sont valables pour l'ensemble des fiches

Ø

Pour le formulaire site, si les 3 champs précisés ci dessous ne sont pas saisis, il est impossible de passer au formulaire suivant (voir messages d'erreur sur les formulaires 11, 12 et 13).

- « Nom du site »
- « Code du site » (ce code à 7 chiffres sera défini avec le CREN lors de la transmission de la base de données). Il se présentera sous la forme suivante :

les 2 premiers chiffres correspondent au département,  
les 2 suivants au numéro de la structure,

les 3 derniers au numéro de la ZNIEFF.

**Attention** : Ce code ne correspond pas à la numérotation définitive des ZNIEFF

- Le « *Rédacteur* » de la fiche pour les individuels ou le nom de la structure avec entre parenthèse le nom du rédacteur.

Une fois le nom du site saisi, on le retrouve dans les formulaires de saisie suivants dans le menu déroulant « *Nom du Site* ». On peut soit faire défiler la liste soit taper les premières lettres du nom du site. Le curseur se positionne alors automatiquement sur le site correspondant. Il est nécessaire de la saisir pour chaque formulaire.

L'ordre des données dans le menu déroulant est défini par le code site. (ordre croissant).

Formulaire 4

**Bilan des connaissances**

Modification

Nom du site: Lande tourbeuse des Dignons

	Prospection	Nb espèces
Oiseaux	3	33
Mammifères	1	6
Reptiles	2	6
Amphibiens	3	7
Poissons	0	
Mollusques	0	
Crustacés	0	
Libellules	3	8
Papillons	1	
Orthoptères	1	
Coléoptères	1	
Végétaux vasculaires	3	100
Végétaux non vasculaires	0	
Habitats	3	

**Saisie Critère délimitation**

**Prospection**

- 0 prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 prospection insuffisante
- 2 prospection assez bonne
- 3 bonne prospection

Mode Formulaire      FILT      NUM

La première colonne « *Prospection* » doit être renseignée en indiquant les notes de 0 à 3 pour chaque groupe.

La deuxième colonne « *Nb espèces* » permet d'indiquer le nombre d'espèces et d'habitats actuellement recensés.

Microsoft Access - [znieff délimitation zone]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

## Critère délimitation de la zone

**Modification**

Nom du site

Répartition faune flore      Degré d'artificialisation  
 Répartition habitat         Contrainte milieu physique  
 Fonctionnalité des milieux

**Saisie Bibliographie**

Commentaire

Enr: 1 sur 1

Mode Formulaire

Formulaire 5

Des explications détaillées des 5 champs figurent dans le bordereau papier. Un simple clic est nécessaire pour choisir ces différentes possibilités. Le champ commentaire est d'expression libre. Il permet de préciser et d'argumenter dans le cas de fonctionnalité des milieux ou de degré d'artificialisation, ...

Pour la bibliographie, deux cas de figures sont possibles :

- soit la référence bibliographique est déjà saisie (voir ci-dessous)
- soit la référence n'est pas saisie (voir formulaire 7)

Il suffit d'associer le « *Nom du site* » au « *Code auteur* » défini dans le formulaire référence bibliographique (formulaire 7). Pour chaque « *Code auteur* » on retrouve les informations bibliographiques correspondantes.

Le bouton **Nouvelle bibliographie sur le site** permet de saisir une nouvelle bibliographie sur le même site.

Dans le cas où la bibliographie n'a pas été saisie dans la base de données, il faut utiliser le bouton nouvelle référence bibliographique qui renvoie sur un formulaire spécifique (formulaire 7).

La nouvelle référence bibliographique doit être saisie avant le nom du site

The screenshot shows a Microsoft Access form titled "Bibliographie sur le site". The form has a menu bar with "Fichier", "Edition", "Affichage", "Insertion", "Format", "Enregistrements", "Outils", "Fenêtre", and "?". Below the menu bar, there are navigation icons (back, forward, delete) and a "Rappel zone biogéographique" label. The main form area contains several fields and buttons:

- Nouvelle bibliographie sur le site**: A red button with a black border, highlighted by a box.
- Nom du site**: A dropdown menu.
- Code auteur**: A dropdown menu.
- Code bibliographique**: A text field with the value "numéroAuto".
- Auteur / date**: A text field with a dropdown arrow.
- Titre**: A text field.
- Référence**: A text field.
- Saisie habitat**: A red button.
- Nouvelle référence bibliographique**: A blue button with a black border, highlighted by a box.

At the bottom of the form, there is a status bar with "Enr: 1 sur 1" and "Mode Formulaire".

Formulaire 6

Pour pouvoir retrouver la bibliographie dans le formulaire bibliographique sur le site, il est nécessaire de lui donner un « *Code auteur* » qui peut être le nom de l'auteur et l'année. Exemple : DESFOS 93.

Formulaire 7

Code bibliographique	33	Code auteur	DEFS93
Auteur / date	DESFOSSES A. 1993		
Titre	Inventaire du patrimoine naturel de la lande tourbeuse des oignons.		
Référence	Mémoire de DESS, université des sciences de Rennes : 150 p		

Le « *Code bibliographique* » est automatique. Il est important de le mémoriser pour ensuite faire le lien entre une espèce ou un habitat et sa référence bibliographique.

Une fois la bibliographie saisie, revenir au formulaire bibliographie sur le site avec le bouton



Ø

### Saisie des habitats et des espèces

Pour les habitats, la faune et la flore, il est possible de saisir plusieurs fiches pour un site.

Les champs « *Dernier observateur* » et « *Date d'observation* » doivent être obligatoirement saisis. En cas d'oubli, un message d'erreur bloque la manipulation et permet ainsi de garantir la déontologie fixée dans les conventions.

Une fois la fiche remplie, le bouton **Nouvel.** permet de saisir un nouvel habitat ou une nouvelle espèce sur le site en cours de saisie sans changer le « *Nom de l'observateur* », la « *Date d'observation* » et la « *Source* » si bien entendu ils restent les mêmes. Il est alors possible de modifier un ou plusieurs de ces champs.

Le champ « *Précision sur le critère* » permet d'apporter des informations complémentaires pour un habitat ou une espèce

Pour chaque site on a le rappel de la zone biogéographique ce qui permet de vérifier le type de catégorie (D, DC, c) à prendre en compte dans la zone du site.

Si le critère défini pour les espèces et les habitats est non atteint, il convient de cocher la case prévue à cet effet :

Pour les exemples, voir les formulaires 8, 9 et 10.



Une fois le « Code habitat » saisi on obtient les caractéristiques de l'habitat.

Remarque : la nomenclature utilisée en France est celle de CORINE biotope, document récent (BISSARDON M. et AL 1997, ROMAO C. 1997) regroupant les habitats recensés en Europe et servant actuellement de base à la définition des habitats.

The screenshot shows a Microsoft Access form titled "Habitats sur le site". The form is divided into several sections:

- Header:** "Habitats sur le site" in a large blue box.
- Buttons:** "Nouvel habitat sur le site" (red text), "Saisie Faune" (red text), and "Critère non atteint" (circled in red).
- Form Fields:**
  - Nom du site:** Lande tourbeuse des Oignons
  - Dernier observateur:** Struct. (A. DESFOSSÉS)
  - Date d'observation:** 05/98
  - Source:** B1
  - Précision sur le critère:** Surface d'un seul tenant : 23 hectares
  - Code habitat:** 34.32
  - Nom habitat:** PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
  - CODE:** 34.32
  - Biogeographic zones:** Alpien (DC), Continental (DC), Sub-méditerranéen (DC)
  - Criteria (radio buttons):** Richesse et diversité en espèces (selected), Surface remarquable, Population remarquable, Maturité du peuplement, Présence d'espèces endémiques, Station de Lycopodes, Cortèges d'espèces en limite septentrionale, Rareté département.
  - Remarque:** "ou"
- Footer:** "Enr: 1 sur 1", "Mode Formulaire", and "NUM".

Formulaire 8

Pour la faune et la flore, on retrouve les mêmes boutons que dans la fiche habitat. La seule différence est le bouton **critère**. Pour chaque espèce saisie, il faut cliquer sur le bouton **critère** pour faire apparaître les caractéristiques ZNI EFF.

Formulaire 9

La saisie du nom de l'espèce peut se faire soit à partir du « *Nom vernaculaire* » soit à partir du « *Nom scientifique* ». Si on en choisit un, l'autre apparaît automatiquement.

La saisie d'une espèce végétale peut se faire selon la nomenclature utilisée sous BONNIER 1911, COSTE 1901, FOURNIER 1934, GUINOCHET 1973 ou TUTIN 1964. Lorsque l'on choisit une espèce, le nom qui s'affiche est le premier nom dans la liste de toutes les flores qui a le même synonyme, KERGUELEN 1993 que la plante saisie.

Dans le module consultation, c'est le nom Kerguélen qui apparaîtra.  
 Pour chaque espèce saisie, il faut cliquer sur le bouton critère pour faire apparaître les caractéristiques ZNI EFF.

Formulaire 10

---

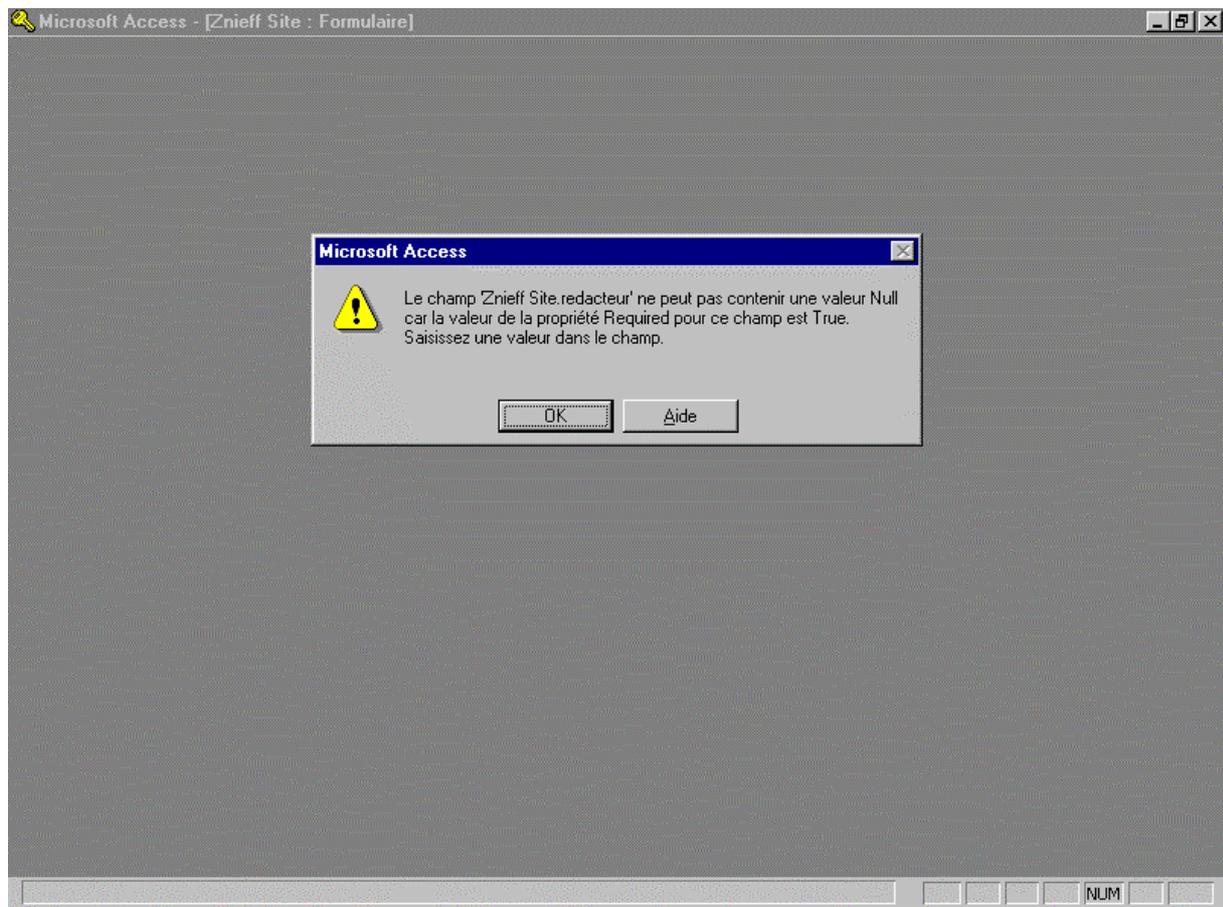
---

## Message d'erreur

---

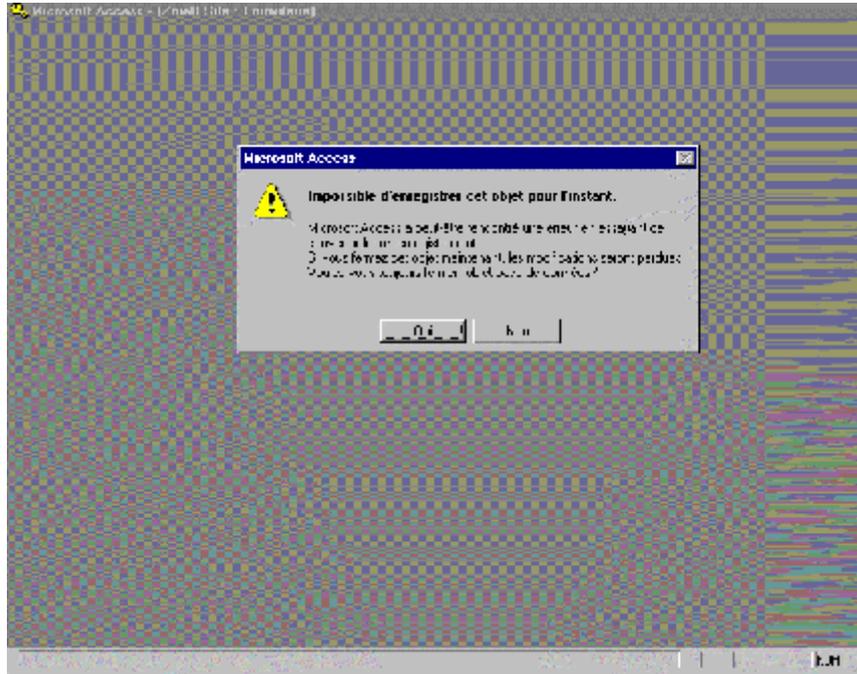
---

Si un champ n'a pas été renseigné, le message décrit ci-dessous apparaîtra. Il garantit ainsi la déontologie d'utilisation des données définie dans les conventions annexées.



Formulaire 11

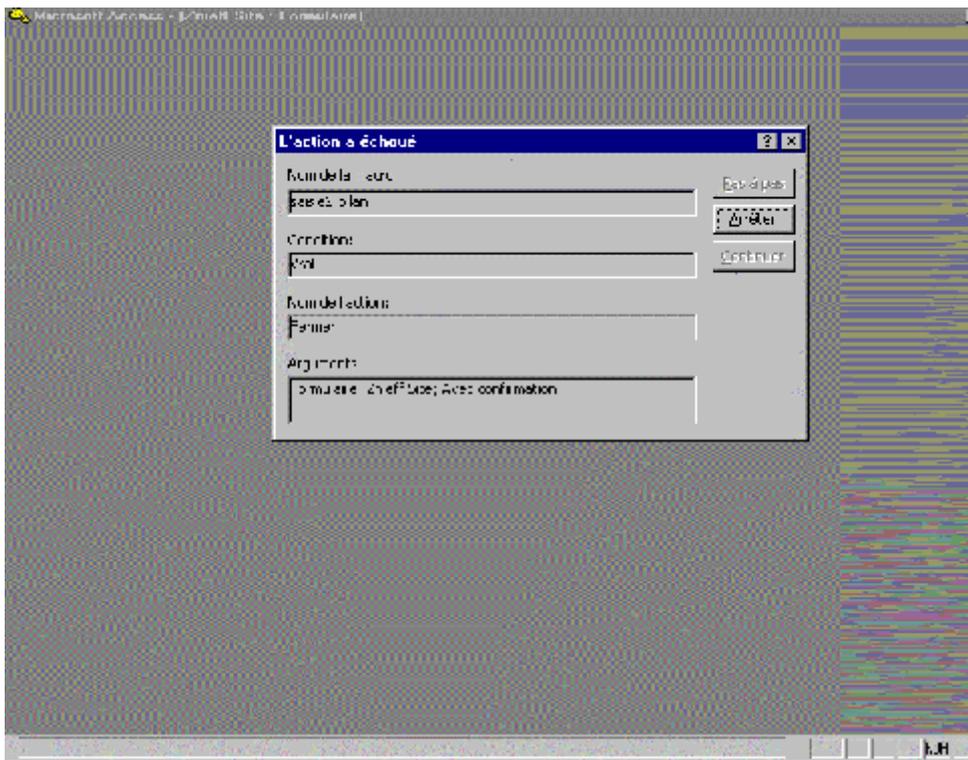
Cliquez sur OK



Formulaire 12

Pour annuler la saisie en cours , choisissez oui. Les dernières données saisies ne seront pas enregistrées.

Pour compléter les champs manquants, cliquez sur non. Cette action permet de revenir au formulaire ou les champs n'ont pas été renseignés.



Formulaire 13

Pour rajouter les champs manquants, choisir **Arrêter**.

---

## Module de consultations et de modifications

---

On retrouve dans une liste l'ensemble des sites saisis précédemment. Ils sont classés selon leurs codes dans un ordre croissant. Pour consulter les informations concernant un site, il suffit de positionner le curseur dans la case contenant le « *Nom du site* » ou celle de son « *Code* », puis de choisir le thème à consulter.

The screenshot shows a Microsoft Access window titled "Microsoft Access - [Znieff Choix site]". The menu bar includes "Fichier", "Edition", "Affichage", "Insertion", "Format", "Enregistrements", "Outils", and "Fenêtre". The main area is titled "Choix du site" and contains several buttons for navigation: "Description du site", "Bilan des connaissances", "Critère de délimitation", "Bibliographie", "Habitats sur le site", "Flore sur le site", and "Faune sur le site". Below these buttons is a table with the following data:

101001	Lande tourbeuse des Oignons
701001	Pelouses sèches et affleurements de serpentine du Suc de Clava
2603001	Etang St Louis

At the bottom of the window, the status bar indicates "Mode Formulaire" and a "NUM" field.

Formulaire 14

Microsoft Access - [Znieff Site : Formulaire]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

## Description de la zone d'étude

**Modification**

**Nom du site** Lande tourbeuse des Oignons

**Code du site** 101001

**Redacteur** Struct. (A. Desfossés)

**Mise à jour** 26/02/99

**Saisie Bilan connaissances**

**Zone biogéographique**  Alpine  Continentale  Sub-méditerranéenne

**Commentaires**

La formation inhabituelle sur sable de ce type de milieu peut s'expliquer par la présence de marnes qui par décomposition auraient formé ces argiles carbonatés imperméables. Malgré la présence de certaines plantes (drosera, lycopode) nous n'avons pas à faire à une tourbière car la présence d'un sol tourbeux n'est pas attesté. Cette lande tourbeuse (ou prairie à molinie paratourbeuse) est composée dans les parties les plus hautes par la callune et relayée, par la molinie et les joncs, dans les dépressions plus humides avec des bouleaux qui peuplent à des densités variables le secteur. Ce milieu a été favorisé par les nombreux travaux de décapage au cours de la fin du XIX et XX ème siècle. La conjonction de ces facteurs a permis le maintien d'une flore unique dans le département de l'Ain qui reste tout a fait remarquable dans la région: 8 plantes protégées ont été dénombrées. Quelques amphibiens en petites populations peuplent les quelques mares permanentes ou temporaires de la zone. La présence de 4 espèces de Sauriens (3 lézards et l'orvet) sur un même site semble être un fait assez rare dans le département pour en souligner l'intérêt. Le dynamisme de la végétation reste la menace principale et permanente pour ces espèces végétales pionnières. La colonisation par le Pin sylvestre a été freinée par

Mode Formulaire FILT NUM

Formulaire 15

En consultation la fiche n'est pas modifiable pour éviter toute manipulation accidentelle. Le bouton modification rend les changements possibles mais ne permet pas de saisir un nouveau site. Pour cela, il faut aller dans le module de saisie. Cela est valable pour les formulaires :

- Description de la zone d'étude,
- Bilan des connaissances,
- Critères de délimitation,
- Bibliographie.

La poubelle permet de supprimer un enregistrement. Elle est utilisable pour tous les formulaires.

La bibliographie se présente sous la forme d'une liste. On retrouve le « *Code auteur* », l'« *Auteur / date* », le « *Titre* » et la « *Référence* ».

Microsoft Access - [znieff biblio1]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

**Bibliographie**

Nom du site Lande tourbeuse des Oignons

Modification biblio

GREFF N. & MICHAUX C., 1996	GRE96
La lande tourbeuse des Oignons - plan de gestion.	
Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels, Bron. Communauté européenne, Espaces naturels de France, Direction régionale de l'environnement : 44p.	
DESFOSSÉS A. 1993	DEFOS93
Inventaire du patrimoine naturel de la lande tourbeuse des oignons.	
Mémoire de DESS, université des sciences de Rennes : 150 p	

Mode Formulaire NUM

Formulaire 16

Pour corriger la bibliographie, le bouton **modification bibliographie** rend modifiable les références bibliographiques.

Consultation des habitats et des espèces

Pour les habitats, la faune et la flore la consultation se présente sous la forme de listes non modifiables. Le bouton **modification...** renvoie sur tous les formulaires les uns après les autres. La modification d'un formulaire ou l'ajout de nouvelles données pour le site concerné est alors possible.

#### Formulaire 17

The screenshot displays the Microsoft Access interface for the 'Znieff habitats111 : Formulaire'. The main window title is 'Microsoft Access - [Znieff habitats111 : Formulaire]'. The menu bar includes 'Fichier', 'Edition', 'Affichage', 'Insertion', 'Format', 'Enregistrements', 'Outils', 'Fenêtre', and '?'. The form content includes a title 'Habitats sur le site' in a blue box. To the right, there is a section for 'zone biogéographique' with three radio button options: 'Alpienne', 'Continentale' (which is selected), and 'Sub-méditerranéene'. Below this, there is a 'Nom du site' label and a dropdown menu currently showing 'Lande tourbeuse des Oignons'. A red box highlights a button labeled 'modification habitat' to the right of this dropdown. Underneath, a table-like structure shows a dropdown menu with 'COMMUNAUTES A RHYNCHOSPORA ALBA' and a corresponding value of '54.6'. At the bottom of the form, the status bar shows 'Mode Formulaire' and two buttons labeled 'FILT' and 'NUM'.

Pour chaque site, on a la liste des habitats présents sur le site avec le libellé du code CORINE biotope.

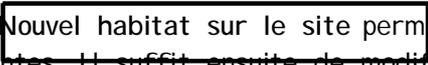
Pour visualiser les données complémentaires, apporter des modifications ou ajouter un habitat, le bouton **modification habitat** renvoie vers l'ensemble des formulaires habitats sur le site .

### Formulaire 18

Lorsque le formulaire est ouvert, il est directement modifiable.

Les flèches du bas  permettent de faire défiler les enregistrements pour un même site.

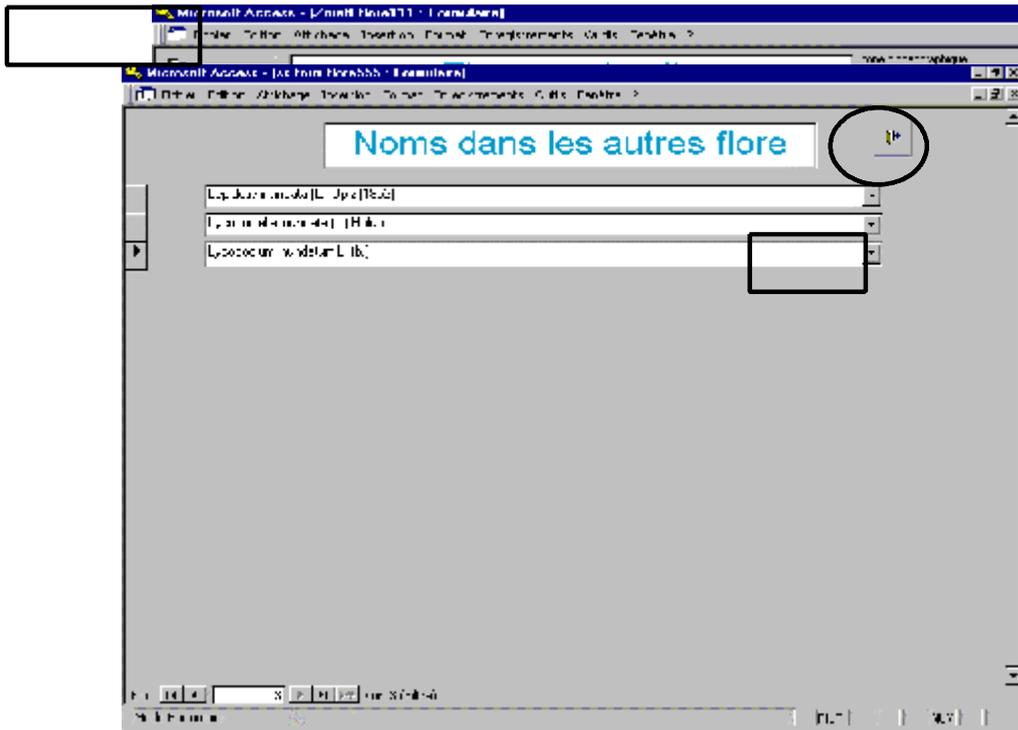
La flèche  permet d'ouvrir un formulaire vierge pour ajouter un habitat.

Le bouton  permet de saisir un nouvel habitat en gardant les informations existantes. Il suffit ensuite de modifier le code habitat et les informations qui changent par rapport à la fiche concernée.

La poubelle permet de supprimer l'enregistrement concernant l'habitat ou l'espèce affiché. Elle ne supprime pas l'ensemble des données sur le site. On retrouve les mêmes possibilités pour les formulaires faune et flore.

Pour la flore, la liste par site figure avec les noms de la flore décrite sous Kerguelen.  
Formulaire 19

Il est possible d'obtenir les noms dans les autres flores par le bouton Autres noms.



Formulaire 20

Le bouton  permet de revenir à la liste flore

Pour la faune la liste apparaît avec le nom scientifique et le nom vernaculaire.  
Lorsqu'il n'y a pas de nom vernaculaire, apparaît zz pour des raisons pratiques.



Formulaire 21

Microsoft Access - [Znieff faune111 : Formulaire]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

## Faune sur le site

zone biogéographique

Alpienne

Continentale

Sub-méditerranéenne

Nom du site Lande tourbeuse des Oignons

Modification faune

Lacerta agilis	Lézard des souches
Hyla arborea	Rainette verte
Lestes dryas	Leste dryade

Mode Formulaire      FILT      NUM

# Bibliographie

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. 1997. CORINE biotopes - Version originale - Types d'habitats français. Nancy, ENGREF, IDF, ONF. Communauté européenne. 217p.

BONNIER G.E.M. & DOUIN R.C.V., 1911 - 1935. Flore complète illustrée en couleurs de la France, Suisse et Belgique. Paris.

Collectif des acteurs de l'inventaire 1991. Inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique - ZNIEFF Rhône-Alpes. Secrétariat régional du patrimoine naturel, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, Lyon. Conseil régional, Direction régionale de l'environnement : 8 classeurs et 8 atlas cartographiques.

COSTE H.J., 1901 - 1906. Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Paris, 3 volumes.

FOURNIER P. 1934 - 1940. Les quatre flores de la France, corse comprise. Edit Lechevalier.

GUINOCHET M. & VILMORIN R. De (édit.) & Al 1973 - 1984. Flore de France, Paris, éd. CNRS, 5 volumes.

HUET M. 1952. Traité de pisciculture. La vie rustique ed, Bruxelles.

KERGUELEN M. 1993. Index synonymique de la flore de France. Paris, Muséum national d'histoire naturelle. Collection patrimoines naturels. 196p.

MAURIN H., THEYS J., FERRAUDY (de) E., DUHAUTOIS L. 1997 - Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Coll. Notes de Méthode. Institut Français de l'Environnement. Orléans - 66 pages.

PAGNIEZ P., BARDET O., FLIPO S., FRANCOIS R. 1997 - Inventaire ZNIEFF 2<sup>ème</sup> génération, propositions méthodologiques. Conservatoire de sites naturels de Picardie. 55 pages et annexes. Union européenne, DIREN Picardie, Conseil régional de Picardie.

PAGNIEZ P., SALVAN S. 1997. Modernisation de l'inventaire ZNIEFF, propositions méthodologiques appliquées aux cours d'eau. Conservatoire de sites naturels de Picardie. 21 pages et annexes. Union européenne, DIREN Picardie, Conseil régional de Picardie.

RAMEAU J.C. 1994. Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés - Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. ENGREF Nancy. Ministère de l'agriculture et de la pêche. 1110p.

ROCAMORA 1994. Les zones importantes pour la conservation des Oiseaux en France. Angoulême : Ligue pour la protection des Oiseaux. Ministère de l'environnement, 339p.

ROMAO C. 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne. Commission européenne, DG XI. 109p.

TUTIN, T.G. HEYWOOD V.H. BURGESS N.A. VALENTINE D.H. WALTERS S.M. WEBB D.A. 1964 - 1980. Flora europaea. Cambridge, London. 5 volumes.

YEATMAN-BERTHELOT et JARRY 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. Paris : Société ornithologique de France. Ministère de l'environnement, Secrétariat de la faune et la flore, Fondation électricité de France, l'Institut français de l'environnement, l'Institut de France, 775 p.

ELI SSALDE-VIDEMENT L., HORELLOU A., HUMBERT G., MORET J., 2004.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Mise à jour 2004. Coll. Patrimoines Naturels . Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris - 73 pages.

# Annexes

- Annexe 1 : Liste des membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ayant participé à l'élaboration du guide méthodologique régional
- Annexe 2 : Liste des personnes et structures ayant participées à la sélection des espèces et des habitats déterminants
- Annexe 3 : Liste des espèces et habitats déterminants
- Annexe 4 : Convention bordereaux complets
- Annexe 5 : Convention données brutes-élaborées
- Annexe 6 : Bordereau vierge
- Annexe 7 : Convention DIREN - CREN

Liste des membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ayant participé à l'élaboration du guide méthodologique régional (arrêté du préfet de la région Rhône-Alpes du 13 janvier 1994)

M. C. AMOROS	M. P. JOLY
M. J.P. BRAVARD	M. D. JORDAN
M. J. BROYER	M. J. LESEIGNEUR
Mme M. CHATAIN	Mme V. LEVY-BRUHL
M. G. COCHET	M. J.P. MARTINOT
M. H. COQUILLART	M. B. PONT
Mme M. COULET	M. H. TOURNIER
M. J.P. DALMAS	M. le secrétaire général des affaires régionales
M. J. DAVALLON	M. le directeur régional de l'environnement
M. R. DELPECH	M. le directeur régional de l'office national des forêts
M. A. FAYARD	M. le directeur régional de l'agriculture
M. J.P. FEUVRIER	
M. B. FICHESSER	
M. D. GRAND	

Structures ayant participé à la sélection des espèces et des habitats déterminants:

Agence de l'eau (AE)

Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE)

Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables (AVENIR)

Aquarium du Bourget

Association Migrateur Rhône Méditerranée (MRM)

CEMAGREF de Lyon

Centre ornithologique Rhône-Alpes et 8 délégations (CORA)

Connaissance Flore de l'Ain (CFA)

Conseil régional cynégétique Rhône-Alpes (CRCRA) et 8 fédérations départementales (FD)

Conseil scientifique du CREN Rhône-Alpes (CSCREN)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Conseil supérieur de la pêche direction régionale (DR) et délégation Ardèche (CSP)

Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

Conservatoire botanique national du Massif Central (CBMC)

Conservatoire de la nature haut savoyarde (CNHS)

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS)

Conservatoire régional des espaces naturels Rhône-Alpes (CREN).

Direction régionale de l'environnement (DI REN)

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Région et ses 8 délégations (FRAPNA)

Groupe de recherche et d'information sur la faune dans les écosystèmes de montagne (GRI FEM)

Groupe de recherche et de protection des libellules Sympetrum (GRPLS)

I NRA de Haute Savoie

Ligue de protection des oiseaux (LPO 74)

Office national des forêts direction régionale (ONF DR)

Office national de la chasse et délégations Birieux, Sévrier, Eybens (ONC)

Parcs nationaux Vanoise, Ecrins, Cévennes (PN)

Parcs naturels régionaux Chartreuse, Bauges, Vercors, Haut-Jura, Pilat (PNR)

Réserves Naturelles : Platière, gorges de l'Ardèche, Ramières du val de Drôme, réserves naturelles de Haute-Savoie (APEGE)

Rosalia

Société botanique de l'Ardèche (SBA)

Société botanique du Dauphiné (GENTI ANA)

Société d'histoire naturelle de la Savoie (SHNS)

Société linnéenne de Lyon (SLL)

Société sciences naturelles Loire-Forez (SSNLF)

Union régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques (URFPPMA)

Universités de Savoie et de Lyon I

## Personnes ayant participé à la sélection des listes des espèces et des habitats déterminants:

---

### AMPHIBIENS

Mme M. Richoux (CORA Région), Mrs J. Joly (Université), A. Miquet (CPNS/CORA 73), X. Grillo (FRAPNA Région), N. Greff (CREN), Y. Magnani (ONC), D. Grand (CSCREN), B. Pont (individuel/RN Platière), J.F. Desmet (GRIFEM), G. Cochet (CORA 07/CSRPN), ainsi que les CORA départementaux avec S. Teyssier, D. Loose, A. Ladet, F. Humbert, M. Mure, A Traversaz, G. Issartel, O. Doleerocca, J.M. Beliard, F. Savasta, J.B. Bonin, P. Dubois, G. Olioso, T. Besançon, G. David, P. Rochas, F. Tron, J.N. Avriller, S. Vincent, C. Deliry, J.C. Baillet, V.

P. Rochas, F. Tron, J.N. Avriller, S. Vincent, C. Deliry, J.C. Baillet, V. Gaget, A. Ulmer, L. Jacob, P. Athanaze, S. Blache, O. Cazé, M. Richoux, J.P. Thomas.

### OISEAUX

Mme M. Richoux (CORA Région), V. Gicquel (CRCRA), E. Laver (FDC 38), Mrs D. Amblard (FDC 07), D. Rousset (FDC 01), P. Feuvrier (FDC 42), D. Dailly (FDC 69), P. Auliac (FDC 73), P. Roche (FDC 74), J. Joly (Université), A. Miquet (CPNS/CORA 73), X. Grillo (FRAPNA Région), N. Greff (CREN), Y. Magnani (ONC), D. Grand (CSCREN), B. Pont (individuel/RN Platière), J.F. Desmet (GRIFEM), G. Cochet (CORA 07/CSRPN), ainsi que les CORA départementaux avec S. Teyssier, D. Loose, A. Ladet, F. Humbert, M. Mure, A Traversaz, G. Issartel, O. Doleerocca, J.M. Beliard, F. Savasta, J.B. Bonin, P. Dubois, G. Olioso, T. Besançon, G. David, P. Rochas, F. Tron, J.N. Avriller, S. Vincent, C. Deliry, J.C. Baillet, V. Gaget, A. Ulmer, L. Jacob, P. Athanaze, S. Blache, O. Cazé, M. Richoux, J.P. Thomas, H. Dupuich.

Gaget, A. Ulmer, L. Jacob, P. Athanaze, S. Blache, O. Cazé, M. Richoux, J.P. Thomas.

### REPTILES

Mme M. Richoux (CORA Région), Mrs J. Joly (Université), A. Miquet (CPNS/CORA 73), X. Grillo (FRAPNA Région), N. Greff (CREN), Y. Magnani (ONC), D. Grand (CSCREN), J.F. Desmet (GRIFEM), G. Cochet (CORA 07/CSRPN), ainsi que les CORA départementaux avec S. Teyssier, D. Loose, A. Ladet, F. Humbert, M. Mure, A Traversaz, G. Issartel, O. Doleerocca, J.M. Beliard, F. Savasta, J.B. Bonin, P. Dubois, G. Olioso, T. Besançon, G. David,

## MAMMI FERES

Mme M. Richoux (CORA Région), V. Gicquel (CRCRA), E. Laver (FDC 38), Mrs D. Amblard (FDC 07), D. Rousset (FDC 01), P. Feuvrier (FDC 42), D. Dailly (FDC 69), P. Auliac (FDC 73), P. Roche (FDC 74), Mrs P. Joly (Université), A. Miquet (CPNS/CORA 73), X. Grillo (FRAPNA Région), N. Greff (CREN), Y. Magnani (ONC), D. Grand (CSCREN), B. Pont (individuel/RN Platière), J.F. Desmet (GRI FEM), G. Cochet (CORA 07/CSRPN), ainsi que les CORA départementaux avec S. Teyssier, D. Loose, A. Ladet, F. Humbert, M. Mure, A Traversaz, G. Issartel, O. Doleerocca, J.M. Beliard, F. Savasta, J.B. Bonin, P. Dubois, G. Olioso, T. Besançon, G. David, P. Rochas, F. Tron, J.N. Avriller, S. Vincent, C. Deliry, J.C. Baillet, V. Gaget, A. Ulmer, L. Jacob, P. Athanaze, S. Blache, O. Cazé, M. Richoux, J.P. Thomas.

## POISSONS

Mme M. Richoux (CORA région), Mrs G. Cochet (CSRPN), D. Doucende (FPPMA 07) Vancayseele (CSP DR), Moullec (FPPMA 07/CSP 07), S. Stroffec (AE), JF. Perrin (DI REN), J. Mouthon (CEMAGREF), Y. Menella (MRM), H. Persat (Universitaire), D. Genoud (FAPPMA 07).

## MOLLUSQUES

Mrs J. Mouthon (CEMAGREF), G. Cochet (CSRPN), P. Bouchet (MNHN).

## CRUSTACES

Mme M. Richoux (CORA région), Mrs G. Cochet (CSRPN), D. Doucende, ( FAPPMA 07) Vancayseele (CSP DR), Moullec (FAPPMA 07/CSP 07), S. Stroffec (AE), JF. Perrin (DI REN), J. Mouthon (CEMAGREF), Y. Menella (MRM), H. Persat (Universitaire), M. Coulet, D. Genoud (FAPPMA 07).

## ODONATES

Mrs P. Juliand (GRPLS), C. Zanoni (GRPLS), N. Greff (GRPLS/CREN), JM. Faton (GRPLS), D. Grand (GRPLS/CSCREN), P. Dupont (GRPLS/OPIE), C. Deliry (GRPLS), B. Bal (GRPLS/APEGE), P. Vallet (individuel). K. Funkiewiez (GRPLS), P. Marigo (GRPLS), E. Parent (PNR Haut Jura)

## PAPILLONS DE JOUR

P. Bachelard, B. bal (APEGE), J. Bordon, M. Savourey, P. Dupont, N. Greff (CREN), G. Lempérière (Université Grenoble).

## COLEOPTERES

L. Leseigneur (ROSALIA) et P. Berger (ROSALIA), P. Dupont, N. Greff (CREN), G. Lempérière (Université Grenoble).

## FLORE

Mmes AC. Bolomier (CFA), C. Béal (PNR Pilat), A. Petetin (CBMC), Mrs R. Marciau (AVENIR), P. Salen (GENTIANA), C. Perrier (GENTIANA), D. Jordan (APEGE), J. Prudhomme (CSCREN), JP. Dalmas (CBNA), L. Garraud (CBNA), JP. Barbe (CBMC), D. Defranceschi (CBMC), B. Coic (CREN), A. Ladet (FRAPNA 07), T. Delahaye (CPNS, antenne 73 CBNA), J. Galtier (SSNLF), J.P. Mandin (SBA), B.M. Descoing (SBA), B. Cornier (individuel), Y. Cusset (individuel), J. Delaigue (SLL), J.C. Leclerc (individuel), J.P. Fraysne (CFA), Abbé Bozonnet (CFA), L. Curtet (CFA), J. Broyer (ONC), Y. Maccagno (PN Cévennes), V. Monceix (CREN), B. Guérin (CREN), B. Pont (RN Platière).

## HABITATS

Réflexion de l'ensemble des groupes, du CSCREN (D. Jordan, R. Delpech, J.C. Villaret, L. Garraud, M. Marciau, B. Descoings, J.P. Mandin, J.C. Rameau : validé le 13 décembre 1996), A. Petetin (CBNMC), L. Garraud (CBNA), J. Bordon (CFA), N. Greff (CREN), B. Coic (CREN), V. Monceix (CREN), C. Deliry (GRPLS), T. Delahaye (CPNS), A. Miquet

(CPNS/CORA 73), A. Ladet (FRAPNA 07), B.  
Pont (I ndividuel).



LISTE DES ESPECES ET HABITATS DETERMINANTS

**La faune**

Les oiseaux

Les mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères (chiroptères)

Les amphibiens

Les reptiles

Les poissons

Les crustacés

Les mollusques

Les libellules

Les coléoptères carabiques

Les coléoptères cérambycides

Les coléoptères scarabéides et lucanides

Les coléoptères cetonides

Les papillons

Les orthoptères

**La flore**

Les végétaux vasculaires

Les végétaux non vasculaires

**Les habitats**

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique									Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse		
c	c	D	Accenteur alpin	Prunella collaris										
DC	DC	DC	Aigle botté	Hieraetus pennatus					X					
		DC	Aigle de Bonelli	Hieraetus fasciatus					X					
DC	DC	DC	Aigle royal	Aquila chrysaetos					X					
D	D	D	Aigrette garzette	Egretta garzetta										
c		DC	Alouette des champs	Alauda arvensis	X		X							
D	D	DC	Alouette lulu	Lullula arborea		X								
c	DC	DC	Autour des palombes	Accipiter gentilis					X					
DC	DC	DC	Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus							X			
	D		Barge à queue noire	Limosa limosa										
D	D	D	Bécasse des bois	Scolopax rusticola										
DC	DC	DC	Bécassine des marais	Gallinago gallinago		X	X				X			" Ou "
	DC	D	Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra		X								Département 69
D	D	D	Bergeronnette printanière	Motacilla flava										
D	D	D	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax										
D	D	D	Blongios nain	Ixobrychus minutus										
DC	c	c	Bondrée apivore	Pernis apivorus		X			X					Station supérieure à 800m
D	D	D	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti										
DC	DC	DC	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus		X		X						
c	D	D	Bruant fou	Emberiza cia										
D	D	DC	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	X	X								
D	D	D	Bruant proyer	Miliaria calandra										
DC	DC	DC	Busard cendré	Circus pygargus					X					
DC	DC	DC	Busard des roseaux	Circus aeruginosus					X					
DC	DC	DC	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus				X	X					Ou
DC	DC	DC	Butor étoilé	Botaurus stellaris			X							D reprod. ou DC zone d'hivernage
DC	DC	DC	Caille des blés	Coturnix coturnix	X									Chanteurs réguliers
D	D	D	Canard chipeau	Anas strepera										
D	D	D	Canard souchet	Anas clypeata										
DC	D	D	Cassenois moucheté	Nucifraga caryocatactes	X									
D	D	D	Chevalier guignette	Tringa hypoleucos										
D			Chevêchette d'Europe	Glaucidium passerinum										
DC			Chocard à bec jaune	Pyrrhocorax graculus	X									
DC	DC	DC	Chouette chevêche	Athene noctua	X	X								
c	D	D	Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus										
D	D	D	Cigogne blanche	Ciconia ciconia										
D	D	D	Cigogne noire	Ciconia nigra										
c	DC	c	Cinclon plongeur	Cinclus cinclus										
DC	DC	c	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus					X					

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse	Remarques
D	D	D	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis									
D	D	D	Cochevis huppé	Galerida cristata									
DC		D	Corbeau freux	Corvus frugilegus	X								
		D	Coucou geai	Clamator glandarius									
DC	DC		Courlis cendré	Numenius arquata	X	X							
	D		Crabier chevelu	Ardeola ralloides									
D		D	Crave à bec rouge	Pyrhcorax pyrrhcorax									
	D		Echasse blanche	Himantopus himantopus									
DC			Eider à duvet	Somateria mollissima			X						
D	D	D	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus									
c	c	c	Faucon émerillon	Falco columbarius									
DC	DC	DC	Faucon hobereau	Falco subbuteo		X						X	
	DC		Faucon kobez	Falco vespertinus						X			
DC	DC	DC	Faucon pèlerin	Falco peregrinus				X					
		D	Fauvette à lunettes	Sylvia conspicillata									
c			Fauvette grisette	Sylvia communis									
D		c	Fauvette mélanocéphale	Sylvia melanocephala									
D	D	D	Fauvette orphée	Sylvia hortensis									
D	D	c	Fauvette passerinette	Sylvia cantillans									
D	D	D	Fauvette pitchou	Sylvia undata									
DC	DC	DC	Foulque macroule	Fulica atra			X						
D	DC	D	Fuligule milouin	Aythya ferina	X								
DC	DC	DC	Fuligule milouinan	Aythya marila			X						
DC	DC	DC	Fuligule morillon	Aythya fuligula	X		X						Pop rqbte qu'en zone continentale
DC	DC	DC	Fuligule nyroca	Aythya nyroca			X						
DC	DC	DC	Garrot à œil d'or	Bucephala clangula			X						
DC	DC	DC	Gélinotte des bois	Bonasa bonasia	X		X						
		c	Gobemouche gris	Muscicapa striata									
D	D		Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca									
D	D		Goéland cendré	Larus canus									
DC	DC	c	Goéland leucophée	Larus cachinnans	X								
D	D	c	Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica									
c	D	c	Grand Corbeau	Corvus corax									
D			Grand tétras	Tetrao urogallus									
DC	DC	DC	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo				X					
	DC	DC	Grande Aigrette	Egretta alba			X						D en reproduction
DC	DC	DC	Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	X		X						Zone d'hivernage en alpien ou pop. remarquables (sup. 5 couples)
DC	c		Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	X								

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique									Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse		
	D		Grèbe esclavon	Podiceps auritus										
DC		DC	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	X									
	D		Grèbe jougris	Podiceps grisegena										
c	D	D	Grimpereau des bois	Certhia familiaris										
		c	Grive draine	Turdus viscivorus										
c	c	c	Grive litorne	Turdus pilaris										
c			Grive mauvis	Turdus iliacus										
		DC	Grive musicienne	Turdus philomelos	X									
c	c	c	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes										
D	D	DC	Guépier d'Europe	Merops apiaster	X									Supérieur à environ 20 couples
D	D		Guifette moustac	Chlidonias hybridus										
D	D	D	Guifette noire	Chlidonias niger										
D		D	Gypaète barbu	Gypaetus barbatus										
D	D		Harle bièvre	Mergus merganser										
DC	DC		Harle huppé	Mergus serrator				X						
	DC		Harle piette	Mergus albellus				X						
DC	DC	DC	Héron cendré	Ardea cinerea	X									Colonies plus de 35 couples
	D	D	Héron garde-bœufs	Bubulcus Ibis										
D	D	D	Héron pourpré	Ardea purpurea										
	D		Hibou des marais	Asio flammeus										
DC	DC	DC	Hibou moyen-duc	Asio otus				X						
D	D	DC	Hibou Petit-duc	Otus scops	X									
DC	DC	DC	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	X									En milieu rupestre
D	D	D	Hirondelle de rivage	Riparia riparia										
DC	DC	DC	Hirondelle de rochers	Hirundo rupestris	X									
		D	Hirondelle rousseline	Hirundo daurica										
D	D	D	Huppe fasciée	Upupa epops										
D			Hypolais icterine	Hippolais icterina										
DC			Lagopède alpin	Lagopus mutus	X	X	X							" ou "
D	D	D	Locustelle lusciniode	Locustella luscinioides										
D	D	D	Locustelle tachetée	Locustella naevia										
c	c	c	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus										
		D	Marouette de Baillon	Porzana pusilla										
D	D	D	Marouette ponctuée	Porzana porzana										
DC	DC	DC	Martinet à ventre blanc	Apus melba	X									
D	D	D	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis										
		D	Merle à plastron	Turdus torquatus										
		D	Merle bleu	Monticola solitarius										
D	D	D	Merle de roche	Monticola saxatilis										

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique									Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse		
		c	Mésange huppée	Parus cristatus										
		c	Mésange nonnette	Parus palustris										
DC	DC	DC	Milan noir	Milvus migrans	X				X					Colonies de plus de 5 à 10 couples
DC	DC	DC	Milan royal	Milvus milvus					X					
DC	DC	DC	Moineau friquet	Passer montanus	X									
D	D	D	Moineau souldie	Petronia petronia										
D	D		Mouette rieuse	Larus ridibundus										
D	D	D	Nette rousse	Netta rufina										
		c	Niverolle alpine	Montifringilla nivalis										
DC	DC	D	Œdicnème criard	Burhinus oedicephalus	X									
		D	Oie cendrée	Anser anser										
		D	Outarde canepetière	Tetrax tetrax										
DC		DC	Perdrix bartavelle	Alectoris graeca		X	X							" ou "
D	D	D	Petit Gravelot	Charadrius dubius										
D	D		Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus										
D	D	D	Pic cendré	Picus canus										
DC	c	D	Pic épeichette	Dendrocopos minor	X									
c	DC	c	Pic mar	Dendrocopos medius		X								
c	c	D	Pic noir	Dryocopus martius										
D			Pic tridactyle	Picoides tridactylus										
		D	Pie grièche à poitrine rose	Lanius minor										
		D	Pie grièche méridionale	Lanius meridionalis										
D	D	D	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator										
DC	c	D	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio		X								Limite altitudinale
D	D	D	Pie-grièche grise	Lanius excubitor										
DC	DC	DC	Pigeon biset	Columba livia						X				
D	D	D	Pigeon colombin	Columba oenas										
DC	DC		Pinson du Nord	Fringilla montifringilla				X						
c	c	c	Pipit des arbres	Anthus trivialis										
DC	DC	DC	Pipit farlouse	Anthus pratensis	X									
D	D	D	Pipit rousseline	Anthus campestris										
		D	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta										
DC	DC		Plongeon arctique	Gavia arctica							X			
DC	DC		Plongeon catmarin	Gavia stellata							X			
DC	DC		Plongeon imbrin	Gavia immer							X			
		c	Pluvier guignard	Charadrius morinellus										
		c	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli										
c			Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus										
c	c	c	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix										

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique									Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse		
c	c	c	Râle d'eau	Rallus aquaticus										
D	D		Râle des genêts	Crex crex										
DC	DC	DC	Rémiz penduline	Remiz pendulinus							X			
		D	Rollier d'Europe	Coracias garrulus										
		c	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus										
DC	c	c	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	X									
D	D	D	Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus										
D	c	c	Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris										
D	D	D	Sarcelle d'été	Anas querquedula										
DC	DC	DC	Sarcelle d'hiver	Anas crecca			X							
DC		D	Sizerin flammé	Carduelis flammea		X								
		D	Sterne naine	Sterna albifrons										
D	D	D	Sterne pierregarin	Sterna hirundo										
DC	DC	DC	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna			X							
DC	DC	DC	Tarier des prés	Saxicola rubetra	X	X								En plaine
c	c	c	Tarier pâtre	Saxicola torquata										
D	D	D	Tarin des aulnes	Carduelis spinus										
DC		D	Tétras lyre	Tetrao tetrix	X		X							" ou "
D	D	D	Tichodrome échelette	Tichodroma muraria										
D	D	D	Torcol fourmilier	Jynx torquilla										
c	D	D	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe										
		D	Traquet oreillard	Oenanthe hispanica										
DC	DC	DC	Vanneau huppé	Vanellus vanellus		X								
		D	Vautour fauve	Gyps fulvus										
		D	Vautour percnoptère	Neophron percnopterus										
c	D	D	Venturon montagnard	Serinus citrinella										

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire									Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse		
c	DC	DC	Accipiter gentilis	Autour des palombes					X					
D	D	D	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde										
D	c	c	Acrocephalus palustris	Rousserolle verderolle										
D	D		Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs										
DC	c	c	Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	X									
c	D	D	Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm										
c		DC	Alauda arvensis	Alouette des champs	X		X							
D	D	D	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe										
DC		DC	Alectoris graeca	Perdrix bartavelle		X	X							" ou "
D	D	D	Anas clypeata	Canard souchet										
DC	DC	DC	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			X							
D	D	D	Anas querquedula	Sarcelle d'été										
D	D	D	Anas strepera	Canard chipeau										
	D		Anser anser	Oie cendrée										
D	D	D	Anthus campestris	Pipit rousseline										
DC	DC	DC	Anthus pratensis	Pipit farlouse	X									
	D	D	Anthus spinoletta	Pipit spioncelle										
c	c	c	Anthus trivialis	Pipit des arbres										
DC	DC	DC	Apus melba	Martin à ventre blanc	X									
DC	DC	DC	Aquila chrysaetos	Aigle royal					X					
DC	DC	DC	Ardea cinerea	Héron cendré	X									Colonies plus de 35 couples
D	D	D	Ardea purpurea	Héron pourpré										
	D		Ardeola ralloides	Crabier chevelu										
	D		Asio flammeus	Hibou des marais										
DC	DC	DC	Asio otus	Hibou moyen-duc				X						
DC	DC	DC	Athene noctua	Chouette chevêche	X	X								
D	DC	D	Aythya ferina	Fuligule milouin	X									
DC	DC	DC	Aythya fuligula	Fuligule morillon	X		X							Pop rqbte qu'en zone continentale
DC	DC	DC	Aythya marila	Fuligule milouinan			X							
DC	DC	DC	Aythya nyroca	Fuligule nyroca			X							
DC	DC	DC	Bonasa bonasia	Gélinotte des bois	X		X							
DC	DC	DC	Botaurus stellaris	Butor étoilé			X							D reprod. ou DC zone d'hivernage
DC	DC	DC	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe					X					
	D	D	Bubulcus ibis	Héron gardeboeufs										
DC	DC	DC	Bucephala clangula	Garrot à œil d'or			X							
DC	DC	D	Burhinus oedicnemus	Œdicnème criard	X									
D	D	D	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe										
DC		D	Carduelis flammea	Sizerin flammé			X							
D	D	D	Carduelis spinus	Tarin des aulnes										

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire									Remarques
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse	
c	DC	DC	Accipiter gentilis	Autour des palombes					X				
c	D	D	Certhia familiaris	Grimpereau des bois									
D	D	D	Cettia cetti	Bouscarle de Cetti									
D	D	D	Charadrius dubius	Petit Gravelot									
		c	Charadrius morinellus	Pluvier guignard									
D	D		Chlidonias hybridus	Guifette moustac									
D	D	D	Chlidonias niger	Guifette noire									
D	D	D	Ciconia ciconia	Cigogne blanche									
D	D	D	Ciconia nigra	Cigogne noire									
c	DC	c	Cinclus cinclus	Cinle plongeur									
DC	DC	c	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc					X				
DC	DC	DC	Circus aeruginosus	Busard des roseaux					X				
DC	DC	DC	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin				X	X				Ou
DC	DC	DC	Circus pygargus	Busard cendré					X				
D	D	D	Cisticola juncidis	Cisticole des joncs									
		D	Clamator glandarius	Coucou geai									
c	c	c	Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux									
DC	DC	DC	Columba livia	Pigeon biset						X			
D	D	D	Columba oenas	Pigeon colombin									
		D	Coracias garrulus	Rollier d'Europe									
c	D	c	Corvus corax	Grand Corbeau									
DC		D	Corvus frugilegus	Corbeau freux	X								
DC	DC	DC	Coturnix coturnix	Caille des blés	X								Chanteurs réguliers
D	D		Crex crex	Râle des genêts									
DC	DC	DC	Delichon urbica	Hirondelle de fenêtre	X								En milieu rupestre
c	DC	c	Dendrocopos medius	Pic mar		X							
DC	c	D	Dendrocopos minor	Pic épeichette	X								
c	c	D	Dryocopus martius	Pic noir									
	DC	DC	Egretta alba	Grande Aigrette			X						D en reproduction
D	D	D	Egretta garzetta	Aigrette garzette									
c	D	D	Emberiza cia	Bruant fou									
D	D	DC	Emberiza hortulana	Bruant ortolan	X	X							
DC	DC	DC	Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux		X		X					
c	c	c	Falco columbarius	Faucon émerillon									
DC	DC	DC	Falco peregrinus	Faucon pèlerin					X				
DC	DC	DC	Falco subbuteo	Faucon hobereau		X						X	
	DC		Falco vespertinus	Faucon kobez							X		
D	D		Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir									
DC	DC		Fringilla montifringilla	Pinson du Nord				X					

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire									Remarques
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse	
c	DC	DC	Accipiter gentilis	Autour des palombes					X				
DC	DC	DC	Fulica atra	Foulque macroule			X						
D	D	D	Galerida cristata	Cochevis huppé									
DC	DC	DC	Gallinago gallinago	Bécassine des marais		X	X				X		" Ou "
DC	DC		Gavia arctica	Plongeon arctique							X		
DC	DC		Gavia immer	Plongeon imbrin							X		
DC	DC		Gavia stellata	Plongeon catmarin							X		
D			Glaucidium passerinum	Chevechette d' Europe									
D		D	Gypaetus barbatus	Gypaète barbu									
		D	Gyps fulvus	Vautour fauve									
		DC	Hieraetus fasciatus	Aigle de Bonelli					X				
DC	DC	DC	Hieraetus pennatus	Aigle botté					X				
		D	Himantopus himantopus	Echasse blanche									
D			Hippolais icterina	Hypolais ictérine									
		D	Hirundo daurica	Hirondelle rousseline									
DC	DC	DC	Hirundo rupestris	Hirondelle de rochers	X								
D	D	D	Ixobrychus minutus	Blongios nain									
D	D	D	Jynx torquilla	Torcol fourmilier									
DC			Lagopus mutus	Lagopède alpin	X	X	X						" ou "
DC	c	D	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		X							Limite altitudinale
D	D	D	Lanius excubitor	Pie-grièche grise									
		D	Lanius meridionalis	Pie grièche méridionale									
		D	Lanius minor	Pie grièche à poitrine rose									
D	D	D	Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse									
DC	DC	c	Larus cachinnans	Goéland leucophée	X								
D	D		Larus canus	Goéland cendré									
D	D		Larus ridibundus	Mouette rieuse									
		D	Limosa limosa	Barge à queue noire									
D	D	D	Locustella luscinioides	Locustelle luscinoïde									
D	D	D	Locustella naevia	Locustelle tachetée									
	DC	D	Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins		X							Département 69
D	D	DC	Lullula arborea	Alouette lulu		X							
D	D	c	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir									
	DC		Mergus albellus	Harle piette			X						
D	D		Mergus merganser	Harle bièvre									
DC	DC		Mergus serrator	Harle huppé			X						
D	D	DC	Merops apiaster	Guépier d' Europe	X								Supérieur à environ 20 couples
D	D	D	Miliaria calandra	Bruant proyer									
DC	DC	DC	Milvus migrans	Milan noir	X				X				Colonies de plus de 5 à 10 couples

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire											Remarques	
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Doit être hivernal	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse				
c	DC	DC	Accipiter gentilis	Autour des palombes						X						
DC	DC	DC	Milvus milvus	Milan royal						X						
D	D	D	Monticola saxatilis	Merle de roche												
		D	Monticola solitarius	Merle bleu												
c			Montifringilla nivalis	Niverolle alpine												
D	D	D	Motacilla flava	Bergeronnette printanière												
		c	Muscicapa striata	Gobemouche gris												
		D	Neophron percnopterus	Vautour percnoptère												
D	D	D	Netta rufina	Nette rousse												
DC	D	D	Nucifraga caryocatactes	Cassenois moucheté	X											
DC	DC		Numenius arquata	Courlis cendré	X	X										
D	D	D	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris												
		D	Oenanthe hispanica	Traquet oreillard												
c	D	D	Oenanthe oenanthe	Traquet motteux												
c	c	c	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe												
D	D	DC	Otus scops	Hibou Petit-duc	X											
DC	DC	DC	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur								X				
		c	Parus cristatus	Mésange huppée												
		c	Parus palustris	Mésange nonnette												
DC	DC	DC	Passer montanus	Moineau friquet	X											
DC	c	c	Pernis apivorus	Bondrée apivore		X				X						Station supérieure à 800m
D	D	D	Petronia petronia	Moineau soulcie												
	c	c	Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc												
	c		Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli												
c	c	c	Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur												
c			Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis												
D			Picoides tridactylus	Pic tridactyle												
D	D	D	Picus canus	Pic cendré												
	D		Podiceps auritus	Grèbe esclavon												
DC		DC	Podiceps cristatus	Grèbe huppé	X											
	D		Podiceps grisegena	Grèbe jougris												
DC	DC	DC	Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	X		X									Zone d'hivernage en alpien ou pop. remarquables (sup. 5 couples)
D	D	D	Porzana porzana	Marouette ponctuée												
		D	Porzana pusilla	Marouette de Baillon												
c	c	D	Prunella collaris	Accenteur alpin												
DC			Pyrrhocorax graculus	Chocard à bec jaune	X											
D		D	Pyrrhocorax pyrrhocorax	Crave à bec rouge												
c	c	c	Rallus aquaticus	Râle d'eau												

LISTE DES OISEAUX DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire									Remarques
					Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Dortoir hivernal majeur	Secteur de reproduction	Population naturelle	Haute migratoire	Zone de chasse	
c	DC	DC	Accipiter gentilis	Autour des palombes					X				
DC	DC	DC	Remiz pendulinus	Rémiz penduline							X		
D	D	D	Riparia riparia	Hirondelle de rivage									
DC	DC	DC	Saxicola rubetra	Tarier des prés	X	X							En plaine
c	c	c	Saxicola torquata	Tarier pâtre									
D	D	D	Scolopax rusticola	Bécasse des bois									
c	D	D	Serinus citrinella	Venturon montagnard									
DC			Somateria mollissima	Eider à duvet			X						
	D		Sterna albifrons	Sterne naine									
D	D	D	Sterna hirundo	Sterne pierregarin									
D	D	c	Sylvia cantillans	Fauvette passerinette									
c			Sylvia communis	Fauvette grisette									
		D	Sylvia conspicillata	Fauvette à lunettes									
D	D	D	Sylvia hortensis	Fauvette orphée									
D		c	Sylvia melanocephala	Fauvette mélanocéphale									
D	D	D	Sylvia undata	Fauvette pitchou									
DC	c		Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	X								
DC	DC	DC	Tadorna tadorna	Tadorne de Belon			X						
DC		D	Tetrao tetrix	Tétras lyre	X		X						" ou "
D			Tetrao urogallus	Grand tétras									
	D	D	Tetrax tetrax	Outarde canepetière									
D	D	D	Tichodroma muraria	Tichodrome échelette									
D	D	D	Tringa hypoleucos	Chevalier guignette									
c			Turdus iliacus	Grive mauvis									
		DC	Turdus philomelos	Grive muscienne	X								
c	c	c	Turdus pilaris	Grive litorne									
	D	D	Turdus torquatus	Merle à plastron									
		c	Turdus viscivorus	Grive draine									
D	D	D	Upupa epops	Huppe fasciée									
DC	DC	DC	Vanellus vanellus	Vanneau huppé		X							

LISTE DES MAMMIFERES DETERMINANTS (hors chiroptères)  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Secteur de reproduction	Zone de mise bas	Population naturelle	Remarques
DC		DC	Bouquetin des Alpes	Capra ibex			X		X		" ou "
D	D	D	Campagnol amphibie	Arvicola sapidus							
DC	D	DC	Campagnol des neiges	Chionomys nivalis		X					
DC	DC	DC	Castor d'Europe	Castor fiber	X	X					
DC	DC	DC	Cerf élaphe	Cervus elaphus				X			Place de brame majeur
DC		DC	Chamois	Rupicapra rupicapra		X	X	X			Zones refuges en sub-médit. " ou "
c	c	c	Chat sauvage	Felis sylvestris							
c	c	c	Crocidure des jardins	Crocidura suaveolens							
c	c		Crocidure leucode	Crocidura leucodon							
D	D	D	Crossope aquatique	Neomys fodiens							
D	D	D	Crossope de Miller	Neomys anomalus							
D	DC	c	Genette	Genetta genetta		X					
	c	c	Hermine	Mustella erminea							
DC	DC	DC	Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	X					X	
DC		D	Lièvre variable	Lepus timidus	X						
c	c	c	Loup d'Europe	Canis lupus							
D	D	D	Loutre	Lutra lutra							
c	c	c	Lynx	Lynx lynx							
D			Musaraigne alpine	Sorex alpinus							
c		c	Musaraigne pygmée	Sorex minutus							
c	c	c	Muscardin	Muscardinus avellanarius							
D	D		Pachyure étrusque	Suncus etruscus							
DC	DC	DC	Putois	Mustela putorius	X	X					
c	c	c	Rat des moissons	Micromys minutus							
		c	Souris à queue courte	Mus spretus							

LISTE DES MAMMIFERES DETERMINANTS (hors chiroptères)  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Secteur de reproduction	Zone de mise bas	Population naturelle	Remarques
D	D	D	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie							
c	c	c	<i>Canis lupus</i>	Loup d' Europe							
DC		DC	<i>Capra ibex</i>	Bouquetin des Alpes			X		X		" ou "
DC	DC	DC	<i>Castor fiber</i>	Castor d' Europe	X	X					
DC	DC	DC	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe				X			Place de brame majeur
DC	D	DC	<i>Chionomys nivalis</i>	Campagnol des neiges		X					
c	c		<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode							
c	c	c	<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins							
c	c	c	<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage							
D	DC	c	<i>Genetta genetta</i>	Genette		X					
DC	DC	DC	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d' Europe	X					X	
DC		D	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	X						
D	D	D	<i>Lutra lutra</i>	Loutre							
c	c	c	<i>Lynx lynx</i>	Lynx							
c	c	c	<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons							
		c	<i>Mus spretus</i>	Souris à queue courte							
c	c	c	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin							
DC	DC	DC	<i>Mustela putorius</i>	Putois	X	X					
	c	c	<i>Mustella erminea</i>	Hermine							
D	D	D	<i>Neomys anomalus</i>	Crossope de Miller							
D	D	D	<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique							
DC		DC	<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois		X	X	X			Zones refuges en sub-médit. " ou "
D			<i>Sorex alpinus</i>	Musaraigne alpine							
c		c	<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée							
D	D		<i>Suncus etruscus</i>	Pachyure étrusque							

LISTE DES MAMMIFERES DETERMINANTS (CHIROPTERES)  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Secteur de reproduction	Zone de mise bas	Population naturelle	Remarques
D	D	D	Barbastelle	Barbastella barbastellus							
D	D	D	Grand murin	Myotis myotis							
D	D	D	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum							
DC			Grande noctule	Nyctalus lasiopterus	X						
D	D	D	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi							
DC	DC	DC	Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	X						
DC	DC	DC	Noctule commune	Nyctalus noctula	X						
DC	DC	DC	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	X						
DC	DC	DC	Oreillard méridional (gris)	Plecotus austriacus	X						
DC	DC	DC	Oreillard septentrional (roux)	Plecotus auritus	X						
D	D	D	Petit murin	Myotis blythi							
D	D	D	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros							
DC	DC	DC	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	X		X				
DC	DC	DC	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	X		X				
DC	DC	DC	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	X						
D	D	D	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale							
DC	DC	DC	Sérotine bicolore	Vespertilio murinus	X						
DC	DC	DC	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	X						
DC	DC	DC	Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssoni	X						
DC	DC	DC	Vespère de Savi	Hypsugo savii	X						
DC	DC	DC	Vespertilion à moustache	Myotis mystacinus	X						
D	D	D	Vespertilion à oreilles échancrées	Myotis emarginatus							
D	D	D	Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteini							
D	D	D	Vespertilion de Capaccini	Myotis capaccinii							
DC	DC	DC	Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentoni	X		X		X		
DC	DC	DC	Vespertilion de Natterer	Myotis nattereri	X						
DC	DC	DC	Vespertilion de Brandt	Myotis brandti	X						

LISTE DES MAMMIFERES DETERMINANTS (CHIROPTERES)  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Zone d'hivernage majeure	Secteur de reproduction	Zone de mise bas	Population naturelle	Remarques
D	D	D	Barbastella barbastellus	Barbastelle							
DC	DC	DC	Eptesicus nilssonii	Sérotine de Nilsson	X						
DC	DC	DC	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	X						
DC	DC	DC	Hypsugo savii	Vespère de Savi	X						
D	D	D	Miniopterus schreibersi	Minioptère de Schreibers							
D	D	D	Myotis bechsteini	Vespertilion de Bechstein							
D	D	D	Myotis blythi	Petit murin							
DC	DC	DC	Myotis brandti	Vespertillon de Brandt	X						
D	D	D	Myotis capaccinii	Vespertilion de Capaccini							
DC	DC	DC	Myotis daubentoni	Vespertilion de Daubenton	X		X		X		
D	D	D	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées							
D	D	D	Myotis myotis	Grand murin							
DC	DC	DC	Myotis mystacinus	Vespertilion à moustache	X						
DC	DC	DC	Myotis nattereri	Vespertilion de Natterer	X						
DC			Nyctalus lasiopterus	Grande noctule	X						
DC	DC	DC	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	X						
DC	DC	DC	Nyctalus noctula	Noctule commune	X						
DC	DC	DC	Pipistrellus kuhli	Pipistrelle de Kuhl	X		X				
DC	DC	DC	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	X						
DC	DC	DC	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	X		X				
DC	DC	DC	Plecotus auritus	Oreillard septentrional (roux)	X						
DC	DC	DC	Plecotus austriacus	Oreillard méridional (gris)	X						
D	D	D	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale							
D	D	D	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe							
D	D	D	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe							
DC	DC	DC	Tadarida teniotis	Molosse de Cestoni	X						
DC	DC	DC	Vespertilio murinus	Sérotine bicolore	X						

LISTE DES AMPHIBIENS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	DC	c	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X		
DC	DC	DC	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	X	" ou "
DC	DC		Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X		
DC	DC	D	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	X	Au dessus de 500m, " ou "
DC	DC	D	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	X	X	Au dessus de 2200m, " ou "
		D	Pélobate cultripède	<i>Pelobate cultripes</i>			
D	D	D	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>			
D	D	DC	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	X	" ou "
D	D	D	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>			
D			Salamandre noire	<i>Salamandra atra</i>			
c	c	c	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			
D	D	D	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>			
DC	DC	D	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	X		
D	D	D	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>			
DC	c	c	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X	X	Au dessus de 800m, " ou "
D	D		Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>			

LISTE DES REPTILES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable
D	D	D	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>		
D	D	c	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>		
c	c	DC	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>		X
c	c	c	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>		
		c	Couleuvre à échellon	<i>Elaphe scalaris</i>		
DC	DC	c	Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>		X
		DC	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>		X
c	c	c	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>		
c	c	c	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		
D	D	D	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>		
	D	DC	Lézard hispanique	<i>Podarcis hispanica</i>		X
		D	Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>		
c	c		Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>		
DC	DC	D	Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>		X
c	c	DC	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	X	
		D	Psammodrome d'Espagne	<i>Psammodromus hispanicus</i>		
		D	Seps tridactyle	<i>Chalcides chalcides</i>		
c	c	c	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>		
D	D		Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>		

LISTE DES REPTILES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable
c	c	DC	Anguis fragilis	Orvet fragile	X	
		D	Chalcides chalcides	Seps tridactyle		
c	c	c	Coluber viridiflavus	Couleuvre verte et jaune		
c	c	DC	Coronella austriaca	Coronelle lisse		X
D	D	c	Coronella girondica	Coronelle girondine		
DC	DC	c	Elaphe longissima	Couleuvre d'Esculape		X
		c	Elaphe scalaris	Couleuvre à échellon		
D	D	D	Emys orbicularis	Cistude d'Europe		
D	D	D	Lacerta agilis	Lézard des souches		
		D	Lacerta lepida	Lézard ocellé		
c	c		Lacerta viridis	Lézard vert		
DC	DC	D	Lacerta vivipara	Lézard vivipare		X
		DC	Malpolon monspessulanus	Couleuvre de Montpellier		X
c	c	c	Natrix maura	Couleuvre vipérine		
c	c	c	Natrix natrix	Couleuvre à collier		
	D	DC	Podarcis hispanica	Lézard hispanique		X
		D	Psammodromus hispanicus	Psammodrome d'Espagne		
c	c	c	Vipera aspis	Vipère aspic		
D	D		Vipera berus	Vipère péliade		

LISTE DES POISSONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Population et station remarquable	Population naturelle	Secteur de reproduction	Association avec autre esp. ou habitat	Remarques
		DC	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>							
	D	D	Apron	<i>Zingel asper</i>							
	D	DC	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	X				X		Cours d'eau médit. Temporaires ou esp. de la zonation HUET
c	c	c	Blageon	<i>Leuciscus soufia</i>							
c	c	D	Blennie fluviatile	<i>Blennius fluviatilis</i>							
D	D	D	Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>							
DC	DC	DC	Brochet	<i>Esox lucius</i>							
	D		Carassin	<i>Carassius carassius</i>							
c	DC	c	Chabot	<i>Cottus gobio</i>		X					En zone de plaine sur fleuve
DC	DC		Corégone sp.	<i>Coregonus sp.</i>					X		
c	c	c	Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>							
	D	D	Epinochette	<i>Pygosteus pungitius</i>							
c	c	c	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>							
D	DC	D	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>					X		Espèce caractéristique zonation HUET
D	D	D	Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>							
DC	DC	D	Lote de rivière	<i>Lota lota</i>				X			
DC			Ombre chevalier	<i>Salvelinus alpinus</i>			X				
DC	DC		Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>			X				
	DC		Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>				X			
c	c	c	Spirilin	<i>Spirilinus bipunctatus</i>							
D	D	D	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>							
DC			Truite de lac	<i>Salmo trutta lacustris</i>			X				
c	c	c	Vandoise rostrée	<i>Leuciscus leuciceus</i>							

LISTE DES POISSONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Population remarquable station	Population remarquable naturelle	Secteur de reproduction	Association avec autre esp. ou habitat	Remarques
--------	---------	----------	------------------	------------------	------------------------	---------------------	--------------------------------	----------------------------------	-------------------------	--	-----------

		DC	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte							
	D	DC	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	X				X		Cours d'eau médit. Temporaires ou esp. de la zonation HUET
c	c	D	<i>Blennius fluviatilis</i>	Blennie fluviatile							
	D		<i>Carassius carassius</i>	Carassin							
c	c	c	<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu							
D	D	D	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome							
DC	DC		<i>Coregonus sp.</i>	Corégone sp.					X		
c	DC	c	<i>Cottus gobio</i>	Chabot		X					En zone de plaine sur fleuve
DC	DC	DC	<i>Esox lucius</i>	Brochet							
c	c	c	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche							
D	DC	D	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer					X		Espèce caractéristique zonation HUET
c	c	c	<i>Leuciscus leuciceus</i>	Vandoise rostrée							
c	c	c	<i>Leuciscus souffia</i>	Blageon							
DC	DC	D	<i>Lota lota</i>	Lote de rivière				X			
D	D	D	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang							
	D	D	<i>Pygosteus pungitius</i>	Epinochette							
D	D	D	<i>Rhodeus sericeus</i>	Bouvière							
	DC		<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique				X			
DC			<i>Salmo trutta lacustris</i>	Truite de lac			X				
DC			<i>Salvelinus alpinus</i>	Omble chevalier			X				
c	c	c	<i>Spiralinus bipunctatus</i>	Spirilin							
DC	DC		<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun			X				
	D	D	<i>Zingel asper</i>	Apron							

LISTE DES CRUSTACES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Remarque
D	D	D	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes pallipes</i>	Confidentielle sur zone calcaire

LISTE DES MOLLUSQUES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
D	D		<i>Bythinella pupoides</i>			Inféodé aux sources
D	D	D	<i>Bythinella</i> sp.			
		D	<i>Bythiospeum articense</i>			Eaux souterraines
		D	<i>Bythiospeum bressanum</i>			Eaux souterraines
D	D	D	<i>Bythiospeum diaphanum</i>			Eaux souterraines
		D	<i>Bythiospeum garnieri</i>			Eaux souterraines
D			<i>Chilostoma fontenilii</i>			Très localisé
D			<i>Chilostoma glaciale</i>			
D			<i>Chilostoma zonatum</i>			Limite d'aire
		D	<i>Clausilla rugosa andusiensis</i>			
D			<i>Cochlodina comensis</i>			Population périphérique d'une espèce d'Italie du nord
D			<i>Cochlostoma apricum</i>			Endémique mondiale : Chartreuse
D			<i>Collumella collumella</i>			
D			<i>Cosa holosericea</i>			
D			<i>Eucobresia glacialis</i>			
D			<i>Eucobresia nivalis</i>			
D			<i>Granaria stabili</i>			
D			<i>Helicondonta angigyra</i>			Limite d'aire
c	c	c	<i>Horatia exilis</i>			
		D	<i>Margaritifera margaritifera</i>			
		D	<i>Moitessiera lineolata</i>			Eaux souterraines
D			<i>Neostyriaca corynodes saxatilis</i>			
D			<i>Perpolita petronella</i>			
D			<i>Petasina endentula</i>			
D			<i>Phenacolimax stabilei</i>			
c	c	c	<i>Pisidium conventus</i>			
D	D		<i>Pisidium pseudosphaerium</i>			Espèce de petite taille (2 mm) proche du fleuve Rhône ; lûnes en voie de comblement
D			<i>Pupilla alpicola</i>			
DC	DC	DC	<i>Sphaerium solidum</i>	X	X	Bas de cours d'eau (taille 0,5 cm)
D			<i>Trichia phorochoetia</i>			Endémique mondiale : Drôme, isère
D	D	D	<i>Truncatellina arcyensis</i>			
D	D	D	<i>Vertigo angustior</i>			
D	D	D	<i>Vertigo moulinsiana</i>			

LISTE DES LIBELLULES DETERMINANTES  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	c		Aeschne affine	Aeshna affinis	X		
		c	Aeschne des joncs	Aeshna juncea			
DC	DC		Aeschne isosceèle	Anaciaeschna isosceles	X	X	
DC			Aeschne mixte	Aeshna mixta	X	X	
	D		Aeschne paisible	Boyeria irene			
DC	DC	D	Aeschne printanière	Brachytron pratense	X		
DC			Agrion à pattes larges	Platycnemis pennipes		X	
	D		Agrion blanchâtre	Platycnemis latipes			
		D	Agrion bleuâtre	Coenagrion caerulescens			
D	DC	DC	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	X		
DC	DC		Agrion délicat	Ceriagrion tenellum	X		
DC			Agrion gracieux	Coenagrion pulchellum	X	X	
DC	D		Agrion hasté	Coenagrion hastulatum	X		
D	D	D	Agrion mignon	Coenagrion scitulum			
	D	DC	Agrion orangé	Platycnemis acutipennis	X	X	
DC			Anax napolitain	Anax parthenope	X	X	Seulement en 74
c			Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens			
	D		Caloptéryx hémorroïdal	Calopteryx haemorrhoidalis			
	D		Calopteryx méditerranéenne	Calopteryx xanthostoma			
c		c	Calopteryx vierge	Calopteryx virgo			
c	c	c	Cordulegastre annelé	Cordulegaster boltonii			
DC	D	D	Cordulegastre bidenté	Cordulegaster bidentata	X	X	
D	D	DC	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisi	X	X	Celles à l'Est du Rhône
	D	D	Cordulie à deux taches	Epitheca bimaculata			
DC	DC		Cordulie à taches jaunes	Somatochlora flavomaculata	X		
DC	D		Cordulie arctique	Somatochlora artica	X	X	
		D	Cordulie bronzée	Cordulia aena			
DC			Cordulie des Alpes	Somatochlora alpestris	X	X	

LISTE DES LIBELLULES DETERMINANTES  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	c		Aeschne affine	Aeshna affinis	X		
DC	D		Cordulie métallique	Somatochlora metallica	X		
		D	Cordulie splendide	Macromia splendens			
		c	Gomphus à crochets	Onychogomphus uncatus			
DC	DC		Gomphus à pinces	Onychogomphus forcipatus	X		
		D	Gomphus de Graslin	Gomphus graslini			
DC			Gomphus gentil	Gomphus pulchellus		X	
		D	Gomphus similaire	Gomphus simillimus			
DC	DC	c	Gomphus très commun	Gomphus vulgatissimus	X		
DC	D		Grande aeschne	Aeshna grandis	X		
DC	DC	D	Leste dryade	Lestes dryas	X		
c		c	Leste fiancé	Lestes sponsa			
D	c	D	Leste sauvage	Lestes barbarus			
c		c	Leste verdoyant	Lestes virens			
D			Leucorrhine à front blanc	Leucorrhinia albifrons			
	D		Leucorrhine à gros thorax	Leucorrhinia pectoralis			
D	D		Leucorrhine à large queue	Leucorrhinia caudalis			
DC	D		Leucorrhine douteuse	Leucorrhinia dubia	X	X	
DC	DC		Libellule fauve	Ladona fulva	X	X	
c			Naïade aux yeux rouges	Erythromma najas			
DC		c	Orthétrum à stylets blancs	Orthetrum albistylum	X	X	Seulement en 73 et 74
c	c		Orthétrum bleissant	Orthetrum caerulescens			
c	c		Orthétrum brun	Orthetrum brunneum			
D	D	D	Sympetrum à corps déprimé	Sympetrum depressiusculum			
c	c	c	Sympetrum commun	Sympetrum vulgatum			
D		DC	Sympetrum du Piémont	Sympetrum pedomontanum	X		
D	D	D	Sympetrum jaune	Sympetrum flaveolum			
D	D		Sympetrum noir	Sympetrum danae			

LISTE DES LIBELLULES DETERMINANTES  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	c		<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	X		
DC	D		<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne	X		
		c	<i>Aeshna juncea</i>	Aeschne des joncs			
DC			<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	X	X	
DC	DC		<i>Anaciaeschna isosceles</i>	Aeschne isoscèle	X	X	
DC			<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	X	X	Seulement en 74
	D		<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible			
DC	DC	D	<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	X		
	D		<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal			
c			<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant			
c		c	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge			
	D		<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx méditerranééen			
DC	DC		<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	X		
		D	<i>Coenagrion caerulescens</i>	Agrion bleuâtre			
DC	D		<i>Coenagrion hastulatum</i>	Agrion hasté	X		
D	DC	DC	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X		
DC			<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion gracieux	X	X	
D	D	D	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon			
DC	D	D	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulegastre bidenté	X	X	
c	c	c	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulegastre annelé			
		D	<i>Cordulia aena</i>	Cordulie bronzée			
	D	D	<i>Epithea bimaculata</i>	Cordulie à deux taches			
c			<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges			
		D	<i>Gomphus graslini</i>	Gomphus de Graslin			
DC			<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphus gentil		X	
		D	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphus similaire			
DC	DC	c	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphus très commun	X		
DC	DC		<i>Ladona fulva</i>	Libellule fauve	X	X	
D	c	D	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage			

LISTE DES LIBELLULES DETERMINANTES  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	c		<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	X		
DC	D		<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne	X		
DC	DC	D	<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	X		
c		c	<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé			
c		c	<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant			
D			<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc			
D	D		<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue			
DC	D		<i>Leucorrhinia dubia</i>	Leucorrhine douteuse	X	X	
	D		<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax			
		D	<i>Macromia splendens</i>	Cordulie splendide			
DC	DC		<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphus à pinces	X		
		c	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphus à crochets			
DC		c	<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	X	X	Seulement en 73 et 74
c	c		<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun			
c	c		<i>Orthetrum caerulescens</i>	Orthétrum bleuissant			
D	D	DC	<i>Oxygastra curtisi</i>	Cordulie à corps fin	X	X	Celles à l'Est du Rhône
	D	DC	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	X	X	
	D		<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre			
DC			<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à pattes larges		X	
DC			<i>Somatochlora alpestris</i>	Cordulie des Alpes	X	X	
DC	D		<i>Somatochlora arctica</i>	Cordulie arctique	X	X	
DC	DC		<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	X		
DC	D		<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	X		
D	D		<i>Sympetrum danae</i>	Sympetrum noir			
D	D	D	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	Sympetrum à corps déprimé			
D	D	D	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympetrum jaune			
D		DC	<i>Sympetrum pedomontanum</i>	Sympetrum du Piémont	X		
c	c	c	<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympetrum commun			

LISTE DES COLEOPTERES CARABIQUES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique
c			Trichaphaenops gounellei
c			Trichaphaenops obesus
c	c		Trichaphaenops sp. (Jura)

LISTE DES COLEOPTERES CERAMBYCIDES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique
D	c	c	Cerambyx cerdo
c	c	c	Rosalia alpina

LISTE DES COLEOPTERES SCARABEIDES ET LUCANIDES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique (auteur)
c	c	c	Lucanus cervus
D	D	D	Osmoderma eremita

LISTE DES COLEOPTERES CETONIDES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Population remarquable
		DC	Eupotosia mirifica	X

LISTE DES PAPILLONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
		DC	Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	X		
DC	DC	D	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	X	X	Alpien : basse altitude, isolat, ... Continental : pop. remarquable
D			Azuré de la canneberge	<i>Vacciniina optilete</i>			
D			Azuré de la Croisette	<i>Maculinea rebeli</i>			
D	D	D	Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>			
D			Azuré de l'Orobe	<i>Meleageria daphnis</i>			
D	D		Azuré des moullières	<i>Maculineaalcon</i>			
c		c	Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>			
D	D		Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i>			
D		D	Azuré du baguenaudier	<i>Iolana iolas</i>			
DC	DC	DC	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	X	
DC	DC	DC	Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	X	X	
DC	DC	c	Bleu nacré d'Espagne	<i>Polyommatus hispanus</i>		X	
c			Chamoisé des glaciers	<i>Oenis glacialis</i>			
	D		Cuivré de la Bistorte	<i>Lycaena helle</i>			
DC	DC	DC	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>		X	
D	D		Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>			
D			Damier du chèvrefeuille	<i>Euphydryas intermedia</i>			
		D	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>			
DC	DC	DC	Ecaille funèbre	<i>Phragmatobia caesarea</i>	X	X	
	c	c	Echiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>			
D	D		Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>			
D			Fadet des tourbières	<i>Coenonympha tullia</i>			
c	c		Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>			
D	D	D	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>			
c	DC	DC	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>		X	
D			Hermite	<i>Chazara briseis</i>			
D	D	D	Hespéride du Marrube	<i>Carcharodus flocciferus</i>			

LISTE DES PAPILLONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom vernaculaire

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
DC	DC	DC	Laineuse du prunellier	Eriogaster catax	X	X	
	D	D	Marbré de Luisitanie	Euchloe tagis			
D	D		Matrone	Pericallia matronula			
D	D		Mélibée	Coenonympha hero			
c	c		Mélitée des Linaires	Mellicta deione			
D			Moiré des pierriers	Erebia scipio			
DC			Moiré des sudètes	Erebia sudetica	X	X	
	DC		Moiré ottoman	Erebia ottomana tardenota	X		
c	c	c	Monarque	Danaus plexippus	X		
D	D		Nacré de la Canneberge	Boloria aquilonaris			
		DC	Nacré de la filipendule	Brenthis hecate	X	X	
D			Nacré des Balkans	Boloria graeca			
D			Petit Agreste	Arethusana arethusa			
D			Petit Apollon	Parnassius phoebus			
c	c	c	Petit Mars changeant	Apatura ilia			
		D	Piérïde de l' Aethionème	Pieris ergane			
		D	Proserpine	Zerynthia rumina			
DC			Semi Apollon	Parnassius mnemosyne	X	X	
D			Solitaire	Colias palaeno			
DC	DC	DC	Sphinx de l' Argousier	Hyles hippophaes	X		
DC	DC	DC	Sphinx de l' Epilobe	Proserpinus proserpina	X		
D	D	D	Thécla de l' Orme	Satyrium w-album			
c	c		Thécla du prunier	Satyrium pruni			
DC	DC	DC	Zygène cendré	Zygaena rhadamanthus	X	X	
	D	D	Zygène des cirses	Zygaena brizae			
D			Zygène du Mont rachais	Zygaena cinaerae goberti			

LISTE DES PAPILLONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
c	c	c	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant			
c	c		<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant			
D			<i>Arethusana arethusa</i>	Petit Agreste			
D	D		<i>Boloria aquilonaris</i>	Nacré de la Canneberge			
D			<i>Boloria graeca</i>	Nacré des Balkans			
		DC	<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la filipendule	X	X	
D	D	D	<i>Carcharodus flocciferus</i>	Hespéride du Marrube			
	c	c	<i>Carterocephalus palaemon</i>	Echiquier			
D			<i>Chazara briseis</i>	Hermite			
D	D		<i>Coenonympha hero</i>	Mélibée			
D	D		<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des Laïches			
D			<i>Coenonympha tullia</i>	Fadet des tourbières			
D			<i>Colias palaeno</i>	Solitaire			
	DC		<i>Erebia ottomana tardenota</i>	Moiré ottoman	X		
D			<i>Erebia scipio</i>	Moiré des pierriers			
DC			<i>Erebia sudetica</i>	Moiré des sudètes	X	X	
DC	DC	DC	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier	X	X	
	D	D	<i>Euchloe tagis</i>	Marbré de Luisitanie			
D	D		<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>	Damier de la Succise			
D			<i>Euphydryas intermedia</i>	Damier du chèvrefeuille			
DC	DC	DC	<i>Hyles hippophaes</i>	Sphinx de l'Argousier	X		
D		D	<i>Iolana iolas</i>	Azuré du baguenaudier			
c	DC	DC	<i>Limenitis populi</i>	Grand Sylvain		X	
DC	DC	DC	<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	X	X	
DC	DC	DC	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais		X	
	D		<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la Bistorte			
D	D		<i>Maculineaalcon</i>	Azuré des moullières			
DC	DC	DC	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	X	X	
D	D		<i>Maculinea nausithous</i>	Azuré des paluds			
D			<i>Maculinea rebelli</i>	Azuré de la Croisette			

LISTE DES PAPILLONS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Population remarquable	Station remarquable	Remarques
c	c	c	Apatura ilia	Petit Mars changeant			
D	D	D	Maculinea teleius	Azuré de la sanguisorbe			
D			Meleageria daphnis	Azuré de l'Orobe			
c	c		Mellicta deione	Mélitée des Linaires			
D	D	D	Minois dryas	Grand Nègre des bois			
c			Oenis glacialis	Chamoisé des glaciers			
DC		DC	Papilio alexanor	Alexanor	X		
DC	DC	D	Parnassius apollo	Apollon	X	X	Alpien : basse altitude, isolat, ... Continental : pop. remarquable
DC			Parnassius mnemosyne	Semi Apollon	X	X	
D			Parnassius phoebus	Petit Apollon			
D	D		Pericallia matronula	Matrone			
DC	DC	DC	Phragmatobia caesarea	Ecaille funèbre	X	X	
		D	Pieris ergane	Piérade de l'Aethionème			
DC	DC	c	Polyommatus hispanus	Bleu nacré d'Espagne		X	
DC	DC	DC	Proserpinus proserpina	Sphinx de l'Epilobe	X		
c	c		Satyrium pruni	Thécla du prunier			
D	D	D	Satyrium w-album	Thécla de l'Orme			
c		c	Scolitantides orion	Azuré des orpins			
D			Vacciniina optilete	Azuré de la canneberge			
		D	Zerynthia polyxena	Diane			
		D	Zerynthia rumina	Proserpine			
	D	D	Zygaena brizae	Zygène des cirses			
D			Zygaena cinaerae goberti	Zygène du Mont rachais			
DC	DC	DC	Zygaena rhadamanthus	Zygène cendré	X	X	

LISTE DES ORTHOPTERES DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique	Nom vernaculaire
		D	Saga pedo	Magicienne dentelée
D	D	D	Epacromius tergestinus	

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
DC	DC		Aceraceae	Acer monspessulanum L.		X	X		x	x	74					
	DC		Orchidaceae	Aceras anthropophorum (L.) Aiton fil.	X	X	X									
D			Asteraceae	Achillea atrata L.												
DC			Asteraceae	Achillea erba-rotta							73					
DC			Asteraceae	Achillea erba-rotta subsp. ambigua							73					
DC			Asteraceae	Achillea erba-rotta subsp. erba-rotta							73					
DC			Asteraceae	Achillea moschata Wulfen	X						73, 74					
DC			Asteraceae	Achillea nobilis L.							7					
DC	D	DC	Asteraceae	Achillea tomentosa L.	X						07, 26, 73			D en 42		
DC			Ranunculaceae	Aconitum anthora L.			X		x	x						
	DC	DC	Ranunculaceae	Aconitum lycoctonum subsp. vulparia (Reichenb. ex Sprengel) Nyman			X			x						
DC	DC	DC	Ranunculaceae	Aconitum napellus L.	X										D en 38 et 42	
DC			Ranunculaceae	Aconitum variegatum subsp. paniculatum (Arcangeli) Greuter & Burdet	X											
	DC		Fabaceae	Adenocarpus complicatus subsp. complicatus							7					
DC	DC	DC	Adiantaceae	Adiantum capillus-veneris L.			X		x		74					
DC	DC	DC	Ranunculaceae	Adonis aestivalis subsp. aestivalis											M	
DC	DC	DC	Ranunculaceae	Adonis annua subsp. annua											M	
DC	DC	DC	Ranunculaceae	Adonis flammea Jacq.											M	
		D	Poaceae	Aegilops cylindrica Host												
DC	DC		Brassicaceae	Aethionema saxatile (L.) R. Br.			X		x	x	74					
DC	DC		Rosaceae	Agrimonia procera Wallr.			X		x		26					
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Agrostemma githago L.											M	
	DC	DC	Poaceae	Aira caryophyllea subsp. multiculmis (Dumort.) Bonnier & Layens							1, 07					
	DC	DC	Poaceae	Aira elegantissima Schur			X		x							
		DC	Poaceae	Aira praecox L.		X	X			x						
		D	Poaceae	Airopsis tenella (Cav.) Ascherson & Graebner												
	D		Alismaceae	Alisma gramineum Lej.												
	DC	DC	Boraginaceae	Alkanna tinctoria Tausch «(L.) Tausch»	X						07, 26					
D	D	D	Alliaceae	Allium angulosum L.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
D	D		Alliaceae	Allium carinatum subsp. pulchellum Bonnier & Layens												
		DC	Alliaceae	Allium flavum L.	X											
D			Alliaceae	Allium lineare L.												
		DC	Alliaceae	Allium moschatum L.	X											
DC			Alliaceae	Allium narcissiflorum Vill.	X											
		DC	Alliaceae	Allium roseum L.			X		x			07, 26				
		D	Alliaceae	Allium scaberrimum Serres												
D	D	D	Alliaceae	Allium scorodoprasum L.												
D	D	D	Alliaceae	Allium scorodoprasum subsp. rotundum (L.) Stearn												
	DC	DC	Alliaceae	Allium ursinum L.	X		X		x	x						
	D		Alliaceae	Allium victorialis L.												
DC			Poaceae	Alopecurus aequalis Sobol.	X		X									
DC			Poaceae	Alopecurus geniculatus L.								74				
		DC	Malvaceae	Althaea cannabina L.	X							7				
DC	DC		Malvaceae	Althaea hirsuta L.			X									
DC	DC		Brassicaceae	Alyssoides utriculata (L.) Medik.	X		X			x		74				
DC			Brassicaceae	Alyssum alpestre L.	X											
D	D	D	Brassicaceae	Alyssum cuneifolium Ten.												
	DC		Brassicaceae	Alyssum montanum L.			X			x						
		DC	Brassicaceae	Alyssum serpyllifolium Desf.								26				
DC	DC	DC	Brassicaceae	Alyssum simplex Rudolphi in Schrader			X									
	DC		Orchidaceae	Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard	X							sauf 26				
DC			Orchidaceae	Anacamptis tanayensis								74				
DC	DC	DC	Primulaceae	Anagallis minima (L.) E.H.L. Krause	X											
DC			Scrophulariaceae	Anarrhinum bellidifolium (L.) Willd.	X					x						
	DC		Boraginaceae	Anchusa italica Retz.											M	
D			Ericaceae	Andromeda polifolia L.												
D			Primulaceae	Androsace alpina (L.) Lam.												
D		D	Primulaceae	Androsace chaixii Gren. & Godron												
D			Primulaceae	Androsace chamaejasme Wulfen												
	D	D	Primulaceae	Androsace elongata subsp. breistrofferi (Charpin & Greuter) Molero &												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti					X	x							
D			Primulaceae	Androsace helvetica (L.) All.													
DC			Primulaceae	Androsace lactea L.	X												
DC	DC	DC	Primulaceae	Androsace maxima L.													M
D			Primulaceae	Androsace pubescens DC.													
D			Primulaceae	Androsace septentrionalis L.													
D			Primulaceae	Androsace vandellii (Turra) Chiov.													
DC	DC	DC	Adiantaceae	Anogramma leptophylla (L.) Link	X												
	DC	DC	Asteraceae	Anthemis saxatilis											7		
DC	DC	DC	Asteraceae	Anthemis triumfetti					X								
DC			Apiaceae	Anthriscus caucalis													M
DC			Apiaceae	Anthriscus sylvestris subsp. alpina			X	X				x		26, 38			
	DC		Fabaceae	Anthyllis montana L.	X			X				x					
DC	DC		Poaceae	Apera interrupta (L.) P. Beauv.				X									
DC	DC	DC	Apiaceae	Apium inundatum	X												
DC			Apiaceae	Apium nodiflorum	X			X				x					
	D		Apiaceae	Apium repens													
DC			Asteraceae	Aposeris foetida													sauf 26
D			Ranunculaceae	Aquilegia alpina L.													
		D	Ranunculaceae	Aquilegia bertolonii Schott													
DC			Brassicaceae	Arabis allionii DC.	X												
DC			Brassicaceae	Arabis auriculata Lam.													sauf 26
DC			Brassicaceae	Arabis caerulea (All.) Haenke	X												
	D		Brassicaceae	Arabis cebennensis DC.													
DC		DC	Brassicaceae	Arabis nova Vill.	X												
DC	DC	DC	Brassicaceae	Arabis scabra All.	X												
DC			Brassicaceae	Arabis serpillifolia Vill.	X												
	DC		Ericaceae	Arctostaphylos uva-ursi (L.) Sprengel	X												
	DC	DC	Caryophyllaceae	Arenaria aggregata (L.) Loisel.	X												
DC			Caryophyllaceae	Arenaria grandiflora L.	X												
DC			Caryophyllaceae	Arenaria marschlinsii Koch	X												
D			Caryophyllaceae	Arenaria purpurascens Ramond ex DC.													
DC	DC		Fabaceae	Argyrolobium zanonii (Turra) P.W. Ball	X												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
		DC	Aristolochiaceae	Aristolochia rotunda subsp. rotunda				X								
DC			Asteraceae	Artemisia alba	X			X								
DC			Asteraceae	Artemisia atrata	X											
D			Asteraceae	Artemisia campestris subsp. borealis												
D			Asteraceae	Artemisia chamaemelifolia												
DC			Asteraceae	Artemisia genipi	X											
DC			Asteraceae	Artemisia glacialis L.	X											
DC			Asteraceae	Artemisia umbelliformis subsp. eriantha	X											
	DC	DC	Scrophulariaceae	Asarina procumbens Miller										7		
DC	DC		Aristolochiaceae	Asarum europaeum L.	X			X				x				
DC	DC	DC	Asparagaceae	Asparagus tenuifolius Lam.	X			X								
DC			Boraginaceae	Asperugo procumbens L.				X	x							
D		D	Rubiaceae	Asperula arvensis L.												
D	D	D	Rubiaceae	Asperula taurina L.												
DC	DC	DC	Rubiaceae	Asperula tinctoria L.										26		
	D		Aspleniaceae	Asplenium cuneifolium Viv.												
	DC	DC	Aspleniaceae	Asplenium fontanum (L.) Bernh.	X			X				x				
	DC		Aspleniaceae	Asplenium foreziense Le Grand.	X											
D			Aspleniaceae	Asplenium lepidum C. Presl												
	DC	DC	Aspleniaceae	Asplenium onopteris L.	X			X			x	x				
		DC	Aspleniaceae	Asplenium petrarcae (Guérin) DC.										7		
D	D		Asteraceae	Aster amellus L.												
DC	DC		Asteraceae	Aster linosyris subsp. linosyris	X			X								
	DC		Asteraceae	Aster sedifolius subsp. sedifolius	X			X			x					
DC			Fabaceae	Astragalus cicer L.	X											
		DC	Fabaceae	Astragalus incanus L.	X											
D			Fabaceae	Astragalus leontinus Wulfen												
	DC		Fabaceae	Astragalus monspessulanus L.	X											
DC	DC		Fabaceae	Astragalus onobrychis L.	X											
DC	DC		Fabaceae	Astragalus sempervirens Lam.	X											
		DC	Fabaceae	Astragalus stella Gouan	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. remarquable	Cortège floristique	Station remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x							
DC			Fabaceae	Astragalus vesicarius subsp. pastellianus (Pollini) Arcangeli									73		
		DC	Fabaceae	Astragalus vesicarius subsp. vesicarius									26		
DC			Poaceae	Avenula versicolor subsp. praetutiana (Parl. ex Arcangeli) Holub									26		
DC	DC		Alismaceae	Baldellia ranunculoides (L.) Parl.	X										
D	D	DC	Orchidaceae	Barlia robertiana (Loisel.) Greuter	X										
	D	D	Chenopodiaceae	Bassia laniflora (S.G. Gmel.) A.J. Scott.											
	DC		Asteraceae	Bellis sylvestris	X										
D			Asteraceae	Berardia subacaulis											
DC			Apiaceae	Berula erecta	X		X								
	D	D	Apiaceae	Bifora testiculata											
	D		Brassicaceae	Biscutella arvernensis Jordan											
D			Brassicaceae	Biscutella brevicaulis Jordan											
D	D	D	Brassicaceae	Biscutella cichoriifolia Loisel.											
DC	DC		Gentianaceae	Blackstonia acuminata (Koch & Ziz) Domin	X										
	DC		Gentianaceae	Blackstonia imperfoliata (L. fil.) Samp.	X										
DC	DC	DC	Cyperaceae	Bolboschoenus maritimus (L.) Palla	X										
D	D	D	Asteraceae	Bombycilaena erecta											
D			Ophioglossaceae	Botrychium lanceolatum (S.G. Gmelin) Angström											
D	D		Ophioglossaceae	Botrychium matricariifolium (A. Braun ex Döll) Koc											
D			Ophioglossaceae	Botrychium multifidum (S.G. Gmelin) Rupr.											
D	D		Ophioglossaceae	Botrychium simplex E. Hitchc.											
DC			Poaceae	Brachypodium phoenicoides (L.) Roemer & Schultes									69, 73, 74		
		DC	Poaceae	Bromus japonicus Thunb.									7, 26		
DC		DC	Poaceae	Bromus pannonicus subsp. monocladus (Domin) P.M. Sm.									26		
		DC	Poaceae	Bromus rubens L.									26		
D	D		Poaceae	Bromus secalinus L.										M	
DC			Poaceae	Bromus squarrosus L.			X								
	DC		Caryophyllaceae	Bufonia paniculata F. Dubois ex Delarbre									26		
DC			Caryophyllaceae	Bufonia tenuifolia L.									38		

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop rquable	Cortège	floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
DC			Colchicaceae	Bulbocodium vernum L.									26, 38			
DC	DC		Brassicaceae	Bunias erucago L.											M	
DC			Apiaceae	Bupleurum baldense		X	X	x								
DC	DC	DC	Apiaceae	Bupleurum gerardii			X	x								
		D	Apiaceae	Bupleurum lancifolium												
DC			Apiaceae	Bupleurum longifolium L.	X											
DC		DC	Apiaceae	Bupleurum petraeum L.									26			
	DC		Apiaceae	Bupleurum praealtum L.	X											
	DC		Apiaceae	Bupleurum ranunculoides L.	X											
DC	DC		Apiaceae	Bupleurum rotundifolium L.											M	
	DC		Apiaceae	Bupleurum tenuissimum L.	X											
D	D	D	Butomaceae	Butomus umbellatus L.												
		DC	Poaceae	Calamagrostis arundinacea (L.) Roth									26			
D	D		Poaceae	Calamagrostis canescens (Weber) Roth												
DC	DC	DC	Poaceae	Calamagrostis pseudophragmites (Haller fil.) Koele									26			
		D	Alismaceae	Caldesia parnassifolia (L.) Parl.												
DC	DC	DC	Brassicaceae	Calepina irregularis (Asso) Thell.											M	
DC	DC	DC	Brassicaceae	Camelina microcarpa Andr. ex DC.											M	
D		D	Campanulaceae	Campanula alpestris All.												
	DC	DC	Campanulaceae	Campanula bononiensis L.									07, 26			
DC			Campanulaceae	Campanula cenisia L.	X											
D	D		Campanulaceae	Campanula cervicaria L.												
DC	DC	DC	Campanulaceae	Campanula latifolia L.									26			
		DC	Campanulaceae	Campanula macrorhiza Gay ex A. DC.									07, 26			
DC	DC		Campanulaceae	Campanula medium L.	X											
DC			Campanulaceae	Campanula rapunculus L.	X											
DC			Campanulaceae	Campanula spicata L.	X											
D	D		Brassicaceae	Cardamine asarifolia L.												
DC			Brassicaceae	Cardamine bulbifera (L.) Crantz									38			
	DC		Brassicaceae	Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E. Schulz	X		X									
D	D		Brassicaceae	Cardamine plumieri Vill.												
	DC	DC	Asteraceae	Carduus acanthoides L.	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti					X	x							
	DC	DC	Asteraceae	Carduus vivariensis											07, 26		
DC			Cyperaceae	Carex acuta L.					X								
D	D		Cyperaceae	Carex appropinquata Schumacher													
DC			Cyperaceae	Carex atrata subsp. aterrима (Hoppe) Celak.	X												
D			Cyperaceae	Carex atrofusca Schkuhr													
D			Cyperaceae	Carex bicolor All.													
	D		Cyperaceae	Carex bohémica Schreber													
D	D		Cyperaceae	Carex brevicollis DC.													
DC			Cyperaceae	Carex brunnescens (Pers.) Poiret	X												
D	D		Cyperaceae	Carex buxbaumii Wahlenb.													
D	D		Cyperaceae	Carex depauperata Curtis ex With.													
	DC	DC	Cyperaceae	Carex depressa Link	X												
DC	DC		Cyperaceae	Carex diandra Schrank											42, 73		D en 38
DC			Cyperaceae	Carex dioica L.	X												
		DC	Cyperaceae	Carex distachya Desf.											26		
DC	DC		Cyperaceae	Carex disticha Hudson	X	X	X										
DC	DC		Cyperaceae	Carex elongata L.	X		X										
DC	DC		Cyperaceae	Carex ericetorum Pollich	X												
D	D		Cyperaceae	Carex fimbriata Schkuhr													
D			Cyperaceae	Carex firma Host													
	D		Cyperaceae	Carex hartmanii Cajander													
D			Cyperaceae	Carex heleonastes L. fil.													
D	D		Cyperaceae	Carex hordeistichos Vill.													
D			Cyperaceae	Carex lachenalii Schkuhr													
	DC		Cyperaceae	Carex laevigata Sm.	X												
D			Cyperaceae	Carex lasiocarpa Ehrh.													
D			Cyperaceae	Carex limosa L.													
D			Cyperaceae	Carex magellanica subsp. irrigua (Wahlenb.) Hiitonen													
D			Cyperaceae	Carex maritima Gunnerus													
	D		Cyperaceae	Carex melanostachya M. Bieb. ex Willd.													
D			Cyperaceae	Carex microglochin Wahlenb.													

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
	DC		Cyperaceae	Carex montana L.	X											
DC			Cyperaceae	Carex norvegica Retz.	X											
		DC	Cyperaceae	Carex olbiensis Jordan	X								7			
D			Cyperaceae	Carex ornithopoda subsp. ornithopodioides (Hausm.) Nyman												
D	D		Cyperaceae	Carex pauciflora Lighft.												
DC	DC		Cyperaceae	Carex pilosa Scop.	X											
D	D		Cyperaceae	Carex pseudocyperus L.									73		D en 01 et 74	
	DC		Cyperaceae	Carex pulicaris L.	X		X				x					
DC			Cyperaceae	Carex riparia Curtis	X		X									
DC	DC	DC	Cyperaceae	Carex rupestris All.	X											
	DC		Cyperaceae	Carex strigosa Hudson									26			
D			Cyperaceae	Carex vaginata Tausch												
	DC		Cyperaceae	Carex vulpina L.	X											
DC	DC		Asteraceae	Carlina acanthifolia									sauf 26			
DC			Asteraceae	Carlina vulgaris subsp. longifolia									73, 74			
D	D		Asteraceae	Carpesium cernuum L.												
DC			Poaceae	Catabrosa aquatica (L.) P. Beauv.	X											
	DC		Asteraceae	Centaurea calcitrapa L.												
		D	Asteraceae	Centaurea leucophea Jordan subsp. subalbida Jord.												
	DC	DC	Asteraceae	Centaurea maculosa									07, 26, 38			
DC			Asteraceae	Centaurea paniculata L.									74			
	DC		Asteraceae	Centaurea pectinata L.	X											
DC	DC	DC	Asteraceae	Centaurea triumfetti	X											
DC	DC	DC	Asteraceae	Centaurea uniflora Turra subsp. uniflora	X											
D			Asteraceae	Centaurea vallesiaca												
DC	DC		Gentianaceae	Centaurium pulchellum (Swartz) Druce	X											
	DC		Gentianaceae	Centaurium tenuiflorum (Hoffmanns. & Link) Fritsch	X											
DC			Valerianaceae	Centranthus angustifolius (Miller) DC.									sauf 26			
DC	DC		Valerianaceae	Centranthus calcitrapa (L.) Dufresne	X		X	x								
DC	DC	DC	Valerianaceae	Centranthus lecoqii Jordan	X											
DC	DC		Dipsacaceae	Cephalaria alpina (L.) Roemer & Schultes	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique													
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x								
DC			Caryophyllaceae	Cerastium alpinum L.									38				
	D		Caryophyllaceae	Cerastium ramosissimum Boiss.													
	DC		Papaveraceae	Ceratocapnos claviculata (L.) Lidén	X			X									
DC	DC	DC	Ranunculaceae	Ceratocephalus falcatus (L.) Pers.												M	
DC	DC		Ceratophyllaceae	Ceratophyllum demersum L.	X												
DC	DC	DC	Ceratophyllaceae	Ceratophyllum submersum L.	X												
DC	DC		Boraginaceae	Cerinthe glabra subsp. glabra									38				
DC		DC	Scrophulariaceae	Chaenorrhinum origanifolium subsp. origanifolium									26, 38				
	D	D	Fabaceae	Chamaecytisus elongatus (Waldst. & Kit.) Link													
DC	DC	DC	Fabaceae	Chamaecytisus hirsutus (L.) Link	X			X					01, 38				
D			Orchidaceae	Chamorchis alpina (L.) L.C.M. Richard													
		DC	Adiantaceae	Cheilanthes pteridioides (Reichard) Christ									7				
		DC	Adiantaceae	Cheilanthes tinaei Todaro									07, 26				
	DC		Asteraceae	Chrysanthemum segetum L.												M	
	DC	DC	Poaceae	Chrysopogon gryllus (L.) Trin.									7				
	DC		Saxifragaceae	Chrysosplenium alternifolium L.	X												
DC			Saxifragaceae	Chrysosplenium oppositifolium L.	X												
	D		Gentianaceae	Cicendia filiformis (L.) Delarbre													
DC	DC		Oenotheraceae	Circaea alpina L.	X												
	DC		Asteraceae	Cirsium erisithales									42				
D	D		Asteraceae	Cirsium heterophyllum													
D	D	D	Asteraceae	Cirsium monspessulanum													
DC	DC		Asteraceae	Cirsium rivulare (Jacq.) All.	X												
DC	DC		Asteraceae	Cirsium tuberosum (L.) All.									sauf 26				
		DC	Cistaceae	Cistus laurifolius L.									07, 26				
	D	D	Cistaceae	Cistus pouzolzii Delile													
	DC	DC	Cistaceae	Cistus salviifolius L.									01, 38, 69				
DC	DC	DC	Poaceae	Cleistogenes serotina (L.) Keng	X												
D			Ranunculaceae	Clematis alpina (L.) Miller													
		DC	Ranunculaceae	Clematis recta L.									7				
DC			Brassicaceae	Coincya richeri (Vill.) Greuter & Burdet									38, 73				
D	D	D	Colchicaceae	Colchicum neapolitanum (Ten.) Ten.													

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
	D		Convolvulaceae	Convolvulus cantabricus L.										1		
DC	DC		Orchidaceae	Corallorrhiza corallorhiza (L.) Karsten	X											
		DC	Coriariaceae	Coriaria myrtifolia L.	X											
DC			Fabaceae	Coronilla coronata L.										38		
	DC		Molluginaceae	Corrigiola littoralis L.	X	X										
	DC		Molluginaceae	Corrigiola telephiifolia Pourret	X											
D			Primulaceae	Cortusa matthioli L.												
DC			Anacardiaceae	Cotinus coggygia				X								
		DC	Rosaceae	Cotoneaster atlanticus Klotz										26		
D		D	Rosaceae	Cotoneaster delphinensis Chatenier												
DC		DC	Rosaceae	Cotoneaster x-intermedius (Lecoq & Lamotte) Coste										26,38,73,74		
	DC		Asteraceae	Crepis albida Vill.	X		X			x						
DC			Asteraceae	Crepis praemorsa (L.) F.L. Walther	X											
DC		DC	Asteraceae	Crepis pygmaea L.	X											
D			Asteraceae	Crepis rhaetica Hegetschw.												
D	D		Iridaceae	Crocus versicolor Ker-Gawler												
D	D	D	Rubiaceae	Cruciata pedemontana (Bellardi) Ehrend.												
DC	DC	DC	Asteraceae	Crupina vulgaris Cass.			X	x								
	DC		Adiantaceae	Cryptogramma crispa (L.) R. Br. ex Hooker	X		X				x					
	DC		Convolvulaceae	Cuscuta scandens Brot.			X	x								
DC			Primulaceae	Cyclamen purpurascens Miller	X											
	DC		Boraginaceae	Cynoglossum dioscoridis Vill.			X	x								
D	D	D	Boraginaceae	Cynoglossum germanicum Jacq.												
DC		DC	Cyperaceae	Cyperus fuscus L.	X											
	D		Cyperaceae	Cyperus michelianus (L.) Link												
D	D	D	Cypripediaceae	Cypripedium calceolus L.												
DC	DC		Woodsiaceae	Cystopteris dickieana R. Sim	X											
D			Woodsiaceae	Cystopteris montana (Lam.) Desv.												
	DC	DC	Cytinaceae	Cytinus hypocistis (L.) L.	X											
	D		Fabaceae	Cytisus decumbens (Durande) Spach												
D		D	Fabaceae	Cytisus sauzeanus Burnat & Briq.												
DC			Orchidaceae	Dactylorhiza cruenta (O.F. Müller) Soó	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique													
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x								
DC			Orchidaceae	Dactylorhiza ochroleuca (Wüstrn. ex Boll.) Holub									74				
D	D		Orchidaceae	Dactylorhiza traunsteineri (Sauter) Soó													
		D	Alismaceae	Damasonium alisma Miller													
D			Poaceae	Danthonia alpina Vest													
DC			Thymelaeaceae	Daphne alpina L.	X			X					74				
D		D	Thymelaeaceae	Daphne cneorum L.													
		DC	Thymelaeaceae	Daphne gnidium L.	X												
D			Thymelaeaceae	Daphne striata Tratt.													
D	D		Ranunculaceae	Delphinium dubium (Rouy & Fouc.) Pawl.													
D			Ranunculaceae	Delphinium elatum L.													
D		D	Ranunculaceae	Delphinium fissum Waldst. & Kit.													
		DC	Poaceae	Deschampsia media (Gouan) Roemer & Schultes				X		x							
DC	DC		Caryophyllaceae	Dianthus armeria L.									38				
DC	DC		Caryophyllaceae	Dianthus cariophyllus L.									38				
DC	DC		Caryophyllaceae	Dianthus deltoides L.									38				
		D	Caryophyllaceae	Dianthus graniticus Jordan													
D		D	Caryophyllaceae	Dianthus gratianopolitanus Vill.													
DC	DC		Caryophyllaceae	Dianthus hyssopifolius L.	X												D en 38
		DC	Caryophyllaceae	Dianthus scaber Chaix	X												
		DC	Caryophyllaceae	Dianthus seguieri Vill.	X												
		D	Caryophyllaceae	Dianthus subacaulis Vill.													
D	D		Caryophyllaceae	Dianthus superbus L.													
DC	DC		Caryophyllaceae	Dianthus sylvestris Wulfen									38				
D	D	D	Rutaceae	Dictamnus albus L.													
		DC	Hyacinthaceae	Dipcadi serotinum (L.) Medik.									07, 26				
D	D		Lycopodiaceae	Diphasiastrum alpinum (L.) Holub													
D	D		Lycopodiaceae	Diphasiastrum tristachyum (Pursh) Holub													
D	D		Lycopodiaceae	Diphasiastrum x-issleri (Rouy) Holub													
DC	DC		Dipsacaceae	Dipsacus pilosus L.				X		x							
D			Asteraceae	Doronicum clusii (All.) Tausch													
D	D		Asteraceae	Doronicum pardalianches L.													
		DC	Asteraceae	Doronicum plantagineum L.	X												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
DC			Fabaceae	Dorycnium herbaceum Vill.	X											
		DC	Fabaceae	Dorycnium rectum (L.) Ser.	X											
		DC	Fabaceae	Dorycnopsis gerardii (L.) Boiss.									07, 26			
DC			Brassicaceae	Draba fladnizensis Wulfen	X											
D			Brassicaceae	Draba hoppeana Reichenb. in Moessler												
D			Brassicaceae	Draba incana L.												
DC	DC		Brassicaceae	Draba muralis L.	X											
D	D		Brassicaceae	Draba nemorosa L.												
D			Lamiaceae	Dracocephalum austriacum L.												
DC			Lamiaceae	Dracocephalum ruyschiana L.									26, 38, 73, 74			
D	D		Droseraceae	Drosera intermedia Hayne												
D	D		Droseraceae	Drosera longifolia L.												
D	D		Droseraceae	Drosera rotundifolia L.												
		DC	Dryopteridaceae	Dryopteris ardechensis Fraser-Jenkins									7			
D	D		Dryopteridaceae	Dryopteris cristata (L.) A. Gray												
	DC	DC	Dryopteridaceae	Dryopteris oreades Fomin									7			
DC	DC		Dryopteridaceae	Dryopteris remota (Döll) Druce									42, 74			
		DC	Dryopteridaceae	Dryopteris tyrrhena Fraser-Jenkins & Reichst.									7			
DC		DC	Asteraceae	Echinops sphaerocephalus L.									26			
	D		Fabaceae	Echinopartum horridum (Vahl) Rothm.												
	D		Elatinaceae	Elatine alsinastrum L.												
	DC		Elatinaceae	Elatine hydropiper L.	X											
	D		Elatinaceae	Elatine macropoda Guss.												
	D		Elatinaceae	Elatine triandra Schkuhr												
DC			Cyperaceae	Eleocharis acicularis (L.) Roemer & Schultes									74			
	D		Cyperaceae	Eleocharis ovata (Roth) Roemer & Schultes												
	DC		Empetraceae	Empetrum nigrum subsp. hermaphroditum (Hagerup) Böcher									42			
	DC		Empetraceae	Empetrum nigrum subsp. nigrum	X											
D		D	Ephedraceae	Ephedra distachya L.												
D		D	Ephedraceae	Ephedra major Host [1831]												
	DC		Oenotheraceae	Epilobium alpestre (Jacq.) Krockner	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortege	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti					X	x							
DC	DC		Oenotheraceae	Epilobium lanceolatum Sebastiani & Mauri	X												
DC			Oenotheraceae	Epilobium nutans F.W. Schmidt	X												
DC	DC	DC	Orchidaceae	Epipactis fibri Scapp. et Rob.	X												
D	D		Orchidaceae	Epipactis leptochila (Godfery) Godfery													
D	D	D	Orchidaceae	Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz													
DC	DC		Orchidaceae	Epipactis muelleri Godfery	X												
	DC		Orchidaceae	Epipactis palustris (L.) Crantz	X	X											
DC			Orchidaceae	Epipactis purpurata Sm.	X												
DC	DC		Orchidaceae	Epipactis rhodanensis A. Gévaudan & K. Robatsch									01, 26, 38, 42, 69				
D			Orchidaceae	Epipogium aphyllum Swartz													
	DC		Equisetaceae	Equisetum hyemale L.	X												
	DC		Equisetaceae	Equisetum sylvaticum L.	X												
		DC	Ericaceae	Erica arborea L.	X												
D			Ericaceae	Erica carnea L., nom. cons.													
		DC	Ericaceae	Erica scoparia L.	X												
	DC		Ericaceae	Erica vagans L.										38			
DC			Asteraceae	Erigeron atticus Vill.	X												
DC			Asteraceae	Erigeron gaudinii Brügger	X												
D	D		Cyperaceae	Eriophorum gracile Koch ex Roth													
DC	DC		Cyperaceae	Eriophorum vaginatum L.	X												
	DC		Brassicaceae	Erucastrum gallicum (Willd.) O.E. Schulz	X												
D			Apiaceae	Eryngium alpinum L.													
DC			Apiaceae	Eryngium campestre L.	X												
D			Apiaceae	Eryngium spinalba													
DC			Brassicaceae	Erysimum ochroleucum (Schleicher) DC.	X												
DC	DC		Brassicaceae	Erysimum virgatum Roth	X												
DC	DC		Liliaceae	Erythronium dens-canis L.	X			X									
	D		Euphorbiaceae	Euphorbia duvalii Lecoq & Lamotte													
		DC	Euphorbiaceae	Euphorbia flavicoma subsp. flavicoma	X												
		D	Euphorbiaceae	Euphorbia graminifolia Vill.													
		DC	Euphorbiaceae	Euphorbia nicaeensis All.	X												
D	D		Euphorbiaceae	Euphorbia palustris L.													

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique	Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x							
D	D		Euphorbiaceae	Euphorbia seguieriana subsp. loiseleurii (Rouy) P. Fourn.											
DC	DC		Euphorbiaceae	Euphorbia seguieriana subsp. seguieriana	X										
		DC	Euphorbiaceae	Euphorbia sulcata De Lens ex Loisel.	X										
DC	DC	DC	Euphorbiaceae	Euphorbia tommasiniana Bertol.	X										
		DC	Euphorbiaceae	Euphorbia villosa Kit. ex Willd.	X										
DC	DC	DC	Celastraceae	Evonymus latifolius (L.) Miller	X										
D	D		Gentianaceae	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel											
D	D		Poaceae	Festuca amethystina L.											
		DC	Poaceae	Festuca arundinacea subsp. fenas (Lag.) Arcangeli	X										
		D	Poaceae	Festuca breistrofferi Chas, Kerguélen & Plonka											
D			Poaceae	Festuca flavescens Bellardi											
D	D		Poaceae	Festuca pulchella Schrader											
DC	DC	DC	Poaceae	Festuca pulchella subsp. jurana (Gren.) Markgr.-Dann.	X										
DC			Poaceae	Festuca rupicaprina (Hackel) K. Richter	X										
D	D		Poaceae	Festuca valesiaca Gaudin											
	DC		Asteraceae	Filago lutescens Jordan	X										
DC			Asteraceae	Filago pyramidata L.	X										
DC	DC		Asteraceae	Filago vulgaris Lam.	X										
	DC	DC	Rosaceae	Fragaria moschata Weston	X										
DC	DC	DC	Rosaceae	Fragaria viridis Weston	X										
	DC		Oleaceae	Fraxinus angustifolia subsp. oxycarpa (Willd.) Franco & Rocha Afonso	X										
D	D		Liliaceae	Fritillaria meleagris L.											
DC		DC	Liliaceae	Fritillaria tubiformis Gren. & Godron	X								38		
DC	DC		Cistaceae	Fumana ericoides (Cav.) Gandoger	X	X									
		DC	Cistaceae	Fumana thymifolia (L.) Spach ex Webb	X										
	D		Liliaceae	Gagea bohemica (Zauschner) Schultes & Schultes fil											
		DC	Liliaceae	Gagea granatellii (Parl.) Parl.									7		
D	D	D	Liliaceae	Gagea lutea (L.) Ker-Gawler											
D	D	D	Liliaceae	Gagea pratensis (Pers.) Dumort.											
D	D	D	Liliaceae	Gagea saxatilis (Mert. & Koch) Schultes & Schultes											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
D	D	D	Liliaceae	Gagea villosa (M. Bieb.) Sweet												
DC	DC		Amoryllidaceae	Galanthus nivalis L.				X						38		
DC			Rubiaceae	Galium cinereum All.	X											
DC			Rubiaceae	Galium corrudifolium Vill.	X											
DC	DC		Rubiaceae	Galium debile Desv.	X											
	DC	DC	Rubiaceae	Galium divaricatum Pourret ex Lam.	X											
DC	DC	DC	Rubiaceae	Galium glaucum L.	X											
DC			Rubiaceae	Galium megalospermum All.	X											
DC	DC		Rubiaceae	Galium obliquum Vill.	X											
DC			Rubiaceae	Galium pseudohelveticum Ehrend.	X											
D			Rubiaceae	Galium rubioides L.												
D			Rubiaceae	Galium saxosum (Chaix) Breistr.												
DC	DC	DC	Rubiaceae	Galium spurium subsp. tenerum (Schleich. ex Gaudin) Kerguélen	X											
DC			Rubiaceae	Galium triflorum Michaux	X											
D	D	D	Ranunculaceae	Garidella nigellastrum L.												
DC	DC		Poaceae	Gaudinia fragilis (L.) P. Beauv.	X											
	DC		Fabaceae	Genista cinerea (Vill.) DC.	X											
		DC	Fabaceae	Genista pulchella subsp. villarsii (G.C. Clementi) Kerguélen	X											
D		D	Fabaceae	Genista sagittalis subsp. delphinensis (Verlot) Nyman												
DC			Gentianaceae	Gentiana bavarica subsp. subacaulis (Schleich.) G. Müller										73, 74		
DC	DC		Gentianaceae	Gentiana cruciata L.	X											
DC			Gentianaceae	Gentiana orbicularis Schur	X											
DC	DC		Gentianaceae	Gentiana pneumonanthe L.										38, 74		
D			Gentianaceae	Gentiana schleicheri (Vacc.) H. Kunz												
D			Gentianaceae	Gentiana utriculosa L.												
	D		Gentianaceae	Gentianella amarella (L.) Börner												
DC	DC		Gentianaceae	Gentianella germanica (Willd.) Börner	X											
D			Gentianaceae	Gentianella ramosa (Hegetschw.) Holub												
DC			Geraniaceae	Geranium rivulare Vill.	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique													
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x								
		DC	Iridaceae	Gladiolus imbricatus L.									26				
	DC		Iridaceae	Gladiolus italicus Miller												M	
D	D		Iridaceae	Gladiolus palustris Gaudin													
		DC	Globulariaceae	Globularia vulgaris L.									7				
	DC		Poaceae	Glyceria maxima (Hartman) Holmberg	X												
	DC		Orchidaceae	Goodyera repens (L.) R. Br.	X												
D	D	D	Scrophulariaceae	Gratiola officinalis L.													
D	D	D	Orchidaceae	Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard													
	DC		Woodsiaceae	Gymnocarpium dryopteris (L.) Newman	X												
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Gypsophila muralis L.	X											M	
	DC		Poaceae	Hainardia cylindrica (Willd.) W. Greuter	X												
	DC		Cistaceae	Halimium lasianthum subsp. alyssoides (Lam.) Greuter & Burdet	X												
	DC		Cistaceae	Halimium umbellatum (L.) Spach	X												
D			Fabaceae	Hedysarum boutignyanum (Camus) Alleiz.													
		DC	Fabaceae	Hedysarum boveanum subsp. europaeum Guittonneau & Kerguelen	X												
DC	DC		Cistaceae	Helianthemum apenninum (L.) Miller	X												
	DC		Cistaceae	Helianthemum salicifolium (L.) Miller	X												
	DC		Asteraceae	Helichrysum stoechas (L.) Moench	X												D en 38
DC		DC	Poaceae	Helictotrichon sempervirens (Vill.) Pilger	X												
DC		DC	Poaceae	Helictotrichon setaceum (Vill.) Henrard	X												
DC	DC		Ranunculaceae	Helleborus viridis L.	X												
D			Apiaceae	Heracleum pumilum													
D	D		Orchidaceae	Herminium monorchis (L.) R. Br.													
DC			Illecebraceae	Herniaria alpina Chaix	X												
DC	DC		Illecebraceae	Herniaria incana Lam.	X												
	DC	DC	Brassicaceae	Hesperis laciniata All.	X												
	DC		Asteraceae	Hieracium aurantiacum L.	X												
DC	DC		Asteraceae	Hieracium cymosum L.	X												
DC			Asteraceae	Hieracium lawsonii Vill. gr.	X												
DC			Asteraceae	Hieracium pictum Schleicher ex Pers. gr.	X												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique													
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x								
DC		DC	Asteraceae	Hieracium tomentosum L. [1755]	X												
D			Poaceae	Hierochloë odorata (L.) P. Beauv.													
DC	DC		Orchidaceae	Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel	X							42				D en 42	
DC	DC		Hippuridaceae	Hippuris vulgaris L.	X												
	DC		Asteraceae	Homogyne alpina (L.) Cass.	X												
DC	DC	DC	Poaceae	Hordeum secalinum Schreber													M
		D	Brassicaceae	Hormathophylla macrocarpa (DC.) Kùpfer													
D			Lamiaceae	Horminum pyrenaicum L.													
D	D		Primulaceae	Hottonia palustris L.													
	DC		Lycopodiaceae	Huperzia selago (L.) Schrank & C.F.P. Mart.								42					
	D	D	Hyacinthaceae	Hyacinthoides italica (L.) Rothm.													
	D		Hydrocharitaceae	Hydrocharis morsus-ranae L.													
D	D	D	Apiaceae	Hydrocotyle vulgaris L.													
D	D	D	Brassicaceae	Hymenolobus procumbens (L.) Torrey & A. Gray													
D	D		Hypericaceae	Hypericum androsaemum L.													
DC			Hypericaceae	Hypericum coris L.	X												
		DC	Hypericaceae	Hypericum hyssopifolium Chaix	X												
	DC		Hypericaceae	Hypericum linariifolium Vahl	X												
DC			Hypericaceae	Hypericum nummularium L.	X			X									
DC			Hypericaceae	Hypericum pulchrum L.	X												
DC			Asteraceae	Hypochaeris uniflora Vill.	X												
DC			Lamiaceae	Hyssopus officinalis L.	X												
DC	DC	DC	Brassicaceae	Iberis amara L.	X												
D		D	Brassicaceae	Iberis candolleana Jordan													
	D	D	Brassicaceae	Iberis linifolia subsp. timeroyi (Jordan) Moreno													
DC	DC	DC	Brassicaceae	Iberis pinnata L.													M
		DC	Brassicaceae	Iberis saxatilis L.	X												
	D		Illecebraceae	Illecebrum verticillatum L.													
DC	DC	DC	Balsaminaceae	Impatiens noli-tangere L.	X												
D	D		Asteraceae	Inula bifrons (L.) L.													
	D	D	Asteraceae	Inula britannica L.													
D	D	D	Asteraceae	Inula helenioides DC.													

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
D			Asteraceae	Inula helvetica Weber												
DC	DC	DC	Asteraceae	Inula hirta L.	X											
DC	DC		Asteraceae	Inula montana L.	X											
		DC	Asteraceae	Inula spiraeifolia L.	X											
D			Iridaceae	Iris aphylla L.												
	D		Iridaceae	Iris sibirica L.												
		DC	Iridaceae	Iris spuria subsp. maritima P. Fourn.	X											
DC	DC		Cyperaceae	Isolepis setacea (L.) R. Br.	X											
DC			Oleaceae	Jasminum fruticans L.	X		X									
D	D	D	Juncaceae	Juncus anceps Laharpe												
D			Juncaceae	Juncus arcticus Willd.												
DC			Juncaceae	Juncus bulbosus	X											
	DC		Juncaceae	Juncus capitatus Weigel	X											
	DC		Juncaceae	Juncus pygmaeus L.C.M. Richard	X											
		DC	Juncaceae	Juncus sphaerocarpus Nees	X											
DC			Juncaceae	Juncus squarrosus L.		X	X		x	x						
DC	DC		Juncaceae	Juncus tenageia Ehrh in L. fil.	X											
DC			Juncaceae	Juncus triglumis L.	X											
DC		DC	Cupressaceae	Juniperus phoenicea L.	X											
DC		DC	Cupressaceae	Juniperus sabina L.	X											
D		D	Cupressaceae	Juniperus thurifera L.												
D	D		Dipsacaceae	Knautia godetii Reuter												
DC	DC	DC	Dipsacaceae	Knautia integrifolia (L.) Bertol.											M	
DC			Dipsacaceae	Knautia subcanescens Jordan	X											
D			Cyperaceae	Kobresia simpliciuscula (Wahlenb.) Mackenzie												
D			Poaceae	Koeleria cenisia Reuter ex Reverchon												
DC			Poaceae	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schultes	X											
	DC		Poaceae	Koeleria vallesiana (Honckeny) Gaudin	X											
	DC		Asteraceae	Lactuca viminea subsp. chondrilliflora (Boreau) Bonnier	X											
DC		DC	Asteraceae	Lactuca virosa L.	X											
	D		Lamiaceae	Lamium flexuosum Ten.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
D			Boraginaceae	Lappula deflexa (Lehm.) Cesati												
DC		DC	Boraginaceae	Lappula squarrosa (Retz.) Dumort.	X			X	x							
DC			Apiaceae	Laserpitium gallicum L.	X											
D	D		Apiaceae	Laserpitium prutenicum L.												
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Lathraea squamaria L.	X											
		DC	Fabaceae	Lathyrus cirrhosus Ser.	X											
		DC	Fabaceae	Lathyrus inconspicuus L.	X											
DC	DC	DC	Fabaceae	Lathyrus niger (L.) Bernh.	X											
DC	DC	DC	Fabaceae	Lathyrus nissolia L.											M	
D	D		Fabaceae	Lathyrus palustris L.												
DC		DC	Fabaceae	Lathyrus pannonicus subsp. asphodeloides (Gouan) Bässler	X											
DC	DC		Fabaceae	Lathyrus sphaericus Retz.	X											
		DC	Fabaceae	Lathyrus vernus (L.) Bernh.	X											
DC	DC	DC	Poaceae	Leersia oryzoides (L.) Swartz	X											
D	D	D	Campanulaceae	Legousia scabra (Lowe) Gamisans												
DC	DC	DC	Lemnaceae	Lemna gibba L.	X											pas rare en 42
DC			Lemnaceae	Lemna trisulca L.	X							74				
		DC	Fabaceae	Lens nigricans (M. Bieb.) Godron	X											
DC	DC		Asteraceae	Leontodon crispus Vill.	X											
DC	DC		Asteraceae	Leontodon pyrenaicus Gouan	X											
D	D	D	Lamiaceae	Leonurus cardiaca L.												
D			Brassicaceae	Lepidium villarsii Gren. & Godron												
		DC	Asteraceae	Leucanthemum monspeliense (L.) Coste	X											
D	D	D	Amaryllidaceae	Leucojum aestivum L.												
		DC	Amaryllidaceae	Leucojum vernum L.	X											D en 38
DC	DC		Asteraceae	Leuzea conifera (L.) DC.	X											
		D	Asteraceae	Ligularia sibirica (L.) Cass.												
DC			Liliaceae	Lilium bulbiferum L.	X											D en 38
		DC	Liliaceae	Lilium martagon L.								42				
DC	DC		Orchidaceae	Limodorum abortivum (L.) Swartz	X											
D	D		Scrophulariaceae	Limosella aquatica L.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique	Pop. rquable	Cortege	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x							
DC			Scrophulariaceae	Linaria angustissima (Loisel.) Borbás	X										
		DC	Scrophulariaceae	Linaria pelliceriana (L.) Miller	X										
DC	DC		Scrophulariaceae	Linaria supina (L.) Chaz.	X										
	D		Scrophulariaceae	Lindernia procumbens (Krocker) Philcox											
D			Caprifoliaceae	Linnaea borealis L.											
DC			Linaceae	Linum bienne Miller	X										
D	D		Orchidaceae	Liparis loeselii (L.) L.C.M. Richard											
DC	DC		Orchidaceae	Listera cordata (L.) R. Br.	X	X									
		DC	Boraginaceae	Lithodora fruticosa (L.) Griseb.	X										
D	D		Plantaginaceae	Littorella uniflora (L.) Ascherson											
		D	Caryophyllaceae	Loeflingia hispanica L.											
DC	DC	DC	Asteraceae	Logfia arvensis (L.) J. Holub	X										
DC	DC		Asteraceae	Logfia gallica (L.) Cosson & Germ.	X										
DC			Asteraceae	Logfia minima (Sm.) Dumort.								74			
DC			Dipsacaceae	Lomelosia graminifolia (L.) Greuter & Burdet	X										
	DC		Caprifoliaceae	Lonicera caerulea L.	X										
	DC		Fabaceae	Lotus angustissimus L.	X										
D	D		Oenotheraceae	Ludwigia palustris (L.) Elliott											
DC	DC	DC	Brassicaceae	Lunaria rediviva L.	X										
D	D		Alismaceae	Luronium natans (L.) Rafin.											
	DC		Juncaceae	Luzula glabrata (Hoppe) Desv.	X										
DC			Juncaceae	Luzula nutans (Vill.) Duval-Jouve	X										
D	D		Lycopodiaceae	Lycopodiella inundata (L.) Holub											
	DC		Lycopodiaceae	Lycopodium annotinum L.	X										D en 38 et 42
DC	D		Lycopodiaceae	Lycopodium clavatum L.								73, 74			D en 38 et 42
	D		Primulaceae	Lysimachia thyrsoflora L.											
D	D		Lythraceae	Lythrum hyssopifolia L.											
DC	DC		Lythraceae	Lythrum portula (L.) D.A. Webb	X										
D	D		Marsileaceae	Marsilea quadrifolia L.											
D			Brassicaceae	Matthiola valesiaca Boiss.											
D	D		Papaveraceae	Meconopsis cambrica (L.) Vig.											
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Melampyrum arvense L.	X			x							

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Melampyrum cristatum L.	X	X	X									
		DC	Poaceae	Melica minuta L.	X											
DC		DC	Fabaceae	Melilotus neapolitanus Ten.				x								
		D	Lamiaceae	Mentha cervina L.												
DC			Lamiaceae	Mentha pulegium L.	X											
	DC	DC	Menyanthaceae	Menyanthes trifoliata L.								26				
DC			Caryophyllaceae	Minuartia capillacea (All.) Graebner	X											
	D		Caryophyllaceae	Minuartia laricifolia subsp. diomedis (Br.-Bl.) Mattf.												
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Minuartia rubra (Scop.) McNeill	X											
DC			Caryophyllaceae	Minuartia rupestris (Scop.) Schinz & Thell.	X											
DC			Caryophyllaceae	Minuartia villarii (Balbis) Wicz. & Chenevard	X											
		D	Caryophyllaceae	Minuartia viscosa (Schreber) Schinz & Thell.												
	DC	DC	Caryophyllaceae	Moenchia erecta (L.) G. Gaertner, B. Meyer & Scher	X											
	DC		Apiaceae	Molopospermum peloponnesiacum	X											
DC	DC		Ericaceae	Moneses uniflora (L.) A. Gray								73			D en 01 et 42	
	D		Boraginaceae	Myosotis balbisiana Jordan												
DC			Boraginaceae	Myosotis discolor Pers.	X											
DC			Boraginaceae	Myosotis laxa	X											
D		D	Boraginaceae	Myosotis minutiflora Boiss. & Reut.												
DC	DC		Boraginaceae	Myosotis stricta Link ex Roemer & Schultes	X	X										
	DC	DC	Ranunculaceae	Myosurus minimus L.	X											
DC			Tamaricaceae	Myricaria germanica (L.) Desv.	X											
D	D	D	Hydrocharitaceae	Najas marina L.			X									
	D	D	Hydrocharitaceae	Najas minor All.												
DC			Amaryllidaceae	Narcissus poeticus subsp. radiiflorus (Salisb.) Baker	X											
		DC	Orchidaceae	Neotinea maculata (Desf.) Stearn	X											
		D	Lamiaceae	Nepeta cataria L.												
DC	DC	DC	Brassicaceae	Neslia paniculata (L.) Desv.											M	
D	D	D	Ranunculaceae	Nigella arvensis L.												
		DC	Ranunculaceae	Nigella damascena L.			X	x								
D	D	D	Ranunculaceae	Nigella gallica Jordan												
	DC		Brassicaceae	Noccaea caerulescens (J. & C. Presl) F.K. Meyer	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cor-tege	floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti					X	x							
DC	DC		Brassicaceae	Noccaea montana (L.) F.K. Meyer	X												
	D	D	Brassicaceae	Noccaea praecox (Wulfen) F.K. Meyer													
	DC	DC	Adiantaceae	Notholaena marantae (L.) Desv.	X												
DC	DC	DC	Nymphaeaceae	Nuphar lutea (L.) Sm.	X	X											
DC			Nymphaeaceae	Nymphaea alba L.	X												
DC	DC	DC	Menyanthaceae	Nymphoides peltata (S.G. Gmelin) O. Kuntze	X												
DC		DC	Scrophulariaceae	Odontites lanceolatus (Gaudin) Reichenb.	X											M	
DC			Scrophulariaceae	Odontites luteus (L.) Clairv.	X												
DC			Scrophulariaceae	Odontites viscosus (L.) Clairv.	X												
D	D		Apiaceae	Oenanthe fistulosa L.													
DC	DC		Apiaceae	Oenanthe lachenalii	X												
DC	DC		Apiaceae	Oenanthe peucedanifolia	X												
	D		Apiaceae	Oenanthe silaifolia													
DC	DC	DC	Asteraceae	Olearia virgata (Hooker fil.) Hooker fil.	X												
DC			Asteraceae	Omalotheca hoppeana (Koch) Schultz Bip. & F.W. Sch	X												
DC	DC		Asteraceae	Omalotheca norvegica (Gunn.) Schultz Bip. & F.W. S	X												
		D	Boraginaceae	Omphalodes linifolia (L.) Moench													
D	D		Fabaceae	Onobrychis arenaria (Kit.) DC.													
		DC	Fabaceae	Onobrychis saxatilis (L.) Lam.	X												
DC			Fabaceae	Ononis fruticosa L.	X												
DC			Fabaceae	Ononis pusilla L.	X		X			x	x						
		DC	Fabaceae	Ononis reclinata L.			X	x									
DC		DC	Fabaceae	Ononis striata Gouan	X												
	D		Boraginaceae	Onosma arenaria subsp. pyramidata Br.-Bl.													
DC			Boraginaceae	Onosma arenaria subsp. vaudensis (Gremli) Kerguélen	X												
D	D	D	Ophioglossaceae	Ophioglossum vulgatum L.													
DC	DC		Orchidaceae	Ophrys apifera Hudson	X												
D	D	D	Orchidaceae	Ophrys bertolonii Moretti													
D	D	D	Orchidaceae	Ophrys fuciflora (F.W. Schmidt) Moench													
		DC	Orchidaceae	Ophrys lutea Cav.	X												
DC	DC	DC	Orchidaceae	Ophrys sphegodes subsp. sphegodes	X												
D	D	D	Orchidaceae	Orchis coriophora L.													



LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. remarquable	Cortège floristique	Station	Remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
DC			Fabaceae	Oxytropis lapponica (Wahlenb.) Gay	X											
DC			Fabaceae	Oxytropis pilosa (L.) DC.	X											
		D	Paeoniaceae	Paeonia officinalis L.												
DC			Papaveraceae	Papaver alpinum L.	X											
DC			Papaveraceae	Papaver argemone L.			X	x								
DC		DC	Illecebraceae	Paronychia kapela subsp. serpyllifolia (Chaix) Graebner	X		X		x	x						
D			Scrophulariaceae	Pedicularis ascendens Schleicher ex Gaudin												
DC			Scrophulariaceae	Pedicularis cenisia Gaudin	X											
DC	DC		Scrophulariaceae	Pedicularis comosa L.	X											
DC	DC		Scrophulariaceae	Pedicularis palustris L.	X											
D			Scrophulariaceae	Pedicularis recutita L.												
DC			Scrophulariaceae	Pedicularis rostratospicata Crantz	X											
DC	DC		Scrophulariaceae	Pedicularis sylvatica L.	X											
	DC		Asteraceae	Petasites albus (L.) Gaertner	X											
	DC		Asteraceae	Petasites hybridus (L.) G. Gaertner, B. Meyer & Sc	X											
DC	DC		Apiaceae	Peucedanum alsaticum L.	X											
D	D		Apiaceae	Peucedanum carvifolium												
	D		Apiaceae	Peucedanum officinale L.												
DC			Apiaceae	Peucedanum oreoselinum	X											
D	D	D	Apiaceae	Peucedanum palustre												
	DC		Oleaceae	Phillyrea latifolia L.	X		X		x	x						
	DC	DC	Poaceae	Phleum arenarium L.	X	X	X									
D		D	Campanulaceae	Phyteuma charmelii Vill.												
DC			Campanulaceae	Phyteuma michelii All.	X											
		DC	Asteraceae	Picris pauciflora Willd.	X											
D	D	D	Marsileaceae	Pilularia globulifera L.												
D	D		Lentibulariaceae	Pinguicula grandiflora Lam.												
D			Lentibulariaceae	Pinguicula grandiflora subsp. rosea (Mutel) Casper												
DC			Lentibulariaceae	Pinguicula leptoceras Reichenb.	X											
		DC	Pinaceae	Pinus nigra subsp. salzmannii (Dunal) Franco			X	x					7			
DC		DC	Poaceae	Piptatherum paradoxum (L.) P. Beauv.	X											
DC	DC		Anacardiaceae	Pistacia terebinthus L.	X	X	X		x	x						

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
		DC	Plantaginaceae	Plantago argentea Chaix	X		X				x					
	DC	DC	Plantaginaceae	Plantago holosteum Scop.	X											
DC			Plantaginaceae	Plantago maritima subsp. serpentina (All.) Arcangeli	X	X	X			x	x					
DC			Plantaginaceae	Plantago sempervirens Crantz	X											
	DC	DC	Orchidaceae	Platanthera chlorantha (Custer) Reichenb.	X	X	X				x					
DC			Apiaceae	Pleurospermum austriacum	X											
D			Poaceae	Poa glauca Vahl												
DC			Poaceae	Poa hybrida Gaudin	X											
D	D	D	Poaceae	Poa palustris L.												
DC			Poaceae	Poa perconcinna Edmonston	X											
D	D		Polemoniaceae	Polemonium caeruleum L.												
DC			Polygalaceae	Polygala alpina (DC.) Steudel	X											
DC	DC		Polygalaceae	Polygala calcarea F.W. Schultz	X											
	D		Polygalaceae	Polygala exilis DC.												
		DC	Polygalaceae	Polygala monspeliaca L.	X											
DC			Polygonaceae	Polygonum alpinum All.	X											
		DC	Polygonaceae	Polygonum bellardii All.												M
DC			Polygonaceae	Polygonum minus Hudson	X											
DC			Polypodiaceae	Polypodium cambricum L.	X											
DC	DC		Dryopteridaceae	Polystichum aculeatum (L.) Roth										38		
	DC		Dryopteridaceae	Polystichum lonchitis (L.) Roth	X	X	X			x	x					
DC	DC		Dryopteridaceae	Polystichum setiferum (Forsskål) Woyнар	X	X	X				x					D en 38
	D		Potamogetonaceae	Potamogeton acutifolius Link												
D	D	D	Potamogetonaceae	Potamogeton alpinus Balbis												
	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton berchtoldii Fieber	X											
DC	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton coloratus Hornem.	X											
D			Potamogetonaceae	Potamogeton filiformis Pers.												
	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton gramineus L.	X											
	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton lucens L.	X											
	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton obtusifolius Mert. & Koch	X											
DC	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton perfoliatus L.	X											
	DC		Potamogetonaceae	Potamogeton polygonifolius Pourret	X											

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop rquable	Cortège	floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti					X	x							
D			Potamogetonaceae	Potamogeton praelongus Wulfen													
DC	DC		Rosaceae	Potentilla alba L.	X												
	DC		Rosaceae	Potentilla aurea L.	X												
	DC	DC	Rosaceae	Potentilla cinerea Chaix ex Vill.	X	X	X				x						
D			Rosaceae	Potentilla delphinensis Gren. & Godron													
DC			Rosaceae	Potentilla frigida Vill.	X												
DC	DC		Rosaceae	Potentilla heptaphylla L.	X												
	DC	DC	Rosaceae	Potentilla hirta L.	X												
D			Rosaceae	Potentilla multifida L.													
D	D	D	Rosaceae	Potentilla nitida L.													
DC	DC		Rosaceae	Potentilla palustris (L.) Scop.	X												
D			Rosaceae	Potentilla prostrata subsp. floccosa Soják													
DC	DC		Rosaceae	Potentilla rupestris L.	X												
DC			Rosaceae	Potentilla thuringiaca Bernh. ex Link	X												
D			Primulaceae	Primula auricula L.													
D			Primulaceae	Primula integrifolia L.													
D			Primulaceae	Primula pedemontana Gaudin													
	DC		Lamiaceae	Prunella grandiflora (L.) Scholler	X												
DC	DC		Asteraceae	Pseudognaphalium luteo-album (L.) Hilliard & Burt	X						x						
	DC		Poaceae	Puccinellia distans (L.) Parl.	X												
D	D		Asteraceae	Pulicaria vulgaris Gaertn.													
D			Ranunculaceae	Pulsatilla halleri (All.) Willd.													
D	D	D	Ranunculaceae	Pulsatilla rubra Delarb.													
	DC		Ranunculaceae	Pulsatilla vernalis (L.) Miller	X												
	DC		Ranunculaceae	Pulsatilla vulgaris Miller	X												
DC	DC	DC	Cyperaceae	Pycreus flavescens (L.) Reichenb.	X												
D	D	D	Ericaceae	Pyrola chlorantha Swartz													
D	D		Ericaceae	Pyrola media Swartz													
DC	DC	DC	Ericaceae	Pyrola rotundifolia L.	X												
	DC	DC	Linaceae	Radiola linoides Roth	X												
DC			Ranunculaceae	Ranunculus aquatilis L.	X												
DC			Ranunculaceae	Ranunculus circinatus Sibth.	X												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique													
					Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques		
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x								
	DC		Ranunculaceae	Ranunculus gramineus L.									1				
DC	DC		Ranunculaceae	Ranunculus hederaceus L.	X												
D	D		Ranunculaceae	Ranunculus lingua L.													
	DC	DC	Ranunculaceae	Ranunculus monspeliacus L.	X												
D	D		Ranunculaceae	Ranunculus ophioglossifolius Vill.													
	DC		Ranunculaceae	Ranunculus paludosus Poiret	X												
DC			Ranunculaceae	Ranunculus parnassifolius L.	X												
DC	DC		Ranunculaceae	Ranunculus sardous Crantz												M	
D	D	D	Ranunculaceae	Ranunculus sceleratus L.													
DC	DC		Ranunculaceae	Ranunculus seguieri Vill.	X												
DC			Ranunculaceae	Ranunculus thora L.	X												
DC			Ranunculaceae	Ranunculus trichophyllus subsp. eradicatus (Laest.) C. Cook	X												
	D		Resedaceae	Reseda jacquinii Reichenb.													
		DC	Resedaceae	Reseda luteola L.			X	x									
	DC		Rhamnaceae	Rhamnus alpina L.	X												
DC			Crassulaceae	Rhodiola rosea L.	X												
D			Ericaceae	Rhododendron hirsutum L.													
D	D		Cyperaceae	Rhynchospora alba (L.) Vahl													
	DC		Cyperaceae	Rhynchospora fusca (L.) Aiton fil.	X												
DC	DC		Grossulariaceae	Ribes rubrum L.	X												
DC			Brassicaceae	Rorippa islandica (Oeder ex Gunn.) Borbás	X												
D	D	D	Rosaceae	Rosa gallica L.													
	DC		Rosaceae	Rosa glauca Pourret	X												
	DC	DC	Rosaceae	Rosa jundzillii Besser	X												
		DC	Rosaceae	Rosa sempervirens L.	X		X		x								
DC			Rosaceae	Rosa stylosa Desv.	X												
	DC		Rosaceae	Rosa villosa L.	X												
	DC		Polygonaceae	Rumex hydrolapathum Hudson	X												
	D		Polygonaceae	Rumex maritimus L.													
DC			Caryophyllaceae	Sagina glabra (Willd.) Fenzl	X												
	DC		Caryophyllaceae	Sagina nodosa (L.) Fenzl	X												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Sagina subulata (Swartz) C. Presl	X											
		DC	Alismaceae	Sagittaria sagittifolia L.	X	X	X									
D	D		Salicaceae	Salix bicolor Willd.												
D			Salicaceae	Salix breviserrata B. Flod.												
D	D		Salicaceae	Salix daphnoides Vill.	X											
D	D		Salicaceae	Salix glaucosericea B. Flod.												
D	D		Salicaceae	Salix helvetica Vill.												
DC			Salicaceae	Salix laggeri Wimmer	X											
DC	DC	DC	Salicaceae	Salix pentandra L.	X											
DC			Salicaceae	Salix repens L.	X		X			x						
	DC	DC	Chenopodiaceae	Salsola kali L.	X	X	X									
DC			Lamiaceae	Salvia aethiopsis L.	X		X	x								
DC			Lamiaceae	Salvia verticillata L.	X		X	x								
DC	DC	DC	Primulaceae	Samolus valerandi L.	X	X										
D			Caryophyllaceae	Saponaria lutea L.												
DC			Asteraceae	Saussurea alpina subsp. alpina	X											
DC			Asteraceae	Saussurea alpinas ubsp. depressa (Gren.) Greml	X											
D			Asteraceae	Saussurea discolor (Willd.) DC.												
DC			Saxifragaceae	Saxifraga adscendens L.	X											
DC			Saxifragaceae	Saxifraga biflora All.	X											
DC			Saxifragaceae	Saxifraga caesia L.	X											
D	D		Saxifragaceae	Saxifraga clusii Gouan												
D			Saxifragaceae	Saxifraga cotyledon L.												
D			Saxifragaceae	Saxifraga diapensioides Bellardi												
D		D	Saxifragaceae	Saxifraga exarata subsp. delphinensis (Ravaud) Kerguelen												
DC			Saxifragaceae	Saxifraga granulata L.	X											
	DC		Saxifragaceae	Saxifraga hypnoides L.	X											
D			Saxifragaceae	Saxifraga muscoides All.												
D			Saxifragaceae	Saxifraga mutata L.												
	D		Saxifragaceae	Saxifraga pedemontana subsp. prostii (Sternb.) D.A. Webb												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique		Pop. rquable	Cortège	Floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
DC			Saxifragaceae	Saxifraga retusa Gouan	X											
D			Saxifragaceae	Saxifraga seguieri Sprengel												
D			Saxifragaceae	Saxifraga valdensis DC.												
D	D	D	Dipsacaceae	Scabiosa canescens Waldst. & Kit.												
DC			Dipsacaceae	Scabiosa triandra L.	X											
D	D	D	Scheuchzeriaceae	Scheuchzeria palustris L.												
D	D		Cyperaceae	Schoenoplectus litoralis (Schrader) Palla	X											
D	D		Cyperaceae	Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla												
D	D		Cyperaceae	Schoenoplectus supinus (L.) Palla												
DC	DC		Cyperaceae	Schoenoplectus triqueter (L.) Palla	X											
D	D		Cyperaceae	Schoenus ferrugineus L.												
DC	DC		Cyperaceae	Scirpoides holoschoenus (L.) Soják	X											
DC			Cyperaceae	Scirpoides romanus (L.) Soják	X											
	DC		Illecebraceae	Scleranthus uncinatus Schur	X	X										
DC			Asteraceae	Scorzonera austriaca Willd.	X	X										
DC			Asteraceae	Scorzonera hispanica L.	X											
DC	DC		Asteraceae	Scorzonera humilis L.	X								73		D en 01	
DC			Asteraceae	Scorzonera laciniata L.												
DC			Scrophulariaceae	Scrophularia umbrosa Dumort.	X											
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Scrophularia vernalis L.				X	x							
	DC		Lamiaceae	Scutellaria alpina L.	X											
	D		Lamiaceae	Scutellaria hastifolia L.												
D	D	D	Lamiaceae	Scutellaria minor Hudson												
	D		Crassulaceae	Sedum amplexicaule DC.												
DC	DC		Crassulaceae	Sedum cepaea L.	X											
DC	DC		Crassulaceae	Sedum rubens L.	X											
DC			Crassulaceae	Sedum sediforme (Jacq.) Pau				X		x	x					
D	D	D	Crassulaceae	Sedum villosum L.												
D			Selaginellaceae	Selaginella helvetica (L.) Spring												
	DC		Crassulaceae	Sempervivum arachnoideum subsp. tomentosum (C.B. Lehm. & Schnittspahn) Schi	X											
D	D	D	Crassulaceae	Sempervivum calcareum Jordan												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
	DC		Crassulaceae	Sempervivum tectorum subsp. arvernense (Lecoq & Lamotte) Rouy & Camus	X											
DC			Asteraceae	Senecio alpinus (L.) Scop.	X											
DC	DC		Asteraceae	Senecio aquaticus Hill	X											D en 74
	DC		Asteraceae	Senecio cacaliaster Lam.	X											
		DC	Asteraceae	Senecio cineraria DC.			X	x	x							
		DC	Asteraceae	Senecio doria L.	X											
D			Asteraceae	Senecio halleri Dandy												
	D		Asteraceae	Senecio leucophyllus DC.												
	DC		Asteraceae	Senecio lividus L.	X	X										
D	D	D	Asteraceae	Senecio paludosus L.												
	DC		Orchidaceae	Serapias lingua L.									42			
DC		DC	Asteraceae	Serratula nudicaulis (L.) DC.	X											
DC			Apiaceae	Seseli annuum L.	X								73			D en 74
	DC		Apiaceae	Seseli libanotis	X											
	DC		Apiaceae	Seseli montanum L.	X											
D			Poaceae	Sesleria ovata (Hoppe) Kerner												
DC	DC		Apiaceae	Silaum silaus	X											
DC			Caryophyllaceae	Silene armeria L.	X											
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Silene conica L.	X											
DC			Caryophyllaceae	Silene flos-jovis (L.) Greuter & Burdet	X											
		DC	Caryophyllaceae	Silene nemoralis Waldst. & Kit.	X											
		DC	Caryophyllaceae	Silene nutans subsp. nutans												
DC	DC	DC	Caryophyllaceae	Silene otites (L.) Wibel	X								74			
DC		DC	Caryophyllaceae	Silene paradoxa L.	X	X	X									
		DC	Caryophyllaceae	Silene portensis L.	X		X									
D			Caryophyllaceae	Silene suecica (Lodd.) Greuter & Burdet												
DC			Caryophyllaceae	Silene vallesia L.	X											
	D	D	Caryophyllaceae	Silene viridiflora L.												
DC	DC		Caryophyllaceae	Silene viscaria (L.) Jessen	X											
DC	DC	DC	Apiaceae	Sison amomum L.	X											
D	D		Brassicaceae	Sisymbrella aspera (L.) Spach												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
DC	DC	DC	Brassicaceae	Sisymbrium polyceratum L.	X											
DC			Brassicaceae	Sisymbrium strictissimum L.	X											
D	D		Brassicaceae	Sisymbrium supinum L.												
	DC		Primulaceae	Soldanella alpina L.	X											
	DC		Rosaceae	Sorbus chamaemespilus (L.) Crantz	X	X	X		x	x						
D			Rosaceae	Sorbus latifolia (Lam.) Pers.												
DC			Sparganiaceae	Sparganium angustifolium Michaux	X											
D	D	D	Sparganiaceae	Sparganium emersum Rehmman												
D	D		Sparganiaceae	Sparganium minimum Wallr.												
	DC		Caryophyllaceae	Spergula morisonii Boreau			X									
	DC		Caryophyllaceae	Spergula pentandra L.	X	X										
D	D	D	Orchidaceae	Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M. Richard												
DC	DC	DC	Orchidaceae	Spiranthes spiralis (L.) Chevall.	X	X										
DC	DC		Lemnaceae	Spirodela polyrhiza (L.) Schleiden	X								74			
D			Lamiaceae	Stachys alopecuros (L.) Bentham												
	DC		Lamiaceae	Stachys alpina L.	X											
DC	DC		Lamiaceae	Stachys germanica L.	X											
D	D	D	Caryophyllaceae	Stellaria palustris Retz.												
D	D	D	Asteraceae	Stemmacantha rhapontica (L.) Dittr.												
DC	DC		Poaceae	Stipa capillata L.	X				x	x						
DC	DC		Poaceae	Stipa eriocalis Borbas	X											
		DC	Poaceae	Stipa offneri Breistr.	X											
DC	DC		Poaceae	Stipa pennata L.	X		X								D en 01	
	D		Hydrocharitaceae	Stratiotes aloides L.												
	DC		Convallariaceae	Streptopus amplexifolius (L.) DC.	X											
D	D		Gentianaceae	Swertia perennis L.												
DC	DC		Boraginaceae	Symphytum tuberosum L.	X											
DC	DC		Asteraceae	Tanacetum corymbosum (L.) Schultz Bip.	X		X									
DC	DC		Molluginaceae	Telephium imperati L.			X		x	x						
D	D		Asteraceae	Tephrosia helenitis (L.) B. Nordenstam												
D			Lamiaceae	Teucrium pyrenaicum L.												
D	D	D	Lamiaceae	Teucrium scordium L.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
DC	DC		Ranunculaceae	Thalictrilla thalictroides (L.) E. Nardi	X											
DC			Ranunculaceae	Thalictrum alpinum L.	X											
DC	DC		Ranunculaceae	Thalictrum flavum L.	X	X										
DC	DC		Ranunculaceae	Thalictrum simplex L.	X	X										
		DC	Apiaceae	Thapsia villosa L.	X											
D	D	D	Thelypteridaceae	Thelypteris palustris Schott												
D	D	D	Santalaceae	Thesium linophyllum L.												
DC	DC	DC	Thymelaeaceae	Thymelaea passerina (L.) Cosson & Germ.											M	
		DC	Thymelaeaceae	Thymelaea sanamunda All.	X											
	D		Lamiaceae	Thymus nitens Lamotte												
DC	DC	DC	Tiliaceae	Tilia cordata Miller	X		X				x					
D			Melanthiaceae	Tofieldia pusilla (Michaux) Pers.												
DC	DC	DC	Apiaceae	Tordylium maximum L.	X		X									
		DC	Apiaceae	Torilis nodosa											M	
DC	DC		Scrophulariaceae	Tozzia alpina L.	X											
	D	D	Trapaceae	Trapa natans L.												
		DC	Zygophyllaceae	Tribulus terrestris L.			X	X		x						
D	D		Cyperaceae	Trichophorum alpinum (L.) Pers.												
D			Primulaceae	Trientalis europaea L.												
	DC		Fabaceae	Trifolium alpinum L.	X											
DC	DC	DC	Fabaceae	Trifolium hirtum All.	X	X										
DC	DC		Fabaceae	Trifolium hybridum subsp. elegans (Savi) Ascherson & Graebner	X											
		DC	Fabaceae	Trifolium leucanthum M. Bieb.	X											
DC			Fabaceae	Trifolium ochroleucon Hudson	X		X									
DC	DC	DC	Fabaceae	Trifolium purpureum Loisel.	X											
DC	DC	DC	Fabaceae	Trifolium retusum L.	X											
		DC	Fabaceae	Trifolium rubens L.	X											
D			Fabaceae	Trifolium saxatile All.												
DC			Fabaceae	Trifolium scabrum L.	X											
DC			Fabaceae	Trifolium spadiceum L.	X	X										
	DC	DC	Fabaceae	Trifolium squamosum L.					x	x						

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	fioristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
DC	DC		Fabaceae	Trifolium striatum L.	X											
	DC		Fabaceae	Trifolium strictum L.	X											
	D		Fabaceae	Trifolium sylvaticum Loisel.												
DC	DC		Fabaceae	Trigonella monspeliaca L.	X		X	x								
DC			Apiaceae	Trinia glauca	X											
DC			Poaceae	Trisetum spicatum subsp. ovatipaniculatum Hultén ex Jonsell	X											
D		D	Apiaceae	Trochiscanthes nodiflora	X		X									
D			Liliaceae	Tulipa aximensis Jordan gr. gesneriana												
D			Liliaceae	Tulipa billetiana Jordan gr. gesneriana												
D	D	D	Liliaceae	Tulipa clusiana DC.												
D			Liliaceae	Tulipa didieri Jordan gr. gesneriana												
D			Liliaceae	Tulipa marjolletii Perr. & Song. gr. gesneriana												
D			Liliaceae	Tulipa mauriana Jordan & Fourr. gr. gesneriana												
D			Liliaceae	Tulipa montisandrei Prudhomme [1994]												
D			Liliaceae	Tulipa planifolia Jordan gr. gesneriana												
D	D	D	Liliaceae	Tulipa raddii Reboul												
DC		DC	Liliaceae	Tulipa sylvestris subsp. australis (Link) Pamp.	X	X										
D	D	D	Liliaceae	Tulipa sylvestris subsp. sylvestris												
		DC	Typhaceae	Typha laxmannii Lepechin	X											
D	D	D	Typhaceae	Typha minima Funck												
D			Typhaceae	Typha shuttleworthii Koch & Sonder												
	DC		Fabaceae	Ulex europaeus L.	X											
		D	Ulmaceae	Ulmus laevis Pallas												
DC	DC		Lentibulariaceae	Utricularia australis R. Br.	X	X										
DC			Lentibulariaceae	Utricularia intermedia Hayne	X	X										
D	D		Lentibulariaceae	Utricularia minor L.												
D	D		Lentibulariaceae	Utricularia vulgaris L.												
		D	Caryophyllaceae	Vaccaria hispanica (Miller) Rauschert											M	
D	D		Ericaceae	Vaccinium microcarpum (Turcz. ex Rupr.) Schmalh.												
D	D	D	Ericaceae	Vaccinium oxycoccos L.												
D			Valerianaceae	Valeriana celtica L.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique			Pop. rquable	Cortège floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Mesicole	Remarques
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti				X	x							
D			Valerianaceae	Valeriana salunca All.												
DC			Valerianaceae	Valeriana tuberosa L.	X											
DC	DC	DC	Valerianaceae	Valerianella dentata (L.) Pollich											M	
DC	DC	DC	Valerianaceae	Valerianella eriocarpa Desv.											M	
DC	DC	DC	Valerianaceae	Valerianella rimosa Bast.											M	
DC			Hydrocharitaceae	Vallisneria spiralis L.	X											
		DC	Scrophulariaceae	Verbascum chaixii Vill.	X											
DC		DC	Scrophulariaceae	Verbascum pulverulentum Vill.				X	x							
DC	DC		Scrophulariaceae	Veronica dillenii Crantz	X	X										
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Veronica praecox All.				X	x							
	DC		Scrophulariaceae	Veronica prostrata L.	X			X								
DC			Scrophulariaceae	Veronica scutellata L.				X								
	DC		Scrophulariaceae	Veronica spicata L.	X											
DC			Scrophulariaceae	Veronica triphyllos L.											M	
DC	DC	DC	Scrophulariaceae	Veronica verna L.		X	X	x								
	DC		Fabaceae	Vicia cassubica L.	X											
DC			Fabaceae	Vicia dumetorum L.	X											
	DC	DC	Fabaceae	Vicia lutea L.											M	
DC			Fabaceae	Vicia onobrychioides L.	X											
	DC		Fabaceae	Vicia orobus DC.	X											
D	D		Fabaceae	Vicia pisiformis L.												
DC			Fabaceae	Vicia sylvatica L.	X											
	D		Fabaceae	Vicia tenuifolia Roth												
		DC	Asclepiadaceae	Vincetoxicum nigrum				X	x							
DC	DC		Violaceae	Viola canina L.	X											
DC			Violaceae	Viola cenisia L.	X											
DC			Violaceae	Viola collina Besser	X											
	D		Violaceae	Viola elatior Fries												
		D	Violaceae	Viola jordanii Hanry												
DC		DC	Violaceae	Viola mirabilis L.	X											
	DC		Violaceae	Viola persicifolia Schreber	X											
D			Violaceae	Viola pinnata L.												

LISTE DE LA FLORE DETERMINANTE  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Famille	Nom scientifique												
					Pop. rquable	Cortège	floristique	Station	remarquable	Milieu primaire	Limite d'aire géo.	Station abyssale	Rareté département	Messicole	Remarques	
DC	DC	DC	Malvaceae	Abutilon theophrasti			X	x								
	DC		Violaceae	Viola pumila Chaix	X											
DC	DC	DC	Violaceae	Viola rupestris F.W. Schmidt	X										D en 01	
DC			Violaceae	Viola suavis M. Bieb.			X		x							
DC			Violaceae	Viola thomasiana Song. & Perr.	X											
DC			Poaceae	Vulpia unilateralis (L.) Stace			X	x								
	DC		Campanulaceae	Wahlenbergia hederacea (L.) Reichenb.								42				
DC			Woodsiaceae	Woodsia alpina (Bolton) S.F. Gray	X											
D			Woodsiaceae	Woodsia ilvensis (L.) R. Br.												
	DC		Asteraceae	Xeranthemum cylindraceum Sibth. & Sm.			X	x								
DC	DC		Asteraceae	Xeranthemum inapertum (L.) Moench			X	x								
	DC	DC	Cistaceae	Xolantha guttata (L.) Rafin.	X											
DC	DC	DC	Zannichelliaceae	Zannichellia palustris L.	X											

LISTE DES VEGETAUX NON VASCULAIRES DETERMINANTS  
 Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes  
 par nom scientifique

Alpien	Contin.	Sub-méd.	Nom scientifique
D	D	D	Buxbaumia viridis (Moug. Ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.
D	D	D	Drepanocladus vernicosus (Mitt.) Warnst.
D	D	D	Riccia breideri Jur ex steph.

LISTE DES HABITATS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes

Alpien	Contin.	sub-méd.	Code	Libellé CORINE Biotope	Richesse et diversité espèces	Surface remarquable	Pop. remarquable	Maturité du peuplement	Présence espèces endémiques	Rareté département	Station lycopode	Cortège d'espèces en limite	Remarques
DC	DC	DC	22.11 x 22.31	EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN CALCAIRE - COMMUNAUTES AMPHIBIENNES PERENNES	x	x							Plus de 1 hectare ?
DC	DC	DC	22.11 x 22.34	EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN CALCAIRE - COMMUNAUTES AMPHIBIENNES MERIDIONALES	x	x							Plus de 1 hectare ?
DC	DC	DC	22.12 x 22.44	EAUX MESOTROPHES - TAPIS IMMERGES DE CHARACEES	x	x							Plus de 1 ha ?, écarter les gravières
c	c	c	22.13	EAUX EUTROPHES									
DC	DC	DC	22.131	EAUX EUTROPHES - HYDROCHARITION	x								Plus de 1 ha ?, exclure les tapis de lentilles
DC	DC	DC	22.14	EAUX DYSTROPHES	x								
		DC	22.34	GROUPEMENTS AMPHIBIENNES MERIDIONALES	x								
DC	DC		22.45	MARES DE TOURBIERES A SPHAGNES ET UTRICULAIRES						26			
		c	24.16	COURS D'EAU INTERMITTENTS									
D			24.221	GROUPEMENTS D'EPILOBES DES RIVIERES SUBALPINES									Principalement en Drôme
D			24.222	GROUPEMENTS ALPINS DES BANCs DE GRAVIERs									Principalement en Drôme
DC	DC	DC	24.223	BROUSSAILLES DE SAULES ET DE MYRICALPES GERMANIQUES		x							
DC	DC	DC	24.224	FOURRES ET BOIS DE BANCs DE GRAVIERs		x							
		D	24.225	LITS DE GRAVIERs MEDITERRANEENS									
c	c	c	24.4	VEGETATION IMMERGEE DES RIVIERES									
D	D	D	24.42	VEGETATION DES RIVIERES OLIGOTROPHES RICHES EN CALCAIRE									
DC	DC	DC	24.44	VEGETATION DES RIVIERES EUTROPHES	x								Plus d'une espèce d'hydrophyte
D	D		24.52	GROUPEMENTS EUROSIERIENS ANNUELS DES VASES FLUVIATILES									
		DC	24.53	GROUPEMENTS MEDITERRANEENS DES LIMONS RIVERAINS	x								
c	c	c	31.2	LANDES SECHES									
	DC		31.21	LANDES SUBMONTAGNARDES A VACCINIUM	x						x		
		DC	31.22	LANDES SUBATLANTIQUES A GENET ET CALLUNE	x								
DC		DC	31.226	LANDES MONTAGNARDES A CALLUNA ET GENISTA	x								Présence remarquable d'If
DC	D		31.4	LANDES ALPINES ET BOREALES									Plus de 10 km2 sans aménagement et station "climacique"
c			31.41	LANDES NAINES A AZALEE ET A VACCINIUM									
DC			31.42	LANDES A RHODODENDRON							x		
	D		31.43	FOURRES A GENEVIERS NAINS									
DC		DC	31.432	FOURRES A JUNIPERUS SABINA	x	x							
DC	D		31.44	LANDES A EMPETRUM ET VACCINIUM		x					x		
DC	DC		31.47	LANDES A ARCTOSTAPHYLOS UVA-URSI		x	x						Présence d'Arctostaphylos uva ursi
c			31.48	LANDES A RHODODENDRON HIRSUTUM									
c			31.49	TAPIS A DRYADE									
c			31.4A	LANDES NAINES A VACCINIUM DES HAUTES MONTAGNES									
c			31.4B	LANDES A GENETS DES HAUTES MONTAGNES									
c			31.5	FOURRES BAS DES PINS MUGO									
DC			31.611	FOURRES D'AULNES VERTS DES ALPES			x						A Salix laggeri sur éboulis froids
D			31.6211	BROUSSES DE SAULES BAS DES ALPES									
DC	DC	DC	31.7	LANDES EPINEUSES	x								
		D	31.7456	LANDES EN COUSSINET A GENISTA LABELLI ET G.PULCHELLA									

LISTE DES HABITATS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes

Alpien	Contin.	sub-méd.	Code	Libellé CORINE Biotope	Richesse et diversité espèces	Surface remarquable	Pop. remarquable	Maturité du peuplement	Présence espèces endémiques	Rareté département	Station lycopode	Cortège d'espèces en limite	Remarques
DC	D	DC	31.8123	FRUCTIFÈRES DE STATIONS ROCAILLEUSES A COTONEASTER ET AMELANCHIER	x							x	" ou "
			31.82	FOURRES A BUI S			x					x	" ou ", présence de Cotoneaster delphinensis
			31.842	LANDES A CYTISUS PURGANS	x								
DC	DC	c	31.88	FOURRES DE GENEVRIERS COMMUNS	x								Diversité d'orchidées
			32.13	MATORRAL A GENEVRIERS									
c	c	c	32.131	MATORRAL A JUNIPERUS OXYCEDRUS									
			32.132	MATORRAL ARBORESCENT A JUNIPERUS MACROCARPA									
			32.134	MATORRAL ARBORESCENT A JUNIPERUS COMMUNIS									
D	D	D	32.136	MATORRAL ARBORESCENT A JUNIPERUS THURIFERUS									
			32.162	MATORRAL OCCIDENTAL A CHENES CADUCIFOLIÉS	x								
			32.217	GARRIGUES COTILLONNES A HELIOPHYLLIS									
			32.33	MAQUIS HAUTS ALPINS									
			32.342	MAQUIS ALPINS SALICIFOLIÉS			x						Est du fleuve Rhône
			32.344	MAQUIS ALPINS LAURIFOLIÉS									
			32.41	GARRIGUES A CHENES KERMES				x					
D	D	c	34.11	PELOUSES MEDITERRANÉENNES SUR DEBRIS ROCHUEUX									
			34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES									
c	c	c	34.2	PELOUSES METALLIQUES DE BASSE ALTI TUDE									
D	c		34.31	PELOUSES STEPPIQUES SUBCONTINENTALES									
DC	DC	DC	34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIENNES	x	x							" ou "
DC	DC	DC	34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES	x	x							" ou "
			34.34	PELOUSES CALCAREO SILICEUSES DE L'EUROPE CENTRALE	x	x							" ou "
DC	DC		34.41	LISIERES XEROPHIQUES	x								
			34.5	PELOUSES XEROPHIQUES MEDITERRANÉENNES	x	x							" ou "
D	DC		34.721	PELOUSES A APHYLLANTHES			x						
c	DC	c	35.1	PELOUSES ATLANTIQUES A NARD RAIDE ET COMMUNAUTES PROCHES	x								
			36.313	PELOUSES PYRENEO ALPINES HYGROPHILES A VULPINS									
c			36.41	PELOUSES ALPINES FERRUGINEUSES ET COMMUNAUTES APPARENTÉES									
c			36.42	PELOUSES DES CRETES A ELYNA									
c	c		36.43	PELOUSES EN GRADINS ET EN GUIRLANDES									
			37.21	PRAIRIES HUMIDES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES	x								
			37.23	PRAIRIES SUBCONTINENTALES A CNI DIUM									
			37.26	PRAIRIES A OENANTHE FI STULEUSE ET GRATI OLE	x								
DC	DC	DC	37.31	PRAIRIE A MOLINIÈRE ET COMMUNAUTES ASSOCIÉES	x								
D	DC		37.31 x 42.5	Pinèdes à Molinie sur glaciaire argilo-limoneux	x								
c	c	c	37.311	PRAIRIES A MOLINIÈRE SUR CALCAIRES									
DC	DC	c	37.312	PRAIRIES A MOLINIÈRE ACIDIOPHILE	x								
			37.4	PRAIRIES HUMIDES MEDITERRANÉENNES A GRANDES HERBES	x								
			37.5	PRAIRIES HUMIDES MEDITERRANÉENNES RASES									
c	c	DC	37.7	LISIERES HUMIDES A GRANDES HERBES	x								

LISTE DES HABITATS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes

Alpien	Contin.	sub-méd.	Code	Libellé CORINE Biotope	Richesse et diversité espèces	Surface remarquable	Pop. remarquable	Maturité du peuplement	Présence espèces endémiques	Rareté département	Station lycopode	Cortège d'espèces en limite	Remarques
c	DC	c	37.8	MEGAPHORBIAI ES ALPI NES ET SUBALPI NES		x							
DC	DC	DC	38.2	PRAIRI ES DE FAUCHE DE BASSE ALTI TUDE	x								
DC	DC		38.3	PRAIRI ES DE FAUCHE DE MONTAGNE	x								
c			41.11	HETRAI ES ACI DI PHI LES MEDI O-EUROPEENNES A LUZULE BLANCHATRE									
DC	DC		41.12	HETRAI ES ACI DI PHI LES ATLANTI QUES				x					
DC	DC	DC	41.13	HETRAI ES NEUTROPHI LES	x			x					
	c		41.131	HETRAI ES A MELI QUES									
c	c		41.133	HETRAI ES A DENTAI RES									
c	DC		41.15	HETRAI ES SUBALPI NES				x					
DC	c	DC	41.16	HETRAI ES SUR CALCAI RE	x			x					
c	c	c	41.161	HETRAI ES A LAI CHES									
	DC		41.172	HETRAI ES ACI DI PHI LES DES PYRENEES ORI ENTALES ET DES CEVENNES				x		07, 42			
		DC	41.175	HETRAI ES CALCI COLES SUB MEDI TERRANEENNES	x			x					
DC	DC	DC	41.1751	HETRAI ES A BUI S			x						Présence remarquable de buis
DC	DC	DC	41.24	CHENAI ES-CHARMAI ES SUB-ATLANTI QUES A STELLAI RE	x			x					
DC	D	D	41.4	FORETS MI XTES DE RAVI NS ET DE PENTES		x							
DC			42.1332	SAPI NI ERES ALPI ENNES A RHODODENDRON				x					
c	c		42.21	PESSI ERES SUBALPI NES DES ALPES									
D			42.215	PESSI ERES DE STATI ONS FROI DES									
DC	c		42.22	PESSI ERES MONTAGNARDES DES ALPES I NTERNES				x					
c	c		42.23	FORETS SUBALPI NES HERCYNI ENNES									
DC			42.31	FORETS S I LI CEUSES ORI ENTALES A MELEZE ET AROLLE				x					
DC			42.32	FORETS ORI ENTALES CALCI COLES DE MELEZES ET AROLLES				x					
DC			42.33	FORETS OCCI DENTALES DE MELEZES DE PI NS DE MONTAGNE ET D'AROLLES				x					
c	c		42.4	FORETS DE PI NS DE MONTAGNE									
c	c		42.41	FORETS DE PI NS DE MONTAGNE A RHODODENDRON FERRUGI NEUX									
c	c		42.42	FORETS DE PI NS DE MONTAGNE XEROCLI NES									
D			42.54	FORETS DE PI NS SYLVESTRES A ERI CA HERBACEA									
		D	42.63	FORETS DE PI NS SALZMANN									
c	c	c	42.A2	BOI S DE GENEVRI ERS THURI FERES									
DC		DC	42.A7	FORETS D' I FS			x						
		D	44.122	SAUSSAI ES A SAULE POURPRE MEDI TERRANEENNES									
		D	44.14	GALERI ES MEDI TERRANEENNES DE GRANDS SAULES									
c	c	c	44.17	FORETS-GALERI ES SALI X ALBA ET POPULUS ALBA									
D	D	D	44.3	AULNAI ES-FRENAI ES DE FLEUVES MEDI O-EUROPEENS									
D	D	D	44.4	FORETS MI XTES DE CHENES D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES									
DC	DC	DC	44.911	BOI S D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES				x					
D	D	c	44.A1	BOI S DE BOULEAUX A SPHAI GNES									
c	D	c	44.A2	BOI S TOURBEUX DE PI NS SYLVESTRES									
D	c	c	44.A3	BOI S TOURBEUX DE PI NS DE MONTAGNE									

LISTE DES HABITATS DETERMINANTS  
Modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes

Alpien	Contin.	sub-méd.	Code	Libellé CORINE Biotope	Richesse et diversité espèces	Surface remarquable	Pop. remarquable	Maturité du peuplement	Présence espèces endémiques	Rareté département	Station lycopode	Cortège d'espèces en limite	Remarques
DC	c	c	44.A4	BOIS D'EPICÉAS A SPHAGNES	x								Epicéas non plantés
		DC	45.3	FORETS DE CHENES VERTS MESO ET SUPRA MEDI TERRANEENNES				x					
		c	45.31	FORETS DE CHENES VERTS									
D	D		51.1	TOURBIERES HAUTES A PEU PRES NATURELLES									
c	c	c	51.2	TOURBIERES A MOLINIÉ BLEUE									
DC			53.111	PHRAGMITAIÉS INONDÉS		x							
DC	DC	D	53.3	VEGETATION A CLADIUM MARI SCUS	x								
D	D	D	54.12	SOURCES D'EAU DURE									
D	D	D	54.2	BAS-MARAIS ALCALIENS									
DC			54.3	PELOUSES RIVERAINES ARCTICO-ALPINES	x								
D	D		54.5	TOURBIERES DE TRANSITION									
D	D		54.6	COMMUNAUTÉS A RHYNCHOSPORA ALBA									
DC	DC		61.1	BOULAIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES					x				
DC	c		61.2	BOULAIS CALCAIRES ALPINS					x				
		DC	61.3	BOULAIS OUEST MEDI TERRANEENS ET BOULAIS THERMOPHILES					x				
c	c	c	61.31	BOULAIS THERMOPHILES PERIALPINS									
		c	61.32	BOULAIS PROVENCAUX									
c	DC	DC	61.33	BOULAIS PYRENEO ALPINS SILICEUX THERMOPHILES					x				
c	c	c	61.5	BOULAIS MEDITERRANEENS SILICEUX									
c	c	c	61.6	BOULAIS MEDITERRANEENS CALCAIRES									
c	c	c	62.1	VEGETATION DES FALAISES CONTINENTALES CALCAIRES									
c	c	c	62.15	FALAISES CALCAIRES ALPINES ET SUB MEDI TERRANEENNES									
c	c	c	62.2	VEGETATION DES FALAISES CONTINENTALES SILICEUSES									
c	c		62.21	FALAISES SILICEUSES DES MONTAGNES MEDITERRANEENNES									
DC	DC	DC	62.3	DALLES ROCHEUSES	x								
		DC	64.1	DUNES FLUVIO-GLACIAIRES		x							
D	D	D	64.4	DUNES FLUVIATIILES									
		DC	64.6	DUNES INTERIEURES MEDI TERRANEENNES		x							
DC	DC	DC	65	GROTTES									Hors zone karstique
DC	DC	DC	82.3	CULTURES EXTENSIVES									Présence remarquable de messicoles (voir liste des végétaux vasculaires déterminants)
DC	DC	DC	83.15	VERGERS		x							Vieux vergers traditionnels

MODERNISATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES  
D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE  
DE LA REGION RHONE-ALPES

**CONVENTION**

Entre le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, ci dessous désigné par le sigle « CREN », représenté par son président J.Y. CHETAILLE, dont le siège social est au 352 route de Genas 69500 BRON

et

....., ci dessous désigné "contactant",  
représenté par ....., dont le siège social est au  
.....Tel :  
:.....Fax : .....

**Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF à la demande de l'Etat dans la région Rhône-Alpes. Cette mission d'actualisation a été confiée au CREN par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) lors de la signature, le 24 février 1998, d'une convention de partenariat précisant les rôles et les missions des deux structures. La présente convention est visée par le directeur général de l'environnement qui s'assure de sa conformité avec cette convention de partenariat et la méthode de modernisation de l'inventaire ZNIEFF. Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Europe, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Institut Français de l'Environnement, entre autres, soutiennent financièrement cette modernisation.

**Article 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat pour mener à bien cette modernisation.

4 documents serviront de référence :

- la convention de partenariat passée le 24 février 1998, entre la DIREN et le CREN (voir annexe 1),
- MAURIN H., THEYS J., FERAUDY (de) E., DUHAUTOIS L., 1997.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Coll. Notes de Méthodes. Institut Français de l'environnement. Orléans - 66 pages,
- le guide régional pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF issu du travail du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 31 mars 1998 (voir annexe 2),
- SRPN, 1991. – inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Région Rhône-Alpes, Ministère de l'Environnement. Lyon - 8 classeurs et cartes.

Par la présente convention, le CREN confie au contractant la collecte d'informations naturalistes pour enrichir l'inventaire ZNIEFF.

## **Article 2 : engagement des parties**

Le plan de travail (voir annexe 3), définit les ZNIEFF issues de la première génération ou les secteurs concernés par la présente convention, réclamant des compléments d'inventaires. Les parties signataires se réunissent régulièrement durant la période de prospection pour suivre l'état d'avancement des travaux. Le contractant pourra être sollicité pour participer à des réunions informatives sur l'initiative de l'Etat, ou techniques sur l'initiative du CREN, sur le périmètre géographique qui le concerne. Les indemnités financières pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF ne pourront être perçues par le contractant que dans le cadre d'une convention avec le CREN. Le contractant s'engage à fournir des données brutes et / ou élaborées (voir article 2.4)

### **Article 2.1. : engagement du contractant :**

Le contractant est chargé de remplir l'ensemble des rubriques du bordereau sous forme papier (voir annexe 4) ou informatique (sous logiciel Access : voir 2.3) et joindre systématiquement avec chaque bordereau, un fond de carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> précisant une proposition de contour, en indiquant à l'intérieur les 5 critères de délimitation (voir point n°12 du bordereau annexé),

### **Article 2.2. : responsabilité du contractant**

Le contractant est responsable de la qualité et de la véracité des informations transmises. Il doit être à même d'apporter toutes les justifications qui l'ont conduit à proposer le périmètre et le contenu de chaque ZNIEFF à la demande du CREN, de la DIREN ou d'un membre du CSRPN, désigné comme rapporteur.

### **Article 2.3. : engagement du CREN**

Le CREN collectera les différentes propositions émises par le contractant et d'autres structures ayant contracté d'une part et par des naturalistes individuels d'autre part. Il établira une synthèse. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur les structures régionales ou départementales compétentes pour affiner les tracés.

Un travail de coordination et d'homogénéisation à l'échelle de la région sera effectué par le CREN.

Le CREN remplira toutes les rubriques essentielles contenues dans le logiciel ZNIEFF.

L'ensemble de ce travail réalisé sera remis à la DIREN.

Le CREN met à disposition du contractant, soit une base de données informatiques sous PC logiciel Access, soit un bordereau papier.

Le CREN retournera au contractant le demandant explicitement une version informatisée sous PC des listes d'espèces et d'habitats par ZNIEFF validées par le CSRPN, conformément à l'annexe 3.

### **Article 2.4 : Nature, propriétés, usage des données et déontologie d'utilisation**

Le type de données recherchées (espèces et habitats déterminants) est précisé dans les documents de référence (voir article 1).

3 types de données sont à différencier :

- les données brutes, sont des données précises, sous forme de petites enveloppes ou de stations fines d'espèces pointées sur une carte au 1/25000<sup>ème</sup>, auxquelles sont éventuellement associées des zones fonctionnelles.
- les données élaborées retransmises sous forme d'enveloppes sur une carte au 1/25000<sup>ème</sup> délimitant :
  1. les espèces déterminantes
  2. les habitats déterminants
  3. les zones fonctionnelles

#### 4. le degré d'artificialisation et les contraintes du milieu

• les données publiques sont des listes d'espèces et d'habitats qui sont rattachées au périmètre des ZNIEFF validées. Les contours s'effectueront sur des cartes au 1/25000<sup>ème</sup>. Les données publiques pourront être communiquées sans consultation de son auteur. A l'identique des données contenues dans une publication, les données de l'inventaire relèveront du domaine public. L'observateur ne sera plus l'utilisateur exclusif de sa donnée mais, en conservera le libre usage.

Pour être valide toute donnée espèces ou habitats devra être accompagnée de la source (bibliographie, collection ou terrain), du nom de l'observateur et de la dernière date d'observation. La reconnaissance de la « paternité » des données est ainsi assurée.

Lors de la transcription des données collectées sur les bordereaux prévus à cet effet il devra être fait une nette distinction entre le rédacteur et le ou les observateurs, de manière à ne pas créer de confusions qui pourraient remettre en cause la paternité des données.

Le CREN et la DIREN s'interdisent à communiquer toutes données brutes ou élaborées auxquelles ils auront accès à quelque tiers quel qu'il soit. Ces données seront utilisées en cas de contentieux sur le périmètre d'une ZNIEFF et si nécessaire pour appuyer les avis de la DIREN dans le cadre d'instructions administratives sur des projets d'aménagement. Le CREN s'engage à transmettre à la DIREN, l'ensemble des données brutes et élaborées cartographiées, après les différentes phases de validation. Le CREN ne conservera aucune copie sauf accord particulier du contractant.

#### **Article 3 : Durée de la convention**

La convention est établie pour une durée de deux ans, prenant acte à la signature.

.Les bordereaux et les cartes dûment remplies devront être achevées à la fin de la première année. Les mois restant permettront de réaliser d'éventuels compléments.

#### **Article 4 : modalités financières**

Ce travail d'intérêt général est hors champ d'application de la TVA.

Ce travail d'inventaire doit rester une modernisation de la première génération des ZNIEFF ; ainsi les indemnités ne couvriront que le travail réalisé sur les ZNIEFF actuellement définies. Le contractant pourra proposer la création de nouvelles ZNIEFF mais aucune indemnité ne pourra être versée pour ce type d'opération.

La prise en compte des coûts engagés par le contractant est forfaitaire et non révisable. Cette indemnité est établie sur la base de la contribution à l'ensemble du travail de mise en forme des données et de la cartographie. Ce forfait sera calculé en fonction de 4 paramètres principaux : surface, niveau de prospection antérieure, nature de la donnée, type de rendu. Le coût des prospections préalables ayant été nécessaires à l'établissement de ce travail ne pourra être pris en charge.

Cette indemnité est fixée à ..... francs

- Un premier versement sera attribué à la date de la signature de la présente convention à hauteur de 20% soit ..... francs
- Le deuxième versement est fixé à la fin de la première année à hauteur de 50% soit ..... francs sur présentation des bordereaux et des cartes dûment remplis ainsi que la liste des participants,
- Le solde des 30% restant soit ..... francs ne s'effectuera qu'à l'échéance de la présente convention après les éventuels compléments et sur présentation d'un mémoire de paiement accompagné d'un état récapitulatif des dépenses et d'une analyse critique du travail.

## **Article 5 : Affichage de l'opération et diffusion des documents produits**

### **Article 5.1. : informations concernant le programme**

Il est rappelé au contractant le contexte partenarial qu'il ne devra pas omettre de mentionner pour toutes notes d'informations ou appels à observations, qu'il pourrait être amené à faire :

- Coordination générale : DIREN
- Coordination technique et financière : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
- Rôle du contractant : l'un des observateurs contribuant à la modernisation de l'inventaire sur le ou les département (s) de la région
- Partenaires financiers : Europe, Etat

### **Article 5.2. : non diffusion**

Le contractant s'engage à ne pas diffuser les propositions de délimitation et les bordereaux permettant la synthèse. Il conserve le droit de publier ou de transmettre à titre gratuit ou onéreux, une donnée « espèce ou habitat » à partir de laquelle sont réalisés ces différents travaux. Une diffusion sera faite sur l'initiative de l'Etat après les différentes validations scientifiques.

## **Article 6 : Modification éventuelle de la convention**

La durée et les termes de la présente convention pourraient connaître des modifications par voie d'avenants si le cadre régional ou national venait à être redéfini ou précisé.

## **Article 7 : résiliation**

Il ne pourra être mis fin à la présente convention, avant son expiration qu'avec l'accord des parties ou si de meilleures conditions de travail pour la mise en place de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes, peuvent être assurées par d'autres moyens.

Fait à Bron, le .....

Le président du CREN  
Mr J.Y. CHETAÏLLE

Le contractant

Visa du directeur de la DIREN  
Mr A PIALAT

MODERNISATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES  
D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE  
DE LA REGION RHONE-ALPES

# CONVENTION

Entre le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, ci dessous désigné par le sigle « CREN », représenté par son président J.Y. CHETAÏLLE, dont le siège social est au 352 route de Genas 69500 BRON

et

....., ci dessous désigné "contactant",  
représenté par ....., dont le siège social est au  
.....Tel :  
.....Fax : .....

## Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF à la demande de l'Etat dans la région Rhône-Alpes. Cette mission d'actualisation a été confiée au CREN par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) lors de la signature, le 24 février 1998, d'une convention de partenariat précisant les rôles et les missions des deux structures. La présente convention est visée par le directeur général de l'environnement qui s'assure de sa conformité avec cette convention de partenariat et la méthode de modernisation de l'inventaire ZNIEFF. Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement, l'Europe, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Institut Français de l'Environnement, entre autres, soutiennent financièrement cette modernisation.

## Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat pour mener à bien cette modernisation.

4 documents serviront de référence :

- la convention de partenariat passée le 24 février 1998, entre la DIREN et le CREN (voir annexe 1),
- MAURIN H., THEYS J., FERAUDY (de) E., DUHAUTOIS L., 1997.- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Coll. Notes de Méthodes. Institut Français de l'environnement. Orléans - 66 pages,
- le guide régional pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF issu du travail du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 31 mars 1998 (voir annexe 2),
- SRPN, 1991. – inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Région Rhône-Alpes, Ministère de l'Environnement. Lyon - 8 classeurs et cartes.

Par la présente convention, le CREN confie au contractant la collecte d'informations naturalistes pour enrichir l'inventaire ZNIEFF.

## **Article 2 : engagement des parties**

Le plan de travail (voir annexe 3), définit les ZNIEFF issues de la première génération ou les secteurs concernés par la présente convention, réclamant des compléments d'inventaires. Les parties signataires se réunissent régulièrement durant la période de prospection pour suivre l'état d'avancement des travaux. Le contractant pourra être sollicité pour participer à des réunions informatives sur l'initiative de l'Etat, ou techniques sur l'initiative du CREN, sur le périmètre géographique qui le concerne. Les indemnités financières pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF ne pourront être perçues par le contractant que dans le cadre d'une convention avec le CREN.

Le contractant s'engage à fournir des données brutes et / ou élaborées (voir article 2.4)

### **Article 2.1. : engagement du contractant :**

Le contractant est chargé de remplir uniquement les rubriques du bordereau concernant les catégories espèces et habitats sous forme papier (voir annexe 4) ou informatique et joindre systématiquement avec chaque bordereau un fond de carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>, localisant au minimum ces données naturalistes et les zones fonctionnelles.

### **Article 2.2. : responsabilité du contractant**

Le contractant est responsable de la qualité et de la véracité des informations transmises. Il doit être à même d'apporter toutes les justifications qui l'ont conduit à proposer le périmètre et le contenu de chaque ZNIEFF à la demande du CREN, de la DIREN ou d'un membre du CSRPN, désigné comme rapporteur.

### **Article 2.3. : engagement du CREN**

Le CREN collectera les différentes propositions émises par le contractant et d'autres structures ayant contracté d'une part et par des naturalistes individuels d'autre part. Il établira une synthèse. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur les structures régionales ou départementales compétentes pour affiner les tracés.

Un travail de coordination et d'homogénéisation à l'échelle de la région sera effectué par le CREN.

Le CREN remplira toutes les rubriques essentielles contenues dans le logiciel ZNIEFF.

L'ensemble de ce travail réalisé sera remis à la DIREN.

Le CREN met à disposition du contractant, soit une base de données informatiques sous PC logiciel Access, soit un bordereau papier.

Le CREN retournera au contractant le demandant explicitement une version informatisée sous PC des listes d'espèces et d'habitats par ZNIEFF validées par le CSRPN, conformément à l'annexe 3.

## **Article 2.4 : Nature, propriétés, usage des données et déontologie d'utilisation**

Le type de données recherchées (espèces et habitats déterminants) est précisé dans les documents de référence (voir article 1).

3 types de données sont à différencier :

- les données brutes, sont des données précises, sous forme de petites enveloppes ou de stations fines d'espèces pointées sur une carte au 1/25000<sup>ème</sup>, auxquelles sont éventuellement associées des zones fonctionnelles.
- les données élaborées retransmises sous forme d'enveloppes sur une carte au 1/25000<sup>ème</sup> délimitant :
  5. les espèces déterminantes

6. les habitats déterminants
  7. les zones fonctionnelles
  8. le degré d'artificialisation et les contraintes du milieu
- les données publiques sont des listes d'espèces et d'habitats qui sont rattachées au périmètre des ZNIEFF validées. Les contours s'effectueront sur des cartes au 1/25000<sup>ème</sup> Les données publiques pourront être communiquées sans consultation de son auteur. A l'identique des données contenues dans une publication, les données de l'inventaire relèveront du domaine public. L'observateur ne sera plus l'utilisateur exclusif de sa donnée mais, en conservera le libre usage.

Pour être valide toute donnée espèces ou habitats devra être accompagnée de la source (bibliographie, collection ou terrain), du nom de l'observateur et de la dernière date d'observation. La reconnaissance de la « paternité » des données est ainsi assurée.

Lors de la transcription des données collectées sur les bordereaux prévus à cet effet il devra être fait une nette distinction entre le rédacteur et le ou les observateurs, de manière à ne pas créer de confusions qui pourraient remettre en cause la paternité des données.

Le CREN et la DIREN s'interdisent à communiquer toutes données brutes ou élaborées auxquelles ils auront accès à quelque tiers quel qu'il soit. Ces données seront utilisées en cas de contentieux sur le périmètre d'une ZNIEFF et si nécessaire pour appuyer les avis de la DIREN dans le cadre d'instructions administratives sur des projets d'aménagement. Le CREN s'engage à transmettre à la DIREN, l'ensemble des données brutes et élaborées cartographiées, après les différentes phases de validation. Le CREN ne conservera aucune copie sauf accord particulier du contractant.

### **Article 3 : Durée de la convention**

La convention est établie pour une durée de deux ans, prenant acte à la signature.  
.Les bordereaux et les cartes dûment remplies devront être achevées à la fin de la première année. Les mois restant permettront de réaliser d'éventuels compléments.

### **Article 4 : modalités financières**

Ce travail d'intérêt général est hors champ d'application de la TVA.  
Ce travail d'inventaire doit rester une modernisation de la première génération des ZNIEFF ; ainsi les indemnités ne couvriront que le travail réalisé sur les ZNIEFF actuellement définies. Le contractant pourra proposer la création de nouvelles ZNIEFF mais aucune indemnité ne pourra être versée pour ce type d'opération.

La prise en compte des coûts engagés par le contractant est forfaitaire et non révisable. Cette indemnité est établie sur la base de la contribution à l'ensemble du travail de mise en forme des données et de la cartographie. Ce forfait sera calculé en fonction de 4 paramètres principaux : surface, niveau de prospection antérieure, nature de la donnée, type de rendu. Le coût des prospections préalables ayant été nécessaires à l'établissement de ce travail ne pourra être pris en charge.

Un forfait sera calculé au prorata de la contribution du contractant dans l'élaboration des listes d'espèces ou d'habitats.

Cette indemnité est fixé à ..... francs. Le solde s'effectuera sur présentation des données accompagnées des cartes. Elle fera l'objet d'un seul versement sur présentation d'un mémoire de paiement et d'une analyse critique du travail.

## **Article 5 : Affichage de l'opération et diffusion des documents produits**

### **Article 5.1. : informations concernant le programme**

Il est rappelé au contractant le contexte partenarial qu'il ne devra pas omettre de mentionner pour toutes notes d'informations ou appels à observations, qu'il pourrait être amené à faire :

- Coordination générale : DIREN
- Coordination technique et financière : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
- Rôle du contractant : l'un des observateurs contribuant à la modernisation de l'inventaire sur le ou les département (s) de la région
- Partenaires financiers : Europe, Etat

### **Article 5.2. : non diffusion**

Le contractant s'engage à ne pas diffuser les propositions de délimitation et les bordereaux permettant la synthèse. Il conserve le droit de publier ou de transmettre à titre gratuit ou onéreux, une donnée « espèce ou habitat » à partir de laquelle sont réalisés ces différents travaux. Une diffusion sera faite sur l'initiative de l'Etat après les différentes validations scientifiques.

## **Article 6 : Modification éventuelle de la convention**

La durée et les termes de la présente convention pourraient connaître des modifications par voie d'avenants si le cadre régional ou national venait à être redéfini ou précisé.

## **Article 7 : résiliation**

Il ne pourra être mis fin à la présente convention, avant son expiration, qu'avec l'accord des parties ou si de meilleures conditions de travail pour la mise en place de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône-Alpes, peuvent être assurées par d'autres moyens.

Fait à Bron, le .....

Le président du CREN  
Mr J.Y. CHETAILLE

Le contractant

Visa du directeur de la DIREN  
Mr A PIALAT

## Bordereau pour l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Ministère de l'Environnement / IFEN / Secrétariat du patrimoine naturel -MNHN

**3-Nom de la zone proposée (département)**

.....

.....

**Zone biogéographique**

Alpienne

Continentale

Sub-méditerranéenne

**4-Mise à jour le**     /     /

**2-N° ancienne ZNIEFF**

.....

**11-Bilan des connaissances** (indiquer entre parenthèse le nombre total d'espèces et d'habitats observés)

Oiseaux (O)		Libellules (L)	
Mammifères (M)		Papillons (Pa)	
Reptiles (R)		Orthoptères (Or)	
Amphibiens (A)		Coléoptères (Co)	
Poissons (P)		Végétaux vasculaires (V)	
Mollusques (Mo)		Végétaux non vasculaires (Vn)	
Crustacés (C)		Habitats (H)	

0 prospection nulle ou quasi inexistante  
1 prospection insuffisante

2 prospections assez bonnes  
3 bonne prospections

Abrév. permet le renvoi  
à la carte

**12-Critères de délimitation de la zone**

<input type="checkbox"/> Répartition des espèces déterminantes (rouge)	Commentaires éventuels : ..... ..... .....
<input type="checkbox"/> Répartition des habitats déterminants (vert)	
<input type="checkbox"/> Fonctionnalité des milieux (bleu)	
<input type="checkbox"/> Degré d'artificialisation (croix noire)	
<input type="checkbox"/> Contraintes du milieu physique (noir)	

(couleur) : permet le renvoi à la cart

**13-Commentaire général**

Ø .....

Ø 6-Rédacteur de la fiche (structure et nom de la personne)

Ø .....

Ø .

Ø **TRES IMPORTANT** : pour rendre valide ce bordereau, joindre une **carte au 25 000<sup>ème</sup>** précisant vos **propositions de délimitation** avec à l'intérieur la justification **des critères de délimitation** (voir n°12) et **localisation des espèces et habitats déterminants** (voir n°11).

**Ø 7-Liste des habitats**

Typologie ou Code CORINE biotope	Critère <sup>1</sup>	Source <sup>2</sup>	Date <sup>3</sup>	Observateur <sup>4</sup>

Ø <sup>1</sup> Uniquement pour habitats déterminants avec critères

Ø <sup>2</sup> Sources B: Bibliographie C: Collections T: Terrain. Le numéro permet la justification du contenu des délimitations sur la carte

Ø <sup>3</sup> Mois / Année

Ø <sup>4</sup> Noter le dernier observateur

Ø 2a-Liste des espèces

Nom scientifique ou vernaculaire	Critère <sup>1</sup>	Source <sup>2</sup>	Date <sup>3</sup>	Observateur <sup>4</sup>

Ø <sup>1</sup> Uniquement pour espèces déterminantes avec critères

Ø <sup>2</sup> Sources B: Bibliographie C: Collections T: Terrain. Le numéro permet la justification du contenu des délimitations sur la carte

Ø <sup>3</sup> Mois / Année

Ø <sup>4</sup> Noter le dernier observateur : après 1980 pour la flore et 90 pour la faune

## Ø 15-Bibliographie

<b>Nom du document</b> (Auteur, date, titre, éditeur, lieu, page)	<b>N° de référence</b>
--	----------------------------



FC/FB/PAT/CONVPA1  
Affaire suivie par : **M. Coq**  
Ligne directe : 72.13.83.33.

## CONVENTION PARTICULIERE

entre

La direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes désignée dans ce qui suit par le sigle "DIREN",

et

l'association "Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels" désignée dans ce qui suit par le sigle "CREN".

### **Préambule :**

- En 1982, le ministère de l'environnement a lancé un inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) définies comme suit : secteurs du territoire national pour lesquels les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Cet inventaire doit être modernisé selon la méthodologie nationale validée lors du comité national ZNIEFF du 24 septembre 1996.
- La direction régionale de l'environnement, en tant que service du ministère de l'environnement, est chargée d'impulser et de coordonner cet inventaire au niveau régional.
- Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN) est un organisme de droit privé ayant pour vocation la préservation et la connaissance des espaces naturels remarquables. Le CREN est une structure régionale qui s'appuie sur des délégations départementales afin de relayer son action en faveur des milieux naturels. Le CREN comprend de nombreux spécialistes de la faune et de la flore et possède une expérience des inventaires naturalistes sur la région Rhône-Alpes.
- Une convention cadre entre le ministère de l'environnement et la fédération des CREN a été signée le 14 novembre 1992.
- Compte tenu des éléments qui viennent d'être énoncés, la DIREN et le CREN s'engagent à mettre en commun leurs compétences dans le cadre de la présente convention, où il est convenu ce qui suit :

## **Article Premier - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la modernisation de l'inventaire ZNIEFF de la région Rhône-Alpes, dans les conditions de collaboration suivantes :

- le CREN réunit les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de l'inventaire. Il assure le montage et la conduite des opérations. Il apporte ces compétences scientifiques et sa connaissance du patrimoine naturel de Rhône-Alpes. Il coordonne le cas échéant les intervenants scientifiques extérieurs et veille à l'homogénéité régionale du travail réalisé, dans le respect des règles déontologiques qui régissent la propriété scientifique.

- la DIREN assure l'application des conditions qui permettent à ces travaux de détenir le label "ZNIEFF", propriété du ministère de l'environnement. Elle vérifie la conformité des études avec la méthodologie nationale et le cadre informatique défini par le muséum national d'histoire naturelle. Elle en transmet les résultats, pour validation, aux instances régionale et nationale compétentes (conseil scientifique régional du patrimoine naturel, muséum national d'histoire naturelle).

## **Article 2 -Etudes méthodologiques préalables**

Le CREN s'engage à respecter la méthodologie nationale mise au point par le muséum national d'histoire naturelle et le ministère de l'environnement, et son adaptation régionale validée par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Dans ce cadre, il définit préalablement par zone biogéographique et en concertation avec les régions voisines, les listes des critères permettant la délimitation des ZNIEFF, leur inscription ou leur radiation à l'inventaire, et si nécessaire la liste des espèces confidentielles.

## **Article 3 - Contenu du programme**

Dans le cadre de la méthodologie nationale :

- Le CREN s'engage à :
  - remplir les bordereaux descriptifs de chaque ZNIEFF sous le logiciel informatique fourni par le ministère de l'environnement,
  - réaliser une carte au 1/25.000ème de chaque ZNIEFF accompagnée d'un descriptif de la zone. Les données cartographiques seront numérisées sous logiciel PC Arc-Info
  - réaliser des cartes de synthèse départementale au 1/100.000ème, et régionale selon une échelle qui reste à définir.
- La DIREN s'engage à :
  - fournir le logiciel de saisie des données,
  - assurer la formation du personnel CREN sur ce logiciel.

## **Article 4 : validation scientifique du travail réalisé**

Des réunions seront organisées régulièrement à l'initiative de la DIREN pour faire le point sur l'avancement du programme.

Le CREN et la DIREN prépareront conjointement les éléments nécessaires aux membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Rhône-Alpes (CSRPN) et au Muséum National d'Histoire Naturelle, pour validation scientifique du travail réalisé.

### **Article 5 - intervention d'organismes ou de scientifiques extérieurs au CREN**

Le choix des organismes auxquels le CREN sera amené à confier des missions d'études dans le cadre de la modernisation présentée à l'article 1 sera soumis à l'accord préalable de la DIREN.

Le contenu des conventions liant le CREN et ces organismes notamment en ce qui concerne la collecte des données scientifiques, les relations avec d'autres partenaires et la propriété des données, devra être conforme aux prescriptions nationales concernant l'inventaire ZNIEFF. Ces conventions seront visées par la DIREN.

Les éléments devant figurer dans ces conventions sont précisés en annexe I de la présente convention.

Le CREN se porte garant de la qualité et de l'homogénéité du travail réalisé sur l'ensemble de la région. Il est le seul interlocuteur de la DIREN pour l'exécution des travaux visés à l'article 3.

### **Article 6 - Diffusion de l'inventaire**

Le CREN et la DIREN s'engagent à ne diffuser l'inventaire qu'après les différentes validations scientifiques prévues à l'article 4.

Dès lors que le label ZNIEFF aura été attribué, le CREN renonce à mettre toute condition particulière à l'utilisation et à la diffusion de l'inventaire par le ministère de l'environnement.

La DIREN assurera la diffusion de l'inventaire dans la région, auprès des administrations, des collectivités, des organismes divers et du public.

Les données de l'inventaire seront diffusables sans restriction (hormis la liste d'espèces confidentielles validée par le CSRPN), ni accord préalable des personnes ressources. Les personnes, organismes et publications ressources seront mentionnées dans toute diffusion de ces données.

En conséquence le CREN procédera le cas échéant à l'obtention des droits de propriété intellectuels qui pourraient être liés à la publication de telle ou telle donnée.

### **Article 7 - Communication sur l'inventaire**

Tout document de communication sur l'inventaire devra avoir reçu au préalable l'accord écrit de la DIREN. L'Etat devra y être clairement identifié comme responsable de l'inventaire.

Le CREN pourra être sollicité par la DIREN pour participer à des réunions d'information ou initier des réunions techniques locales selon

### **Article 8 - durée de la modernisation**

La modernisation pour l'ensemble de la région devra être terminée au 31 décembre 2000. Elle pourra être prolongée d'un commun accord si le contexte technique ou administratif le justifie.

Le phasage des opérations sera arrêté conjointement par le CREN et la DIREN, en fonction des priorités repérées et des budgets dégagés conformément à l'article 10 ci-après.

### **Article 9 - Documents complémentaires**

A la fin de chaque année le CREN établira un état d'exécution qui fera le point sur l'état d'avancement de la modernisation et une synthèse des causes d'évolution ou de modification des ZNIEFF.

Une synthèse régionale sur l'évolution de l'inventaire sera établie par le CREN à la fin du programme.

### **Article 10 - Mobilisation des crédits nécessaires**

Le CREN sollicitera des aides financières auprès de l'Etat (ministère de l'environnement, FNADT) et de l'Europe dans le cadre du programme PDR.

La DIREN s'engage à appuyer le CREN dans cette démarche.

Le CREN s'interdit d'associer d'autres financeurs à ces opérations sans accord écrit de la DIREN.

Un montage financier indicatif, qui pourra être réévalué en cours de programme au niveau des montants totaux et de la répartition entre départements, est présenté en annexe III de la présente convention.

### **Article 11 - Obligation de discrétion**

Le CREN et la DIREN se reconnaissent tenus à l'obligation de discrétion pour ce qui concerne les renseignements dont ils auraient reçu communication avant notification de la convention, et pendant le cours de son exécution.

fait à Lyon, le

le président du conservatoire régional  
des espaces naturels en Rhône-Alpes

le directeur régional de l'environnement  
de Rhône-Alpes

## Eléments devant figurer dans les conventions entre le CREN et les organismes chargés de sous-traiter pour partie la réalisation de l'inventaire ZNIEFF.

- - -

Les conventions seront visées par M. Le directeur régional de l'environnement.

### **Cadre de réalisation de l'inventaire :**

L'Etat encadre et contrôle la réalisation de l'inventaire en vue de l'attribution du label ZNIEFF.

L'inventaire sera réalisé selon la méthodologie nationale "ZNIEFF" et son adaptation régionale validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

### **Organisation de l'inventaire au niveau régional :**

- Ø la DIREN coordonne la réalisation de l'inventaire et veille à la bonne application de la méthodologie,
- Ø le CSRPN valide l'inventaire, sur proposition de la DIREN, au plan régional. Le label ZNIEFF est attribué après validation par le muséum national d'histoire naturelle, au niveau national.
- Ø le CREN réalise l'inventaire au niveau régional, en veillant notamment à l'homogénéité du travail réalisé,
- Ø le CREN joue le rôle d'assembler entre les différents organismes détenteurs de données,
- Ø l' "Organisme" recueille les données de terrain et/ou rédige les fiches ZNIEFF sous la responsabilité du CREN.

Afin de veiller au respect de la méthodologie, à l'homogénéité du travail réalisé sur la région et aux avis de l'instance validante, les tracés des zones d'intérêt écologique réalisés par l'organisme pourront être amendés par le CREN.

### **Conditions techniques de réalisation de l'inventaire :**

La saisie des données sera réalisée à l'aide d'un logiciel fourni par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

### **Informations des différents partenaires sur le déroulement de l'inventaire**

"L'organisme" pourra être sollicité pour participer à des réunions informatives à l'initiative de l'Etat ou techniques à l'initiative du CREN sur le périmètre géographique qui le concerne.

**Diffusion de l'inventaire :**

"L'organisme" s'engage à ne pas diffuser l'inventaire. Cette diffusion sera réalisée à l'initiative de l'Etat après les différentes validations scientifiques.

Les données de l'inventaire seront diffusables sans restriction (hormis la liste d'espèces confidentielles validée par le CSRPN), ni accord préalable des personnes ressources. Les personnes, organismes et publications ressources seront mentionnées dans toute diffusion de ces données.

## Information des collectivités locales sur la modernisation de l'inventaire ZNIEFF - Proposition à adapter selon les différents contextes départementaux

- - -

La loi paysage n° 93.24 du 8 janvier 1993 impose à l'Etat, dans son article 23, d'informer les collectivités territoriales de l'élaboration d'inventaires locaux et régionaux du patrimoine faunistique et floristique de son initiative.

Plus généralement, comme on l'a vu récemment pour la procédure Natura 2000, les collectivités locales souhaitent vivement être informées et associées aux inventaires sur le patrimoine naturel, qui, bien que relevant du domaine scientifique, ont des répercussions importantes en matière d'aménagement du territoire.

L'information des collectivités locales apparaît donc obligatoire d'un point de vue réglementaire, et essentielle pour la réussite de l'inventaire et sa bonne prise en compte ultérieure. Elle ne doit cependant pas se traduire par une perturbation du travail scientifique et nuire à l'objectivité de l'inventaire, sur des zones à enjeux économiques forts par exemple.

L'information des communes doit donc être réalisée à plusieurs niveaux, en faisant apparaître clairement l'Etat comme responsable et garant de l'inventaire. Les actions à réaliser pourraient être les suivantes :

- Ø une information formelle du préfet aux collectivités locales sur la modernisation de l'inventaire,
- Ø la réalisation par la DIREN d'une plaquette d'information présentant les objectifs et le déroulement de la modernisation, à large distribution,
- Ø des réunions à l'initiative de l'Etat seront à mener ;
  - \* par arrondissement, à destination des élus,
  - \* au conseil général
  - \* information en Commission des sites,
  - \* en comité Natura 2000 ?

Le CREN et les organismes locaux chargés de l'inventaire pourront être sollicités pour participer à ces réunions.

- Ø D'autres réunions plus techniques par commune en cours d'inventaire pourront être provoquées par le CREN et avec les organismes locaux chargés de l'inventaire, après avis des services de l'Etat, quand l'une des conditions suivantes se présente :

- \* modification sensible du périmètre ZNIEFF par rapport à la version précédente,
  - \* limites écologiques floues qui autorisent une certaine latitude dans le tracé des périmètres, en s'adaptant par exemple à l'existant (zone ND du POS).
- Ø des réunions seront vraisemblablement provoquées à l'initiative des élus pour présenter l'inventaire, auxquelles l'Etat devra nécessairement participer.

